

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRE DE L'EAU  
ET DE L'ENERGIE

MINISTRY OF WATER  
AND ENERGY

\*\*\*\*\*

MAÎTRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS (CIPM)

\*\*\*\*\*

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

0 R000059 /AONO/MINEE/CIPM/2026 DU 29 MAI 2026

POUR LES ETUDES, FOURNITURES ET CONSTRUCTION DES OUVRAGES  
D'EXTENSION MT/BT DANS LES ARRONDISSEMENTS DE YAOUNDE. EN TREIZE  
(13) LOTS. EN PROCEDURE D'URGENCE.

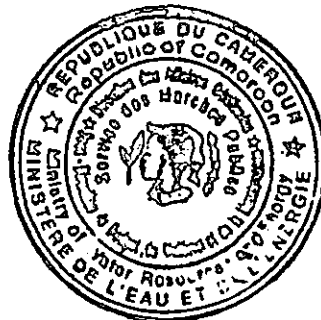
\*\*\*\*\*

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINEE

EXERCICE 2026

IMPUTATION BUDGETAIRE : 60 32 340 1 32000005 0435 523415

.....



1

## TABLE DES MATIERES

Pièce N°1.	Avis d' Appel d' Offres (AAO).....	3
Pièce N°2.	Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO).....	12
Pièce N°3.	Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) .....	34
Pièce N°4.	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....	47
Pièce N°5.	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) .....	74
Pièce N°6.	Cadre du bordereau des prix unitaires .....	84
Pièce N°7.	Cadre du détail quantitatif et estimatif.....	87
Pièce N°8.	Cadre du sous-détail des prix .....	90
Pièce N°9.	Modèle de marché .....	92
Pièce N°10.	Modèles ou formulaires types à utiliser par les Soumissionnaires.....	97
Pièce N°11.	La Charte d'Intégrité.....	119
Pièce N°12.	La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales .....	124
Pièce N°13.	Visa de maturité ou Justificatifs des études préalables.....	127
Pièce N°14.	Liste des organismes habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics .....	129
Pièce N°15.	Procédure de passation des marchés en ligne .....	131



A

**PIÈCE N° 1**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)**



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
0 098 0 0 0 5 9 /AONO/MINEE/CIPM/2026 DU 29 MAI 2026  
POUR LES ETUDES, FOURNITURES ET CONSTRUCTION DES OUVRAGES  
D'EXTENSION MT/BT DANS LES ARRONDISSEMENTS DE YAOUNDE EN  
TREIZE (13) LOTS. EN PROCEDURE D'URGENCE.

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEE, exercice 2026, le Ministre de l'Eau et de l'Energie, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour les études, fournitures et construction des ouvrages d'extension MT/BT dans les Arrondissements de Yaoundé en treize (13) lots. En procédure d'urgence.

**2. Consistance des travaux**

La consistance des prestations, objet du présent Appel d'Offres est répartie par lot ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé	Consistance
1	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II, DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 850 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 680 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
2	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 300 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 450 mètres ;</li> <li>- Construction d'un (01) poste de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
3	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
4	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI PAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 50 mètres ;</li> </ul>

	AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
5	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOENOU LIEU DIT ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 54mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 1,5 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 2 km ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateurs H61-160kVA, 15 kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
6	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 100 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
7	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
8	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 1,3 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 200 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 15kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
9	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 600 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 420 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
10	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau MT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec sur un linéaire d'environ 1000 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 2 km ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
11	TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAMONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-250kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
12	TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 54mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 400 mètres ;</li> <li>- La réhabilitation d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 650 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
13	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement d'un réseau MT/BT sur environ 1 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses</li> <li>- Les Branchements ménages</li> </ul>

### 3. Tranche/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en treize (13) lots ci-après définis :

Lot	Intitulé
1	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II, DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III
2	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI
3	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I
4	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI PAR AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III
5	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOENOU LIEU DIT ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III
6	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI
7	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII

8	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I
9	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III
10	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII
11	TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAM ONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III
12	TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV
13	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ

#### 4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

lot	intitulé	montant TTC (Francs CFA)	
1	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II , DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	68 090 935	soixante-huit millions quatre-vingt-dix mille neuf cent trente-cinq
2	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	42 884 913	Quarante-deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent treize
3	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOUSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	75 657 634	soixante-quinze millions six cent cinquante-sept mille six cent trente-quatre
4	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI PAR AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	43 452 456	quarante-trois millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cent cinquante-six
5	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOENOU LIEU DIT ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III	203 547	cent onze millions deux cent trois mille cinq cent quarante-sept
6	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	38 269 401	trente-huit millions deux cent soixante-neuf mille cent un
7	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII	78 628 097	soixante-dix-huit millions six cent vingt-huit mille quatre-vingt-dix-sept
8	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	76 675 185	soixante-seize millions six cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-cinq

7M

9	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	70 687 213	soixante-dix millions six cent quatre-vingt-sept mille deux cent treize
10	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII	104 472 622	cent quatre millions quatre cent soixante-douze mille six cent vingt-deux
11	TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAM ONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	43 864 598	quarante-trois millions huit cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit
12	TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV	56 612 420	cinquante-six millions six cent douze mille quatre cent vingt
13	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ	76 000 000	Soixante-seize millions
	<b>COUT TOTAL</b>	<b>886 498 720</b>	<b>huit cent quatre-vingt-six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt</b>

#### 5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de quatre (04) mois pour les lots 1, 2, 4 et 6 et de cinq (05) mois pour les lots 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

#### 6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de l'électrification rurale. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

#### 7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEE, exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire N° 60 32 341 0 32000005 0435 361312.

#### 8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est exclusivement *en ligne*.

#### 9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbrée au tarif en vigueur, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève pour chaque lot à :

lot	Intitulé	Cautionnement de soumission (Francs CFA)
-----	----------	---------------------------------------------

1	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II , DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	680 900	six cent quatre-vingt mille neuf cent
2	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	429 000	Quatre cent vingt-neuf mille
3	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOUSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	756 500	sept cent cinquante-six mille cinq cent
4	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI PAR AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	434 500	quatre cent trente-quatre mille cinq cent
5	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOENOU LIEU DIT ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III	1 112 000	un million cent douze mille
6	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	382 600	trois cent quatre-vingt-deux mille six cent
7	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII	786 200	sept cent quatre-vingt-six mille deux cent
8	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	766 700	sept cent soixante-six mille sept cent
9	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	706 800	sept cent six mille huit cent
10	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII	1 045 000	un million quarante-cinq mille
11	TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAM ONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	438 600	quatre cent trente-huit mille six cent
12	TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV	566 100	cinq cent soixante-six mille cent
13	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASE MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MENAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE	760 000	Sept cent soixante mille

assortie du récépissé de consignation (CDEC) et d'une durée de validité de 90 jours, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des

marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur. Le délai de validité du cautionnement de soumission est de trente (30) jours à compter de la date originale de la remise des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### 10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Ministère de l'Eau et de l'Energie, aux heures et jours ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3ème étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°3T12, BP 70 Yaoundé, Tél : 222 23 00 13, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.arpmp.cm](http://www.arpmp.cm)) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Ministère de l'Eau et de l'Energie.

#### 11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier peut être obtenue au Ministère de l'Eau et de l'Energie, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, 3ème étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°3T12, BP 70 Yaoundé, Tél : 222 23 00 13 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) Francs CFA, payable au Trésor Public. *Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, e-mail, Téléphone, etc.).*

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

#### 12. Remise des offres

La soumission étant en ligne, l'offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 25 JUIN 2026 à **10 heures précises**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

#### Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

#### 13. Recevabilité des plis

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.

- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

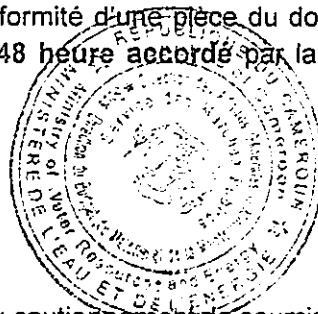
#### 14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 25 JUNE 2020 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de l'Eau et de l'Energie à Yaoundé –Mvog Ada, nouveau bâtiment annexe.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.



#### 15. Critères d'évaluation

##### 15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Le non-respect du format de fichier des offres ;
- L'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- La note technique inférieure à 80% de Oui soit 18 Oui sur 23 Oui ;
- De l'absence de la capacité financière supérieure ou égale à :

lot	intitulé	Capacité financière (Francs CFA)	
1	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II , DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	20,427,200	Vingt millions quatre cent vingt-sept mille deux cent

2	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	12,865,450	douze millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante
3	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOUSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	22,697,290	vingt-deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt dix
4	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI PAR AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	13,035,500	treize millions trente-cinq mille cinq cent
5	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOENOU LIEU DIT ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III	33,361,000	trente-trois millions trois cent soixante un mille
6	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	11,480,500	onze millions quatre cent quatre-vingt mille cinq cent
7	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII	23,588,400	Vingt-trois millions cinq quatre-vingt-huit mille quatre cent
8	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	23,002,500	vingt-trois millions deux mille cinq cent
9	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	21,206,100	vingt un millions deux cent six mille cent
10	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII	31,341,700	Trente un millions trois cent quarante un mille sept cent
11	TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAM ONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	13,159,370	treize millions cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix
12	TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV	16,983,700	seize millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent
13	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE	22,800,000	Vingt-deux millions huit cent mille

- L'absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon des chantiers au cours des trois (03) dernières années ;
- L'absence de la déclaration sur l'honneur de l'engagement à préfinancer au moins 30% du montant total soumissionné pour les travaux ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE);
- L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

- L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- CCAP et CCTP paraphés sur chaque page et signés assortis de la mention « lu et approuvé ».

## 15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- La présentation de l'offre ;
- Les références du soumissionnaire ;
- Les références du soumissionnaire ;
- La qualification et l'expérience du personnel ;
- Les moyens logistiques ;
- La méthodologie
- Le plan QHSE
- La visite de site

## 16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

**NB : Aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de trois (03) lots.**

## 17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus de trois (03) lots au cas où il présente un personnel et matériel roulant distinct pour chaque lot.

**N.B.** Au cas où un soumissionnaire serait le moins disant pour plus de trois (03) lots, le Maître d'Ouvrage lui attribuera trois (03) lots selon les conditions prévues dans le RPAO.

## 18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

## 19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables soit au Service des Marchés Publics du MINEE Tél : 222 23 00 13 ou à la Direction de l'Électricité du MINEE B.P 70 Yaoundé, Tél. 222 22 61 83 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

## 20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ..... Ou le Maître d'Ouvrage au numéro 222 23 00 13.

Yaoundé, le 29 MAI 2026

### Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication) ;
- CIPM (pour information) ;
- DAG/SMP (pour archivage) ;
- Affichage (pour information)

Le Ministre de l'Eau et de l'Énergie  
(Maître d'ouvrage)



*G. Essomba Gaston*  
Essomba Gaston

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

009.000.000 /AONR/MINEE/CIPM/2026 OF 29 MAY 2026  
FOR THE STUDIES, SUPPLY AND CONSTRUCTION OF MV/LV  
EXTENSION WORK IN THE YAOUNDE SUBDIVISIONS IN THIRTEEN  
(13) LOTS. (UNDER EMERGENCY PROCEDURE)

1. Purpose of the Invitation to Tender

As part of the Public Investment Budget (MINEE's PIB) for the 2026 Financial Year, the Minister of Water and Energy hereby launches an Open National Invitation To Tender for the supply and construction of MV/LV extension works in the Yaounde subdivisions in thirteen (13) lots. Under emergency procedure.

2. Nature of the Work

The scope of work covered by this Invitation to Tender is divided into lots as follows:

Lot	Title:	Nature of the work
1	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF AFANOYOA II, BEHIND THE NOUMIKI STADIUM, YAOUNDE III SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3x70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 850 metres;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3x70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 680 metres;</li> <li>- Construction of a substation equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
2	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF ANGOCK, PRECISELY AT DERRIÈRE LEO, YAOUNDE IV SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3x70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 300 metres;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3x70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 450 metres;</li> <li>- Construction of a substation equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
3	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF MVOG-EKOUSSOU, YAOUNDE I SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3x70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 500 metres;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3x70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 800 metres;</li> <li>- Construction of two (02) substations equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
4	RURAL ELECTRIFICATION WORK FROM THE VILLAGE NYOMO TO CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI THROUGH	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-</li> </ul>

	AFANOYOA, IN THE YAOUNDE III SUBDIVISION	<p>assembled 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 50 metres;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 800 metres;</li> <li>- Construction of a substation equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
5	ELECTRIFICATION WORK IN THE AREA OF MEKOENOU, LOCALITY OF ENTRÉE MFOUDA, IN THE YAOUNDE III SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 54mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 1.5 km;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 2 km;</li> <li>- Construction of two (02) substations equipped with H61-160kVA, 15 kV transformers;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
6	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK FROM FACE GRANDE CHEFFERIE AT SIMBOCK NEIGHBOURHOOD, RUE DES PALMERAIES, IN THE YAOUNDE IV SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 100 metres;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 700 metres;</li> <li>- Construction of a substation equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
7	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK FROM NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTRÉE UNIVERSITÉ ALKABU LUAN, IN THE LOCALITY OF NKOLSO, YAOUNDE VII SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 700 metres;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 700 metres;</li> <li>- Construction of two (02) substations equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
8	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN FEBE VILLAGE NEIGHBOURHOOD (ENTREE CARRIÈRE), YAOUNDE I SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 1.3 km;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 200 metres;</li> <li>- Construction of a substation equipped with an H61-160kVA, 15kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
9	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN AHALA II NEIGHBOURHOOD, LOCALITY OF ANCIENNE GARE, YAOUNDE III SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 600 metres;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 420 metres;</li> <li>- Construction of two (02) substations equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
10	WORK TO REINFORCE THE THREE-PHASE ELECTRICAL NETWORK IN THE LOCALITY OF MINKOAMEYOS, YAOUNDE VII COUNCIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of an MV three-phase overhead network using the pre-assembled 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable over a distance of approximately 1000 metres;</li> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 500 metres;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 2 km;</li> <li>- Construction of a substation equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
11	EXTENSION WORKS OF THE ELECTRICAL HV NETWORK WITH THE INSTALLATION OF A 250 KVA TRANSFORMER AT OBAM ONGOLA NEIGHBOURHOOD, RUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, YAOUNDE III SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 34 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 800 metres;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 500 metres;</li> <li>- Construction of a substation equipped with an H61-250kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
12	WORK TO REINFORCE AND EXTEND THE MV AND LV ELECTRICAL NETWORK IN THE MESSAMENDONGO NEIGHBOURHOOD PRECISELY AT THE CRÈCHE DES CHOUPINETTES, YAOUNDE IV SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction of a mixed MV/LV three-phase overhead network using 54 mm<sup>2</sup> Almélec cable and pre-assembled 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP cable over a distance of approximately 400 metres;</li> <li>- Rehabilitation of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 650 metres;</li> <li>- Construction of a substation equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> </ul>
13	CONSTRUCTION WORKS OF AN MV/LV THREE-PHASE LINE WITH HOUSEHOLD CONNECTIONS IN DALLAS CITY THROUGH TSINGA VILLAGE NEIGHBOURHOOD, YAOUNDE I SUBDIVISION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reinforcement of an MV/LV network over a distance of approximately 1 km;</li> <li>- Construction of an LV three-phase overhead network using the pre-assembled cable of 3×70 mm<sup>2</sup> + NP + 2 EP over a distance of approximately 500 metres;</li> <li>- Construction of a substation equipped with an H61-160kVA, 30kV transformer;</li> <li>- Miscellaneous services.</li> <li>- Household connections</li> </ul>

### 3. Tranche/Allotment

The works shall be carried out in thirteen (13) lots as follows:

Lot	Title:
1	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF AFANOYOA II, BEHIND THE NOUMIKI STADIUM, YAOUNDE III SUBDIVISION
2	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF ANGOCK, PRECISELY AT DERRIÈRE LEO, YAOUNDE IV SUBDIVISION

3	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF MVOG-EKOSSOU, YAOUNDE I SUBDIVISION
4	RURAL ELECTRIFICATION WORK FROM THE VILLAGE NYOMO TO CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI THROUGH AFANOYOA, IN THE YAOUNDE III SUBDIVISION
5	ELECTRIFICATION WORK IN THE AREA OF MEKOENOU, LOCALITY OF ENTRÉE MFOUDA, IN THE YAOUNDE III SUBDIVISION
6	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK FROM FACE GRANDE CHEFFERIE AT SIMBOCK NEIGHBOURHOOD, RUE DES PALMERAIES, IN THE YAOUNDE IV SUBDIVISION
7	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK FROM NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTRÉE UNIVERSITÉ ALKABU LUAN, IN THE LOCALITY OF NKOLSO, YAOUNDE VII SUBDIVISION
8	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN FEBE VILLAGE NEIGHBOURHOOD (ENTREE CARRIÈRE), YAOUNDE I SUBDIVISION
9	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN AHALA II NEIGHBOURHOOD, LOCALITY OF ANCIENNE GARE, YAOUNDE III SUBDIVISION
10	WORK TO REINFORCE THE THREE-PHASE ELECTRICAL NETWORK IN THE LOCALITY OF MINKOAMEYOS, YAOUNDE VII COUNCIL
11	EXTENSION WORKS OF THE ELECTRICAL HV NETWORK WITH THE INSTALLATION OF A 250 KVA TRANSFORMER AT OBAM ONGOLA NEIGHBOURHOOD, RUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, YAOUNDE III SUBDIVISION
12	WORK TO REINFORCE AND EXTEND THE MV AND LV ELECTRICAL NETWORK IN THE MESSAMENDONGO NEIGHBOURHOOD PRECISELY AT THE CRÈCHE DES CHOUPINETTES, YAOUNDE IV SUBDIVISION
13	CONSTRUCTION WORKS OF AN MV/LV THREE-PHASE LINE WITH HOUSEHOLD CONNECTIONS IN DALLAS CITY THROUGH TSINGA VILLAGE NEIGHBOURHOOD, YAOUNDE I SUBDIVISION

#### 4. Estimated Cost

The estimated cost of the work at the end of the preliminary studies is:

Lot	Title	Amount including taxes (in CFAF)	
1	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF AFANOYOA II, BEHIND THE NOUMIKI STADIUM, YAOUNDE III SUBDIVISION	68,090,935	Sixty-eight million ninety thousand nine hundred and thirty-five
2	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF ANGOCK, PRECISELY AT DERRIÈRE LEO, YAOUNDE IV SUBDIVISION	42,884,913	Forty-two million eight hundreds and eighty-four thousands nine hundreds and thirteen
3	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF MVOG-EKOSSOU, YAOUNDE I SUBDIVISION	75,657,634	Seventy-five million six hundred and fifty-seven thousand six hundred and thirty-four
4	RURAL ELECTRIFICATION WORK FROM THE VILLAGE NYOMO TO CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI THROUGH AFANOYOA, IN THE YAOUNDE III SUBDIVISION	43,452,456	forty-three million four hundred and fifty-two thousand four hundred and fifty-six

5	ELECTRIFICATION WORK IN THE AREA OF MEKOENOU, LOCALITY OF ENTRÉE MFOUDA, IN THE YAOUNDE III SUBDIVISION	111,203,547	one hundred and eleven million two hundred and three thousand five hundred and forty-seven
6	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK FROM FACE GRANDE CHEFFERIE AT SIMBOCK NEIGHBOURHOOD, RUE DES PALMERAIES, IN THE YAOUNDE IV SUBDIVISION	38,269,101	thirty-eight million two hundred and sixty-nine thousand one hundred and one
7	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK FROM NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTRÉE UNIVERSITÉ ALKABU LUAN, IN THE LOCALITY OF NKOLSO, YAOUNDE VII SUBDIVISION	78,628,097	seventy-eight million six hundred and twenty-eight thousand ninety-seven
8	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN FEBE VILLAGE NEIGHBOURHOOD (ENTREE CARRIÈRE), YAOUNDE I SUBDIVISION	76,675,185	seventy-six million six hundred and seventy-five thousand one hundred and eighty-five
9	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN AHALA II NEIGHBOURHOOD, LOCALITY OF ANCIENNE GARE, YAOUNDE III SUBDIVISION	70,687,213	seventy million six hundred and eighty-seven thousand two hundred and thirteen
10	WORK TO REINFORCE THE THREE-PHASE ELECTRICAL NETWORK IN THE LOCALITY OF MINKOAMEYOS, YAOUNDE VII COUNCIL	104,472,622	one hundred and four million four hundred and seventy-two thousand six hundred and twenty-two
11	EXTENSION WORKS OF THE ELECTRICAL HV NETWORK WITH THE INSTALLATION OF A 250 KVA TRANSFORMER AT OBAM ONGOLA NEIGHBOURHOOD, RUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, YAOUNDE III SUBDIVISION	43,864,598	forty-three million eight hundred and sixty-four thousand five hundred and ninety-eight
12	WORK TO REINFORCE AND EXTEND THE MV AND LV ELECTRICAL NETWORK IN THE MESSAMENDONGO NEIGHBOURHOOD PRECISELY AT THE CRÈCHE DES CHOUPINETTES, YAOUNDE IV SUBDIVISION	56,612,420	fifty-six million six hundred and twelve thousand four hundred and twenty
13	CONSTRUCTION WORKS OF AN MV/LV THREE-PHASE LINE WITH HOUSEHOLD CONNECTIONS IN DALLAS CITY THROUGH TSINGA VILLAGE NEIGHBOURHOOD, YAOUNDE I SUBDIVISION	76,000,000	Seventy-six million
	<b>TOTAL COST</b>	<b>886,498,720</b>	<b>eight hundred and eighty-six million four hundred and ninety-eight thousand seven hundred and twenty</b>

#### 5. Estimated Completion Date

The maximum period set by the Contracting Authority for the execution of the work, subject of this Restricted Invitation to Tender, is **four (4) months** for the lots 1, 2, 4 and 6 and **five (05) months** for the lots 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

This period begins from the date of notification of the service order to start work.

#### 6. Participation and Origin

Participation in this Invitation to Tender is open to Cameroon companies with proven experience in the field of rural electrification. Participation in the form of a consortium is

that the lead contractor is appointed and the specific responsibilities of each member are clearly defined.

## 7. Financing

The work, subject of this Invitation to Tender, shall be financed by MINEE Public Investment Budget for the 2026 Financial Year; Budget Allocation LineNo.60 32 341 0 32000005 0435 361312.

## 8. Submission method

The submission method chosen for this consultation is exclusively online.

## 9. Bid bond

Each tenderer must enclose with his administrative documents a hand-paid bid bond, stamped at the current rate issued by a body or financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds in the field of public contracts, the list of which appears in Exhibit 14 of the DAO, the amount of which per lot is:

Lot	Title:	Bid bond amount (CFA francs)	
1	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF AFANOYOA II, BEHIND THE NOUMIKI STADIUM, YAOUNDE III SUBDIVISION	680,900	six hundred and eighty thousand nine hundred
2	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF ANGOCK, PRECISELY AT DERRIÈRE LEO, YAOUNDE IV SUBDIVISION	429,000	Four hundred and twenty-nine thousand
3	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN THE AREA OF MVOG-EKOSSOU, YAOUNDE I SUBDIVISION	756,500	seven hundred and fifty-six thousand five hundred
4	RURAL ELECTRIFICATION WORK FROM THE VILLAGE NYOMO TO CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI THROUGH AFANOYOA, IN THE YAOUNDE III SUBDIVISION	434,500	four hundred and thirty-four thousand five hundred
5	ELECTRIFICATION WORK IN THE AREA OF MEKOENOU, LOCALITY OF ENTRÉE MFOUDA, IN THE YAOUNDE III SUBDIVISION	1,112,000	one million one hundred and twelve thousand
6	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK FROM FACE GRANDE CHEFFERIE AT SIMBOCK NEIGHBOURHOOD, RUE DES PALMERAIES, IN THE YAOUNDE IV SUBDIVISION	382,600	three hundred and eighty-two thousand six hundred
7	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK FROM NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTRÉE UNIVERSITÉ ALKABU LUAN, IN THE LOCALITY OF NKOLSO, YAOUNDE VII SUBDIVISION	786,200	seven hundred and eighty-six thousand two hundred
8	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN FEBE VILLAGE NEIGHBOURHOOD (ENTREE CARRIÈRE), YAOUNDE I SUBDIVISION	766,700	seven hundred and sixty-six thousand seven hundred
9	RURAL ELECTRIFICATION WORK INVOLVING THE EXTENSION OF A THREE-PHASE OVERHEAD HIGH-VOLTAGE NETWORK IN AHALA II NEIGHBOURHOOD, LOCALITY OF ANCIENNE GARE, YAOUNDE III SUBDIVISION	706,800	seven hundred and six thousand eight hundred
10	WORK TO REINFORCE THE THREE-PHASE ELECTRICAL NETWORK IN THE LOCALITY OF MINKOAMEYOS, YAOUNDE VII COUNCIL	1,045,000	one million forty-five thousand

11	EXTENSION WORKS OF THE ELECTRICAL HV NETWORK WITH THE INSTALLATION OF A 250 KVA TRANSFORMER AT OBAM ONGOLA NEIGHBOURHOOD, RUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, YAOUNDE III SUBDIVISION	438,600	four hundred and thirty-eight thousand six hundred
12	WORK TO REINFORCE AND EXTEND THE MV AND LV ELECTRICAL NETWORK IN THE MESSAMENDONGO NEIGHBOURHOOD PRECISELY AT THE CRÛCHE DES CHOUPINETTES, YAOUNDE IV SUBDIVISION	566,100	five hundred and sixty-six thousand and one hundred
13	CONSTRUCTION WORKS OF AN MV/LV THREE-PHASE LINE WITH HOUSEHOLD CONNECTIONS IN DALLAS CITY THROUGH TSINGA VILLAGE NEIGHBOURHOOD, YAOUNDE I SUBDIVISION	760,000	Seven hundred and sixty thousand

with the deposit receipt (CDEC) and valid for up to ninety (90) days, issued by a first-class bank or a first class financial institution approved by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public contracts or any other form in conformity with the regulations in force. The bid bond is valid for up to thirty (30) days from the initial date set for the submission of bids. Failure to provide a bid bond issued by a first-class bank or a first class financial institution approved by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public contracts, shall result in the outright rejection of the bid. A bid bond produced but not related to the consultation concerned is deemed to be non-existent. A bid bond submitted by a bidder during the bid opening session cannot be accepted.

#### 10. Consultation of the Tender File

Upon publication of this Notice, the physical file may be consulted free of charge at the Ministry of Water and Energy during working hours at the Department of General Affairs, Public Contract Office, 3rd floor of the TOWER, Ministerial Building No. 1, Room 3T12; P.O. Box 70 Yaounde. Tel: 222 23 00 13.

It can also be consulted online on the COLEPS platform via the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on ARMP's website ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)) or any other electronic means of communication indicated by the Ministry of Water and Energy.

#### 11. Acquisition of the Tender File

Upon publication of this Notice, the physical version of the file can be obtained from the Ministry of Water and Energy, Department of General Affairs, Public Contracts Service 3rd floor of the TOWER, Ministerial Building No. 1, Room 3T12, P.O. Box 70 Yaounde, Tel: 222 23 00 13, against presentation of a payment receipt to the Public Treasury of a non-refundable sum of CFAF 150,000 (one hundred and fifty thousand).

***Upon withdrawal of the Tender File, the bidders must get registered with their full address (P.O. Box, Fax, E-mail, Phone numbers, etc.).***

It is also possible to obtain the electronic version of the file by downloading it free of charge from the addresses indicated above in the case of the electronic version.

#### 12. Submission of Bids

As the submission is made online, the tender, written in French or English, must be sent by the tenderer to the COLEPS platform no later than 10 a.m. at the latest on 24 JUN 2026. A back-up copy of the bid, recorded on a USB key or CD/DVD, must be sent in a sealed envelope clearly and legibly marked "Back-up copy", in addition to the above mention, within the time limit set.

#### File size and format

For online submission, the maximum sizes of the documents that will transit on the platform and constitute the tender's offer are as follows:

- 5 MB for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer.

The following formats are accepted:

- PDF format for text documents;
- JPEG for images.

Applicants must use compression software to reduce the size of the files to be transmitted.

### 13. Admissibility of bids

The Contracting Authority will not accept:

- Envelopes bearing indications of the bidder's identity;
- Bids received after the deadline for submission;
- Bids that do not comply with the bidding procedure.
- Bids not indicating the identity of the tenderer;

Any Tender that is incomplete, in accordance with the requirements of the Tender File, shall be declared inadmissible, In particular, the absence of a bid bond issued by a body or financial institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds in the field of public procurement, or failure to comply with the model documents in the Tender Documents, will result in the outright rejection of the bid without any recourse. A bid bond produced but not related to the consultation concerned is deemed to be non-existent. A bid bond submitted by a bidder during the bid opening session cannot be accepted.

### 14. Opening of Bids

The opening of bids shall be carried out in a single phase on 25 JUN 2024 3:00 PM by the MINEE's Internal Tenders Board, in the new annexe building at Mvog-Ada, Yaounde. Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorised person of their choice, even in the case of a consortium of companies.

Under penalty of rejection, the required administrative documents must be submitted in originals or certified true copies by the issuing service or a competent administrative authority in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender. The documents must be less than three (3) months old or must have been established after the date of signature of the Invitation to Tender.

In the event of the absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a period of 48 hours granted by the Commission, the bid will be rejected.

### 16. Evaluation Criteria

#### 15.2 Eliminary Criteria

They include:

- Absence or non-conformity of bid bond at bid opening;
- Non-production beyond the 48-hour deadline after bid opening, of an administrative file document deemed non-compliant or absent at bid opening, (except for the bid bond);
- Non-compliance with bid file format;
- The absence of a backup copy in the event of a breakdown of the COLEPS platform;
- False declarations, fraudulent manoeuvres or falsified documents;
- The technical score with less than 80% of Yes, that is 18 Yes over 23 Yes;
- Absence of financial capacity greater than or equal to:

11	EXTENSION WORKS OF THE ELECTRICAL HV NETWORK WITH THE INSTALLATION OF A 250 KVA TRANSFORMER AT OBAM ONGOLA NEIGHBOURHOOD, RUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, YAOUNDE III SUBDIVISION	438,600	four hundred and thirty-eight thousand six hundred
12	WORK TO REINFORCE AND EXTEND THE MV AND LV ELECTRICAL NETWORK IN THE MESSAMENDONGO NEIGHBOURHOOD PRECISELY AT THE CRÈCHE DES CHOUPINETTES, YAOUNDE IV SUBDIVISION	566,100	five hundred and sixty-six thousand and one hundred
13	CONSTRUCTION WORKS OF AN MV/LV THREE-PHASE LINE WITH HOUSEHOLD CONNECTIONS IN DALLAS CITY THROUGH TSINGA VILLAGE NEIGHBOURHOOD, YAOUNDE I SUBDIVISION	760,000	Seven hundred and sixty thousand

with the deposit receipt (CDEC) and valid for up to ninety (90) days, issued by a first-class bank or a first class financial institution approved by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public contracts or any other form in conformity with the regulations in force. The bid bond is valid for up to thirty (30) days from the initial date set for the submission of bids. Failure to provide a bid bond issued by a first-class bank or a first class financial institution approved by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public contracts, shall result in the outright rejection of the bid. A bid bond produced but not related to the consultation concerned is deemed to be non-existent. A bid bond submitted by a bidder during the bid opening session cannot be accepted.

#### 10. Consultation of the Tender File

Upon publication of this Notice, the physical file may be consulted free of charge at the Ministry of Water and Energy during working hours at the Department of General Affairs, Public Contract Office, 3rd floor of the TOWER, Ministerial Building No. 1, Room 3T12; P.O. Box 70 Yaounde, Tel: 222 23 00 13.

It can also be consulted online on the COLEPS platform via the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on ARMP's website ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)) or any other electronic means of communication indicated by the Ministry of Water and Energy.

#### 11. Acquisition of the Tender File

Upon publication of this Notice, the physical version of the file can be obtained from the Ministry of Water and Energy, Department of General Affairs, Public Contracts Service, 3rd floor of the TOWER, Ministerial Building No. 1, Room 3T12, P.O. Box 70 Yaounde, Tel: 222 23 00 13, against presentation of a payment receipt to the Public Treasury of a non-refundable sum of CFAF 150,000 (one hundred and fifty thousand).

***Upon withdrawal of the Tender File, the bidders must get registered with their full address (P.O. Box, Fax, E-mail, Phone numbers, etc.).***

It is also possible to obtain the electronic version of the file by downloading it free of charge from the addresses indicated above in the case of the electronic version.

#### 12. Submission of Bids

As the submission is made online, the tender, written in French or English, must be sent by the tenderer to the COLEPS platform no later than 10 a.m. at the latest on 25 JUN 2026. A back-up copy of the bid, recorded on a USB key or CD/DVD, must be sent in a sealed envelope clearly and legibly marked "Back-up copy", in addition to the above mention, within the time limit set.

#### File size and format

For online submission, the maximum sizes of the documents that will transit on the platform and constitute the tender's offer are as follows:

- Absence of a sworn statement of non-abandonment of past contracts during the last three (03) years;
- Failure to submit a sworn statement confirming a commitment to pre-finance at least 30% of the total tendered amount for the works;
- Omission of a quantified unit price in the financial Bid;
- Omission of any element of the financial offer (bid, SUP, EQ);
- Absence of the dated and signed integrity charter;
- Absence of the declaration of commitment to respect environmental and social clauses, dated and signed;
- CCAP and CCTP initialled on each page and signed with "read and approved".

#### 15.2. Essential criteria

The essential criteria for qualifying bidders will include, by way of indication, the following:

- Presentation of the bid;
- Tenderer's references;
- Tenderer's references;
- Staff qualifications and experience;
- Logistical resources;
- Methodology
- QHSE (Quality, Health, safety and Environment) plan
- Site visit

#### 16. Award

The Contracting Authority shall award the Contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose bid is evaluated as the lowest, *including any discounts offered*.

**NB:** No bidder may be awarded more than three (03) lots.

#### 17. Maximum number of lots:

A tenderer may submit a tender for one or more lots, but may not be awarded more than three (03) lots if they provide separate personnel and rolling stock for each lot.

**N.B:** In the event that a tenderer submits the lowest bid for more than three (03) lots, the Contracting Authority shall award three (03) lots to that tenderer in accordance with the conditions set out in the Special Regulations of the Invitation to Tender (RPAO).

#### 18. Validity of Bids

Bidders shall be bound by their bids during a period of ninety (90) days from the initial deadline scheduled for the submission of bids.

#### 19. Additional Information

Additional information may be obtained during working hours either from MINEE Public Contracts Service, Tel.: 222 23 00 13 or from the MINEE Electricity Department, P.O. Box: 70 Yaoundé, Tel. 222 22 61 83 or online via the COLEPS platform <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

#### 20. Fight against Corruption and Malpractices

For any denunciation of practices, facts or acts of corruption or bad practices, please call CONAC on number 1517, the Public Procurement Authority (MINMAP) (SMS or call) on the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, ARMP via ..... or the Contracting Authority on 222 23 00 13.

#### Copies:

- MINMAP (for information).
- ARMP (for publication).
- CIPM (for information).
- DAG/SMP (for filing).
- Notice Board (for information).

Yaounde, on the 29 MAI 2025

The Minister of Water and Energy  
Contracting Authority



*Cloundou Essomba Gastan*

## 20. Fight against Corruption and Malpractices

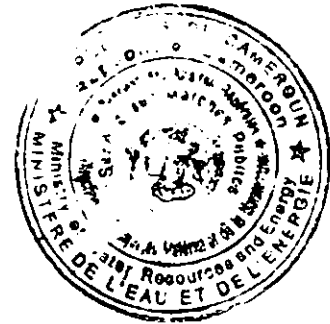
For any denunciation of practices, facts or acts of corruption or bad practices, please call CONAC on number 1517, the Public Procurement Authority (MINMAP) (SMS or call) on the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, ARMP via ..... or the Contracting Authority on 222 23 00 13.

### Copies:

- MINMAP (for information);
- ARMP (for publication);
- CIPM (for information);
- DAG/SMP (for filing);
- Notice Board (for information).

Yaounde. on the \_\_\_\_\_

**The Minister of Water and Energy  
(Contracting Authority)**

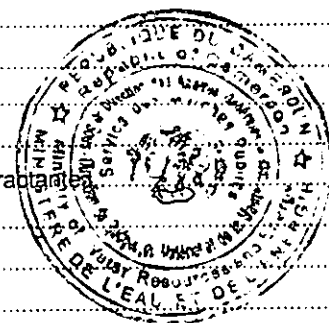


**PIÈCE N° 2**

**REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)**

## TABLE DES MATIERES

Pièce N° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	15
Article 1 : Portée de la soumission.....	27
Article 2 : Financement.....	27
Article 3 : Fraude et corruption.....	27
Article 4 : Candidats admis à concourir.....	27
Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés.....	28
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire.....	20
Article 7 : Visite du site des travaux.....	20
<b>B. Dossier d'Appel d'Offres</b> .....	<b>21</b>
Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.....	21
Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.....	22
Article 10 : Modifications du Dossier d'Appel d'Offres.....	23
<b>C. Préparation des offres</b> .....	<b>23</b>
Article 11 : Frais de soumission.....	23
Article 12 : Langue de l'offre.....	23
Article 13 : Documents constituant l'offre.....	23
Article 14 : Montant de l'offre.....	25
Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement.....	25
Article 16 : Validité des offres.....	26
Article 17 : Caution de soumission.....	26
Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires.....	27
Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres.....	27
Article 20 : Forme et signature de l'offre.....	28
<b>D. Dépôt des offres</b> .....	<b>28</b>
Article 21 : Cachetage et marquage des offres.....	28
Article 22 : Date et heure limite de dépôt des offres.....	29
Article 23 : Offres hors délai.....	29
Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres.....	30
<b>E. Ouverture des plis et évaluation des offres</b> .....	<b>30</b>
Article 25 : Ouverture des plis et recours.....	30
Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure.....	31
Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante.....	32
Article 28 : Détermination de la conformité des offres.....	32
Article 29 : Qualification du soumissionnaire.....	33
Article 30 : Correction des erreurs.....	33
Article 31 : Conversion en une seule monnaie.....	33
Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier.....	33
Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux.....	34
<b>F. Attribution du marché</b> .....	<b>34</b>
Article 34 : Attribution.....	34
Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure.....	35
Article 36 : Notification de l'attribution du marché.....	35
Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours.....	35
Article 38 : Signature du marché.....	36
Article 39 : Cautionnement définitif.....	36



## A. Généralités

### Article 1 : Objet de la soumission

1.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, tel que précisé dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres pour la réalisation des travaux décrits dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et brièvement définis dans le RPAO.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO.

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit achever les travaux dans le délai prévisionnel indiqué dans le RPAO, et qui court sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour ouvrable, à l'exception des jours calendaires expressément spécifiés dans le code des marchés publics.

### Article 2 : Financement

La source de financement des travaux objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

### Article 3 : Principes éthiques

3.1. Les agents relevant du service public, les soumissionnaires et les titulaires de marché, ainsi que toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la chaîne de passation, d'exécution, de contrôle et de régulation des marchés, sont soumis aux dispositions des lois et règlements interdisant les actes de corruption, les manœuvres frauduleuses, les pratiques collusoires, coercitives ou obstructives, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés et les complicités.

A cet égard, ils souscrivent la charte d'intégrité dont le modèle est joint en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres (pièce 10).

En vertu de ces principes, le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué :

a. définit, aux fins de cette clause, les expressions de la manière suivante :

- i. Est convaincu d'acte de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. Sont convaincus de « pratiques collusoires » deux ou plusieurs soumissionnaires qui s'entendent dans le but de maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. Se livre à des « pratiques coercitives », quiconque porte atteinte aux personnes ou à leurs biens ou profère des menaces à leur encontre de manière directe ou indirecte, afin d'influencer leurs actions au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- v. Le « conflit d'intérêt » désigne toute situation dans laquelle le titulaire d'un marché ou surveillant des procédures de passation et/ou de l'exécution du marché pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché conclu par le Maître d'ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué, d'une affectation ou toute situation dans laquelle il a des intérêts financiers ou personnels suffisant pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses

fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement ;

vii. La complicité s'entend de :

- L'omission ou la négligence d'effectuer les contrôles ou de donner les avis techniques prescrits ;
- L'abstention volontaire de porter à la connaissance du Maître d'ouvrage ou de l'autorité compétente, les irrégularités constatées lors de la réalisation de ses missions.

viii. Se livre aux « pratiques obstructives », quiconque commet des actes visant à la destruction, la falsification, l'altération ou la dissimulation des preuves sur lesquelles se fonde une enquête ou toutes fausses déclarations faites aux enquêteurs ou bien toute menace, harcèlement ou intimidation à l'encontre d'une personne aux fins de l'empêcher de révéler des informations relatives à une enquête, ou bien de poursuivre celle-ci.

b. rejettera toute proposition d'attribution, s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption, de conflit d'intérêt, de complicité ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires, coercitives ou obstructives pour l'attribution de ce marché.

3.2. L'Autorité chargée des marchés publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (02) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire ou cocontractant de l'Administration pour trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de complicité, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans son offre, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

3.3. L'Autorité chargée des Marchés Publics, peut prendre à l'encontre des acteurs publics reconnus coupables de violation des dispositions du Code des Marchés Publics, une décision d'interdiction d'intervenir dans la passation et le suivi de l'exécution des Marchés Publics pendant une période n'excédant pas deux (2) ans.

#### **Article 4 : Candidats admis à concourir**

4.1. En dehors de l'appel d'offres restreint qui s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de préqualification et/ou ceux retenus dans le cadre de la catégorisation préalablement indiquée dans l'avis d'appel d'offres et rappelé dans le RPAO, en règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les soumissionnaires, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité ci-après :

- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire doivent être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement, le cas échéant ;
- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt dans les conditions ci-après :

- i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ;
  - ii. Est dans le cadre d'un même appel d'offres, représentant légal d'un autre soumissionnaire ;
  - iii. Participe à plus d'une offre dans le cadre d'un même appel d'offres notamment, soit à titre individuel ou en tant que membre d'un groupement d'entreprises, soit en tant que sous-traitant dans une offre tout en étant soumissionnaire à titre individuel ou membre d'un groupement d'entreprises. Un fournisseur peut figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs offres, mais en cette qualité de sous-traitant seulement.
  - iv. Est affilié à un groupe ou entité que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué a recruté ou envisage de recruter pour participer au contrôle ;
  - v. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué participe au capital du soumissionnaire de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics ;
- c. Une personne morale de droit public si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) gérée selon les règles de la comptabilité privée et (iii) n'est pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des marchés publics.

d. Les organisations de la société civile et les Etablissements publics à condition que les prix proposés soient concurrentiels, c'est-à-dire, qu'ils aient été déterminés (i) en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et (ii) qu'ils n'ont pas bénéficié, dans la détermination de ce prix, des avantages découlant des ressources qui leurs sont attribuées au titre de leurs missions de service public.

4.2. L'appel d'offres est ouvert ou restreint selon les spécifications du RPAO à tous les candidats qui remplissent les conditions ci-après :

- a. ne pas être en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- b. ne pas être frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international;
- c. souscrire aux déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.

4.3. Pour soumissionner par voie électronique via COLEPS ou tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage, le candidat ou soumissionnaire doit être enregistré sur ladite plateforme et disposer d'un certificat électronique valide.

4.4. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de préqualification et/ou à ceux retenus dans le cadre de la catégorisation préalablement indiquée dans l'avis d'appel d'offres et rappelée dans le RPAO.

#### **Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés**

5.1. Les matériaux, les matériels de l'entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché ne doivent pas provenir le cas échéant, de pays figurant dans la liste prévue dans le RPAO.

5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme "provenir" désigne le lieu où les biens et services poussent, sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués, transformés, assemblés ou importés.

## **Article 6 : Documents établissant la qualification du Soumissionnaire**

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. produire un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ;
- b. Fournir les documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire selon la présentation indiquée à l'article 13 du RGAO et comprenant notamment, toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de préqualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une préqualification) qui leur sont demandées dans le RPAO.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production de l'extrait des bilans faisant ressortir le chiffre d'affaires et les résultats ;
- ii. l'accès à une ligne de crédit ou d'autres ressources financières ;
- iii. Les marchés exécutés ;
- iv. la liste du personnel clé ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable ;
- vi. Le certificat de catégorisation pour les prestataires de BTP, le cas échéant.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué pour l'exécution du marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dans un compte unique. En cas de groupement conjoint, les tâches de chaque membre doivent être précisées et chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dans son propre compte.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.

## **Article 7 : Visite du site des travaux**

7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Cette visite lorsqu'elle est exigée dans le RPAO, doit être sanctionnée par une attestation de visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire, faisant ressortir une description du site ainsi que les observations sur les conditions d'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.2. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est tenu d'autoriser le Soumissionnaire qui en fait la demande et ses employés ou agents, à pénétrer dans ses locaux et sur ses

terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, de toute responsabilité pouvant en résulter.

Le soumissionnaire demeure responsable des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.3. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.

## B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entreprises et précise les conditions du marché. Outre-le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend aussi les principaux documents énumérés ci-après :

Pièce n° 0 : La lettre d'invitation à soumissionner (en cas d'Appels d'Offres Restreints) ;

Pièce n° 1 : L'Avis d'Appel d'Offres rédigé en français et en anglais (AAO) ;

Pièce n° 2 : Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce n° 3 : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce n° 4 : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

Pièce n° 5 : Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Pièce n° 6 : Le Cadre du Bordereau des Prix Unitaires ;

Pièce n° 7 : Le Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif ;

Pièce n°8 : Le Cadre du Sous-Détail des Prix Unitaires ou de la décomposition des prix, le cas échéant ;

Pièce n°9 : Le modèle de marché ;

Pièce n°10 : Les Modèles ou formulaires types à utiliser par les Soumissionnaires notamment :

*Annexe n° 1: Modèle de Déclaration d'intention de soumissionner*

*Annexe n° 2: Modèle de soumission*

*Annexe n° 3: Modèle de caution de soumission*

*Annexe n° 4: Modèle de cautionnement définitif*

*Annexe n° 5: Modèle de caution d'avance de démarrage*

*Annexe n°6 : Modèle de caution de bonne exécution (retenue de garantie)*

*Annexe n° 7: Modèle de Lettre de soumission de la proposition technique*

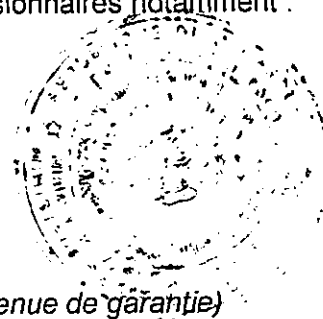
*Annexe n° 8: Modèle de Cadre du planning*

*Annexe n° 9: Modèle de liste de personnels à mobiliser*

*Annexe n° 10: Modèle de fiches de prestations susceptibles d'être sous traitées*

*Annexe n° 11: Modèle de CV de personnels à mobiliser*

Pièce n° 11 : Le formulaire de la charte d'intégrité.



Pièce n° 12 : Le formulaire de déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales.

Pièce n° 13 : le visa de maturité ou les justificatifs des études préalables à remplir par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, la disponibilité du financement ou l'inscription budgétaire.

Pièce n° 14 : La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités par le Ministre en charge des à émettre des cautions, dans le cadre des marchés publics.

**8.2.** Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

### **Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours**

9.1. 9.1. a) Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué indiquée dans le RPAO ou via COLEPS avec copie à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit ou par courrier électronique ou via COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué dans le DAO à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

9.1.b). Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres dans un délai maximal de cinq (05) jours.

9. 2. Tout soumissionnaire qui s'estime lésé peut introduire une requête auprès du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégué.

En cas d'appel d'offres restreint, le recours doit :

a) à la phase de préqualification, doit porter sur des demandes de réexamen des conditions de sollicitation, de préqualification ou sur des demandes de réexamen des décisions ou actes pris et publiés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué lors de la procédure de préqualification.

b) Les candidats disposent de cinq (05) jours ouvrables avant la date de dépôt des candidatures et cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats de la préqualification pour introduire leur recours auprès du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, avec copie à l'Autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

c) Ce recours n'est pas suspensif.

9.3. Lorsque l'appel d'offres est la procédure retenue, le recours doit être adressé, entre la publication de l'Avis d'appel d'offres et l'ouverture des plis :

a) au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué avec copie à l'Autorité chargée des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

- b) il doit parvenir au Maître d'ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué au plus tard quatorze (14) jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres ;
- c) le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose de cinq (05) jours ouvrables pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'Autorité chargée des Marchés Publics et à l'Organisme Chargé de la Régulation des Marchés Publics ;
- d) en cas de désaccord entre le requérant et le Maître d'ouvrage ou le Maître d'ouvrage Délégué, le recours est porté par le requérant au Comité chargé de l'examen des recours.
- e) ce recours n'est pas suspensif.

#### **Article 10 : Modifications du Dossier d'Appel d'Offres**

- 10.1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.
- 10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.
- 10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.

### **C. PRÉPARATION DES OFFRES**

#### **Article 11 : Frais de soumission**

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

#### **Article 12 : Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

#### **Article 13 : Documents constituant l'offre**

- 13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :
- a) **Volume 1 : Offre administrative**
- Il comprend :
- a.1. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :
- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
  - A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;

- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur.

a.2. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ;

a.3. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

**b) Volume 2 : Offre technique**

Il comprend notamment :

**b.1. Les renseignements sur les qualifications**

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 6.1 du RPAO.

**b.2. Méthodologie**

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment : une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite du site le cas échéant, etc.).

**b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- i. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- ii. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

**b.4. Commentaires CCAP et CCTP (facultatifs)**

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions.

**c) Volume 3 : Offre financière**

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des travaux à savoir :

- c.1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint en annexe et datée en vigueur, signée et datée ;
- c.2. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli
- c.3. Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;
- c.4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;
- c.5. L'échéancier prévisionnel de paiements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

- 13.2. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les soumissionnaires doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.



## **Article 14 : Montant de l'offre**

- 14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'Article 1.1 du RGAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Détail Quantitatif et Estimatif chiffrés présentés par le soumissionnaire le cas échéant.
- 14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif.
- 14.3. Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur Marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.
- 14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Etant entendu que tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.
- 14.5. Tous les prix unitaires assortis des quantités doivent être justifiés par des sous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N°8 du DAO.
- 14.6. Les soumissionnaires indiqueront les rabais consentis dans leurs offres. Par ailleurs, ils préciseront les conditions d'application de ce rabais.

## **Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement**

**15.1** En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous ; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.

**15.2 Option A :** le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

- a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.
- b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

**15.3 Option B :** Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".

Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

**15.4** L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables ; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

*f*

15.5 Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par l'Autorité Contractante et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

#### **Article 16 : Validité des offres**

- 16.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres pour compter de la date de remise des offres fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, en application de l'article 22 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée par la Commission de passation des marchés comme non conforme, sauf si le délai de validité du cautionnement de soumission est conforme. Dans ce cas, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé au soumissionnaire pour produire une nouvelle lettre de soumission.
- 16.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.
- 16.3. Lorsque le Marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l'Autorité Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s).
- La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation des offres.

#### **Article 17 : Caution de soumission**

- 17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres ; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.
- Pour les prestations relevant des lettres commandes, les chèques certifiés et les chèques banques sont admis au titre du cautionnement de soumission.
- 17.3. Toute offre non accompagnée d'un cautionnement de soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme incomplète. Le cautionnement de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établi au nom du mandataire soumettant l'offre.
- 17.4. Les offres des soumissionnaires non retenues (à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics) seront restituées dans un délai de quinze

(15) jours ouvrables dès publication des résultats de l'attribution. Les offres non retirées dans ce délai peuvent être détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

17.5. Le cautionnement de soumission des soumissionnaires non retenus sont restitués dès publication des résultats d'attribution.

17. 6. Le cautionnement de soumission de l'attributaire du Marché sera libéré dès que ce dernier aura fourni le cautionnement définitif requis.

17. 7. Le cautionnement de soumission peut être saisi :

- a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;
- b. Si, le soumissionnaire retenu :
  - i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO ;
  - ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO ;
  - iii. Refuse de recevoir notification du marché

#### **Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires**

18.1. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, le RPAO précisera ces délais, et indiquera la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le soumissionnaire à l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.

18.2. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.3 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base de l'Autorité Contractante telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Autorité Contractante a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. L'Autorité Contractante n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la moins disante.

18.3. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Spécifications techniques. Le dossier d'appel d'offres doit préciser de manière claire, la façon dont les variantes doivent être prises en considération pour l'évaluation des offres.

#### **Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres**

- 19.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, le Soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra aux lieux et date indiqués dans le RPAO.
- 19.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.
- 19.3. Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne à l'Autorité Contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.
- 19.4. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous

ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité Contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.

- 19.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

#### **Article 20 : Forme et signature de l'offre**

- 20.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- 20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.
- 20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.
- 20.4 L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.
- 20.5. Les offres, accompagnées des pièces et documents exigés, sont rassemblées dans des fichiers électroniques et regroupées suivant leur nature administrative, technique et financière. Toutefois, s'agissant des pièces administratives elles sont introduites dans COLEPS par les structures émettrices.
- 20.6 Les formats de fichiers choisis pour le dépôt des offres via COLEPS doivent être des formats courants dont l'usage est répandu dans le secteur professionnel comprenant les opérateurs susceptibles d'être intéressés par la consultation, pour une meilleure exploitation.
- 20.7. Les documents et pièces transmis dans la plateforme COLEPS sont revêtus d'une signature électronique à travers l'usage du certificat.

### **D. DÉPÔT DES OFFRES**

#### **Article 21 : Cachetage et marquage des offres**

21.1. La présentation des offres devra tenir compte du principe de séparation des pièces administratives (Volume 1), de l'offre technique (Volume 2) et de l'offre financière (Volume 3), toutes placées dans une enveloppe extérieure qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du Soumissionnaire. Les Soumissionnaires doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE ".

Les différentes pièces de chaque volume seront numérotées dans l'ordre du RPAO et séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc.

21.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

- Seront adressées au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

21.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué de renvoyer l'offre scellée si elle a été déclarée hors délai conformément aux dispositions des articles 23 et 24 du RGAO.

21.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué aux articles 21.1 et 21.2 susvisés, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

21.5 Dans le cadre de la soumission en ligne, l'offre à fournir par le soumissionnaire comprend trois fichiers électroniques correspondant aux trois volumes administratifs, technique et financier.

Chaque fichier doit explicitement porter un nom qui renvoie à la nature de son contenu (Offre Administrative, Offre Technique, Offre Financière).

Parallèlement à l'envoi électronique, les soumissionnaires doivent faire parvenir à l'Autorité Contractante ou au MO/MOD dans les mêmes délais impartis, une copie de sauvegarde de leur offre sur support physique électronique (CD, DVD, Clé USB...). Cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt chez l'Autorité Contractante ou le MO/MOD. Ce pli, fermé, doit porter la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, ainsi que les références de la consultation.

21.6 Les éléments constitutifs de l'Offre en ligne ou hors ligne du soumissionnaire doivent être les mêmes pour une consultation donnée.

## **Article 22 : Date et heure limite de dépôt des offres et mode de soumission**

### **22.1- Date et heure limites de dépôt des offres**

a. Les offres doivent être reçues par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué par l'entremise de leur structure interne de gestion administrative des marchés publics à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

b. La date et l'heure de réception des soumissions en ligne sont automatiquement enregistrées par la plateforme de dématérialisation à travers un mécanisme d'horodatage. Seules la date et l'heure de COLEPS ou de tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage font foi.

c. Pour l'horodatage, le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1). Cette heure est visible sur la page de soumission.

d. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage Délégué et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

e. Les offres transmises par voie électronique donnent lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception ainsi que les références de la consultation.

### **22.2 : Mode de soumission**

Trois modes de soumissions sont possibles :

- En ligne (online) : seules les soumissions en ligne sont acceptées pour cette consultation par l'Autorité Contractante et font foi.

- Hors ligne (offline) : seules les soumissions hors ligne sont acceptées pour cette consultation par l'Autorité Contractante et font foi.

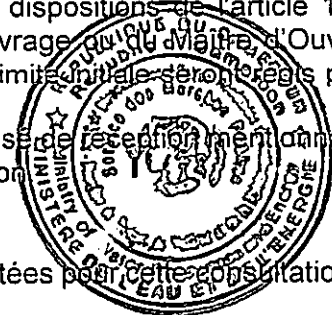
- En ligne ou hors ligne (on/offline). Les deux modes de soumission sont possibles. Toutefois, il n'est pas possible de soumissionner en ligne et hors ligne pour une même consultation.

Le mode de soumission retenu est précisé dans le RPAO.

**NB** : Au moment de la soumission en ligne, les plis des soumissionnaires sont automatiquement chiffrés ou cryptés c'est-à-dire que leur contenu est rendu illisible.

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 22 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

## **Article 23 : Offres hors délai**



Quel que soit le mode de soumission, toute offre parvenue dans les services du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué est irrecevable après les date et heure limites fixées pour le dépôt des offres.

#### **Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres**

- 24.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 24.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.
- 24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

### **E. OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 25 : Ouverture des plis et recours**

25.1 Préalablement à l'ouverture des plis, les offres déposées par voie électronique sont déchiffrées par l'autorité contractante. Le déchiffrement consiste à rendre les offres lisibles et accessibles uniquement pour la Commission de passation des Marchés.

25.2. L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, y compris pour les travaux de grande importance ou complexes ayant fait l'objet d'une procédure de préqualification.

La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre ou la copie de sauvegarde correspondante sera retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ou la copie de sauvegarde ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement ou la copie de sauvegarde » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera retournée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ou de la copie de sauvegarde ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ou de la copie de sauvegarde ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification



A

et est lue à haute voix. Seules les offres ou les copies de sauvegarde qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évalués.

25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que la commission de passation des marchés compétente peut juger utile de mentionner. Tous les rabais et variantes de l'offre annoncés lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

25.4. Etant donné qu'une offre ou une copie de sauvegarde qui n'a pas été ouverte et lue à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, ne peut pas être soumise à évaluation, la commission s'assurera systématiquement que toutes les offres reçues ont bel et bien été examinées.

25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse le cas échéant. Toutefois les informations relatives à ladite composition demeurent internes à la commission. Un extrait du procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence signée par tous les participants est remis à chaque soumissionnaire à sa demande. Enfin seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint la note technique minimale requise sont ouvertes en présence des soumissionnaires concernés

25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission de passation des marchés met à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics un exemplaire de l'offre de chaque soumissionnaire paraphé par ses soins.

25.7. En cas de recours, le soumissionnaire doit adresser sa requête au Comité d'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué le cas échéant, au président de la commission de passation des marchés concerné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des Marchés Publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre dûment signée par le requérant.

Ce recours qui ne peut porter que sur le déroulement de cette étape, notamment le respect des procédures et la régularité des pièces vérifiées, n'est pas suspensif.

Le cas échéant, l'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet du registre de recours qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

25.8. L'ouverture des plis transmis par voie électronique et ceux présentés sur support papier se fait au cours de la même séance. L'ouverture et l'examen des offres transmises par voie électronique sont soumis aux règles applicables au traitement des offres physiques.

#### **Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure**

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés publics.

26.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

## **Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué**

27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés peut, sur proposition de la sous-commission d'analyse, demander aux soumissionnaires, aux administrations ou organismes compétents de donner des éclaircissements sur les offres.

27.2 La demande d'éclaircissements et la réponse sont formulées par écrit ou via COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage dans le DAO, avec copie à l'organisme en charge de la régulation, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission en vue de la rendre plus compétitive n'est recherché, offert ou autorisé. La demande d'éclaircissement doit avoir pour but notamment de retrouver une information contenue dans l'offre, de vérifier l'exactitude des informations fournies par un candidat, le cas échéant, auprès des administrations émettrices, de demander à un soumissionnaire de confirmer la correction d'erreur de calcul ou d'omission découverte, d'apporter des précisions sur les aspects techniques non compris par la sous-commission d'analyse ou sur le contenu du sous-détail des prix, ou, de justifier les prix des offres jugées anormalement basses.

27.3. Le délai de réponse accordé aux demandes d'éclaircissement ne saurait excéder sept (07) jours ouvrables.

27.4 Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission passation des marchés et de la sous-commission d'analyse pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

## **Article 28 : Détermination de la conformité des offres et évaluation au plan technique**

28.1. La Sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

28.2. La Sous-commission d'analyse déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques. A ce titre, la Sous-commission d'Analyse :

- examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle ;
- évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 13.1.b du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, la note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite du site, le cas échéant, etc.) sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- i. Affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;
- ii. Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Autorité Contractante ou ses obligations au titre du Marché ;
- iii. Est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

28.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être prises en compte lors de l'évaluation des offres.

## **Article 29 : Critères d'évaluation et de qualification du soumissionnaire**

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères d'évaluation et de qualification stipulés dans le RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la fixation de ces critères.

## **Article 30 : Correction des erreurs**

30.1. La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;

b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c. En cas de divergence entre les prix en chiffres et ceux en lettres, le prix en lettres fait foi.

30.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

30.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa caution de soumission saisie.

## **Article 31 : Conversion en une seule monnaie**

31.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

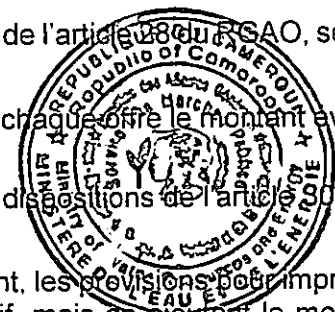
31.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RPAO.

## **Article 32 : Evaluation et comparaison des offres sur le plan financier**

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

- a) En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
- b) En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;
- c) En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;
- d) En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- e) En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
- f) Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.



- g) Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre financière évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation faite par le Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé.

32.5 Sur proposition de la sous-commission d'analyse, le Président de la Commission de Passation de marchés peut demander aux soumissionnaires ou aux administrations et organismes compétents des éclaircissements sur les offres.

32.6 Dans le cas où une offre est jugée anormalement basse, la Commission de Passation des Marchés propose au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, de demander des justificatifs au soumissionnaire concerné. Au cas où ils sont jugés inacceptables, ils sont transmis par le MO/MOD à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, pour avis, en même temps que la demande d'éclaircissement.

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tient compte de l'avis l'organisme chargé de la régulation des marchés publics pour se prononcer.

### **Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux**

33.1 Lors de la passation d'un marché dans le cadre d'une consultation internationale, une marge de préférence est accordée, à offres équivalentes et dans l'ordre de priorité, aux soumissions présentées par :

- a) Une personne physique de nationalité camerounaise ou une personne morale de droit camerounais ;
- b) Une entreprise dont le capital est intégralement ou majoritairement détenu par des personnes de nationalité camerounaise ;
- c) Une personne physique ou une personne morale justifiant d'une activité économique sur le territoire du Cameroun ;
- d) Un groupement d'entreprises associant des entreprises camerounaises.

33.2 Les offres sont considérées équivalentes lorsqu'elles ont rempli les conditions techniques requises.

33.3 Pour les marchés de travaux, la marge de préférence nationale est de dix pourcent (10%).

33.4 La préférence nationale ne peut être appliquée que lorsque le dossier d'appel d'offres le prévoit.

## **F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

### **Article 34 : Attribution**

34.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la Lettre-Commande de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.



34.2. Si l'Appel d'Offres porte sur plusieurs lots, l'attribution se fera selon les prescriptions du RPAO.

34.3-Dans tous les cas, toute attribution d'un marché est matérialisée par une décision du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de sa signature.

Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée, notamment dans COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le MO.

### **Article 35 : Droit du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure**

35.1 Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'annuler un Appel d'Offres ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente sans qu'il y'ait lieu à réclamation.

Toutefois, lorsque les offres ont déjà été ouvertes, l'annulation est subordonnée à l'accord de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

35.2 Le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué notifie la décision d'annulation ou celle déclarant l'appel d'offres infructueux, au Président de la Commission de Passation des Marchés, avec copie à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

35.3 En cas d'allotissement, les dispositions prévues aux alinéas ci-dessus sont applicables à chacun des lots.

### **Article 36 : Notification de l'attribution du marché**

36.1 Toute attribution d'un marché est matérialisée par une décision du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué et notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures à compter de sa signature.

36.2. Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notifiera à l'attributaire du marché par télécopie confirmée, par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué paiera au cocontractant de l'administration au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

### **Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours.**

37.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature de la décision d'attribution et la publication des résultats à compter de la date de réception de la proposition d'attribution finale de la Commission des Marchés compétente, sauf en cas de suspension de la procédure.

37.2. Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, est insérée avec indication du montant de l'Offre de l'attributaire et du délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée.

37.3 Dès publication des résultats portant attribution, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué adresse à chaque soumissionnaire qui en fait la demande, un extrait du rapport d'analyse le concernant.

37.4. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics si celle-ci n'a pas été collectée séance tenante.

37.5. En cas de recours, il doit être adressé, au Comité chargé de l'examen des recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de passation des marchés concernée, à l'Organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics, et à l'Autorité chargée des marchés publics.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

A

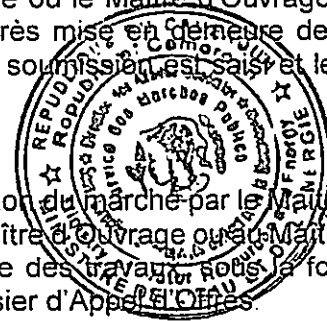
37.6 Ce recours peut donner lieu à la suspension de la procédure à l'appréciation de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

### **Article 38 : Signature du marché**

- 38.1. Après publication des résultats, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription du projet de marché par l'attributaire
- 38.2. L'attributaire du marché dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de sa réception pour souscrire le marché ou la lettre commande. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'annuler la décision d'attribution après mise en demeure de l'attributaire restée sans suite. Dans ce cas, le cautionnement de soumission est saisi et le marché est attribué au candidat classé en seconde position.
- 38.3. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché souscrit par l'attributaire ; ou pour les marchés de gré à gré, à compter de la date de réception de l'avis de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés compétente, après leur souscription par l'attributaire.
- 38.4. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notifie le marché à son titulaire dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.
- 38.4. L'attributaire du marché dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de sa réception pour souscrire le marché ou la lettre-commande pour souscrire le marché ou la lettre-commande. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'annuler la décision d'attribution après mise en demeure de l'attributaire restée sans suite. Dans ce cas, le cautionnement de soumission est saisi et le marché est attribué au candidat classé en seconde position.

### **Article 39 : Cautionnement définitif**

- 39.1. Dans les vingt (20) jours calendaires suivant la notification du marché par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un cautionnement garantissant l'exécution intégrale des travaux, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 39.2. Le cautionnement définitif dont le taux, fixé dans le RPAO, varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, augmenté le cas échéant du montant des avenants, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ou par une caution personnelle et solidaire.
- 39.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire à la place du cautionnement, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur.
- 39.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG. Dans ce cas, le cautionnement de soumission est saisi par le Maître d'ouvrage.
- 39.5. Les titulaires d'une lettre-commande peuvent être dispensés de l'obligation de fournir le cautionnement définitif.



**PIÈCE N° 3**  
**REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**



## REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO	
<b>A. GENERALITES</b>		
1.1	<p>- Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, BP : 70 Yaoundé, Tél. : 222-22-20-99 / 222-23-44-33 Yaoundé</p> <p>- Référence de l'Appel d'Offres : Appel d'Offres National Ouvert pour les études, fournitures et construction des ouvrages d'extension MT/BT dans les Arrondissements de Yaoundé en treize (13) lots. En procédure d'urgence.</p> <p>- Nombre de lots : Treize (13) lots.</p> <p><b>Définition des Travaux :</b></p>	
	1	<p>Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III</p>
	2	<p>Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI</p>
	3	<p>Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Mvog-Ekoussou, Arrondissement de Yaoundé I</p>
	4	<p>Travaux d'électrification rurale du village Nyomo au carrefour du Patriarce Mvog-Betsi par Afanoyoa, dans l'Arrondissement de Yaoundé III</p>
		<p><b>Consistance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 850 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 680 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 300 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 450 mètres ;</li> <li>- Construction d'un (01) poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 50 mètres ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
5	Travaux d'électrification de la localité de Mekoinou lieu dit entrée Mfouda dans la Commune de Yaoundé III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 54mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 1,5 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 2 km ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateurs H61-160kVA, 15 kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
6	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier face grande chefferie Simbock, rue des palmeraies dans l'arrondissement de Yaoundé VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 100 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
7	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier nouvelle route Nkolbisson, entrée université Alkabu Luan, dans la localité de Nkolso, arrondissement de Yaoundé VII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
8	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier FEBE Village (entrée carrière) dans l'arrondissement de Yaoundé I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 1,3 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 200 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 15kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
9	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier Ahala II, lieu dit ancienne gare, arrondissement de Yaoundé III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 600 mètres ;</li> </ul>

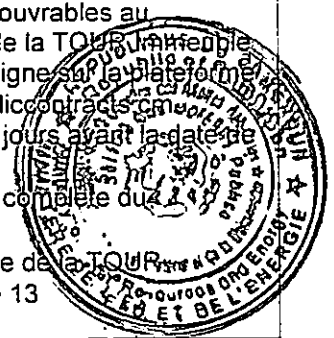
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 420 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
10	Travaux de renforcement du réseau électrique triphasé de la localité de Minkoameyos dans la Commune de Yaoundé VII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau MT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec sur un linéaire d'environ 1000 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 2 km ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
11	Travaux d'extension électrique HTA avec pose d'un transformateur de 250kVA à Obam Ongola, rue de l'école primaire sainte thérèse, Arrondissement de Yaoundé III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-250kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
12	Travaux d renforcement et d'extension du réseau électrique MT et BT du quartier Messamendongo lieu dit la Crèche des choupinettes dans l'Arrondissement de Yaoundé iv	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 54mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 400 mètres ;</li> <li>- La réhabilitation d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 650 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
	travaux de construction d'une ligne triphasé MT/BT avec branchements ménage au lieudit dallas city par tsinga village dans l'arrondissement de Yaounde I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement d'un réseau MT/BT sur environ 1 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses ;</li> <li>- Les Branchements ménages</li> </ul>

NB : Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le détail quantitatif et estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

1.2

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois pour les lots 1, 2, 4 et 6 et de cinq (05) mois pour les lots 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

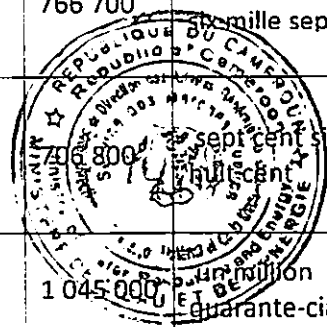
	Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.
1.4	<b>Nom, Object des travaux :</b> Dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP), le Ministre de l'Eau et de l'Énergie lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les études, fournitures et construction des ouvrages d'extension MT/BT dans les Arrondissements de Yaoundé en treize (13) lots. En procédure d'urgence.
2	<b>Source(s) de financement :</b> Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2026, Ligne n° 60 32 340 1 32000005 0435 523415.
4.2	L'appel d'offres est ouvert. La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de la fourniture et de la construction des ouvrages électriques de distribution. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.
5.1	<b>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services.</b> Aucun matériau, matériel ni fourniture destinée à l'utilisation dans le cadre de ce projet, ne devra provenir des lieux ci-après : RAS
6.2	En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraitance conjointe). La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission" prévues au point 13.1 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.
6.4	Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : RAS
7.3	Aux fins de la visite du site des travaux à organiser au plus sept (07) jours après la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, le service du Maître d'Ouvrage à contacter est le suivant : Ministère de l'Eau et de l'Énergie, aux heures et jours ouvrables à la Direction de l'Électricité, 5ème étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°5T06, - BP : 70 Yaoundé - Tél : 222 23 00 13 Il est conseillé à chaque soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des études et des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.
9	Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Eau et de l'Énergie, Direction de l'Électricité, 5ème étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°5T06, BP 70 Yaoundé, Tél : 222 23 00 13 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <a href="http://www.marchespublics.cm">http://www.marchespublics.cm</a> et <a href="http://www.publiccontracts.cm">http://www.publiccontracts.cm</a> . Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard quatorze (14) jours avant la date de remise des offres. Les demandes d'éclaircissement doivent mentionner le nom et l'adresse complète du requérant et être expédiées à l'adresse suivante : > Ministère de l'Eau et de l'Énergie, Direction de l'Électricité, 5ème étage de la TOUR Immeuble Ministériel N°1 porte N°5T06, BP 70 Yaoundé, Tél : 222 23 00 13
<b>B- PREPARATION DES OFFRES</b>	
12	La langue de soumission est l'Anglais ou le Français
	Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit : A-Volume I : Pièces administratives Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment : a) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dûment désigné ; b) Le cautionnement de soumission timbré au tarif en vigueur, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les



cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO: d'un montant par lot de :

lot	Intitulé	Cautionnement de soumission (Francs CFA)	
1	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	680 900	six cent quatre-vingt mille neuf cent
2	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	429 000	Quatre cent vingt-neuf mille
3	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Mvog-Ekoussou, Arrondissement de Yaoundé I	756 500	sept cent cinquante-six mille cinq cent
4	Travaux d'électrification rurale du village Nyomo au carrefour du Patriarce Mvog-Betsi par Afanoyoa, dans l'Arrondissement de Yaoundé III	434 500	quatre cent trente-quatre mille cinq cent
5	Travaux d'électrification de la localité de Mekounou lieu dit entrée Mfouda dans la Commune de Yaoundé III	1 112 000	un million cent douze mille
6	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier face grande chefferie Simbock, rue des palmeraies dans l'arrondissement de Yaoundé VI	382 600	trois cent quatre-vingt-deux mille six cent
7	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier nouvelle route Nkolbisson, entrée université Alkabu Luan, dans la localité de Nkolso, arrondissement de Yaoundé VII	786 200	sept cent quatre-vingt-six mille deux cent
8	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier FEBE Village (entrée carrière) dans l'arrondissement de Yaoundé I	766 700	sept cent soixante-sept mille sept cent
9	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier Ahala II, lieu dit ancienne gare, arrondissement de Yaoundé III	700 800	sept cent six mille huit cent
10	Travaux de renforcement du réseau électrique triphasé de la localité de Minkoameyos dans la Commune de Yaoundé VII	1 045 000	un million quarante-cinq mille
11	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	438 600	quatre cent trente-huit mille six cent
12	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	566 100	cinq cent soixante-six mille cent

13.1



13	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ	760 000	Sept cent soixante mille
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	--------------------------

assortie du récépissé de consignation (CDEC) et d'une durée de validité de 90 jours, établi par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur. Le délai de validité du cautionnement de soumission est de trente (30) jours à compter de la date originale de la remise des offres.

- c) L'accord de groupement solidaire, notarié et spécifiant le mandataire le cas échéant ;
- d) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;
- e) L'attestation de conformité fiscale timbrée en cours de validité datant de moins de trois mois ;
- f) le Registre de commerce certifié datant de moins de trois mois ;
- g) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ;
- h) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;
- i) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) Francs CFA payable au Trésor Public.
- j) un certificat de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;
- k) Une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;
- l) Attestation de la déclaration sur l'honneur du non abandon ou de défaillance dans les marchés antérieurs ;
- m) Une attestation d'immatriculation timbrée en cours de validité datant de moins de trois mois.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

**NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres**



**B–Volume II : Offre technique**  
Elle comprend notamment :

- b1. Les renseignements sur la qualification.**  
La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification notamment en ce qui concerne les références, le matériel et le personnel comprend :
  - b.1.1 la lettre de soumission de la proposition technique (voir modèle à l'ANNEXE N° 7)
  - b.1.2 Références du soumissionnaire
    - La liste d'au moins deux (02) projets réalisés d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 Fcfa par projet (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des 03 (trois) dernières années ; Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :
      - Copies des première, deuxième et dernière pages des contrats d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 Fcfa TTC par projet ;
      - PVs de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin.
    - Ordre de service de démarrage des prestations.
  - NB : 01 OUI par référence
  - b.1.3. Personnel
    - Une liste du personnel clé qualifié pour l'exécution des travaux selon le modèle annexé au DAO (voir modèle Annexe n° 9)

A

NB : 01 OUI pour la liste du personnel

01 Conducteur de travaux :		OUI/NON
Diplôme : Ingénieur des Travaux	≥ BAC + 3 en Électricité, ou en Électromécanique, électrotechnique, Génie électrique ou équivalent	01 OUI par personnel remplissant tous les critères
Expérience générale : dans la conduite des travaux	Avoir au moins 5 ans d'expérience dans les projets d'électricité générale et électrification rurale.	
Expérience spécifique : dans la conduite des travaux similaires	Avoir au moins effectué deux projets similaires en tant que conducteur des travaux	
01 Chef de Chantier		OUI/NON
Diplôme : Technicien Supérieur	≥ BAC + 2 en Électricité, ou en Électromécanique, électrotechnique ou équivalent	01 OUI par Personnel remplissant tous les critères
Expérience générale : en tant que technicien	Avoir au moins 3 ans d'expérience dans les projets d'électricité générale et/ou d'électrification rurale (et Génie Civil).	
02 Électriciens monteurs		OUI/NON
Diplôme :	≥ CAP en Électricité, Ou Habilitation électrique ou certification	01 OUI par personnel remplissant tous les critères
Expérience générale : en tant que monteur	Avoir au moins 2 ans d'expérience dans les projets d'électricité générale et/ou d'électrification rurale.	
Expérience spécifique dans la construction des réseaux électrique MT et BT	Avoir au moins effectué deux projets similaires en tant qu'électricien Monteur	

NB : Joindre, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :

- copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
- curriculum vitae signé et daté de l'expert ;
- attestation de disponibilité signée et datée de l'expert ;

NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres



#### b.1.4 Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux

Une liste des matériels à mobiliser qui devra comprendre au moins :

3.2.1	Matériels roulants		
	C		
	Pick-up de liaison (joindre une copie de la carte grise légalisée par l'Autorité Compétente du Ministère des transports) et/ou contrat de location.	Nombre ≥ 01	OUI/NON 01 OUI pour le véhicule validé
	Camion HIAB (joindre une copie de la carte grise légalisée par l'Autorité Compétente du Ministère des transports) et/ou contrat de location.	Nombre ≥ 01	OUI/NON 01 OUI pour le camion validé
3.2.2	Matériels de sécurité		OUI/NON
	Harnais de sécurité	Nombre ≥ 04	Remplir toutes les conditions
	Chaussures de sécurité	Nombre ≥ 10	
	Gants de sécurité	Nombre ≥ 10	

	Casques de sécurité	Nombre ≥ 10	pour avoir 01 OUI
	Tenues de travail	Nombre ≥ 10	
	Cônes de balisage	Nombre ≥ 10	
3.2.4	Matériels de mesures électriques		OUI/NON
	Pince ampérométrique	Nombre ≥ 05	Remplir toutes les conditions pour avoir 01 OUI
	Multimètre	Nombre ≥ 05	
3.2.5	Autres matériels		OUI/NON
	Grimpettes	Nombre ≥ 05	Remplir toutes les conditions pour avoir 01 OUI
	Gang de manutention	Nombre ≥ 05	
	Visseuse électrique	Nombre ≥ 05	
	Pincés à sertir	Nombre ≥ 05	
	Poulie de déroulage MT/BT	Nombre ≥ 01	
	Perceuse électrique	Nombre ≥ 02	
	Corde de service	Nombre ≥ 05	
	Coupe câble	Nombre ≥ 05	
	Niveau à bulle d'air	Nombre ≥ 05	
	GPS	Nombre ≥ 02	
	Pelles	Nombre ≥ 06	
	Bétonnière	Nombre ≥ 01	
	Brouettes	Nombre ≥ 02	
	Equerre	Nombre ≥ 02	
	Niveau d'eau	Nombre ≥ 02	

**NB :** Joindre les copies certifiées par les services émetteurs pour les cartes grises du matériel roulant ou tout autre service habilité pour les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

#### **b.2. Organisation et Méthodologie**

Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :

- L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux et l'attestation signée sur l'honneur, le cas échéant ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des travaux ;
- les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO);
- les dispositions relatives au respect des mesures environnementales ;
- les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;
- Autres éléments

#### **b.3. Le soumissionnaire remplira et souscritra les formulaires :**

- la charte d'Intégrité
- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

#### **b.4. Les preuves d'acceptations des conditions du marché**

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée et datée à la dernière précédée de la mention « lu et approuvé », des documents ci-après :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les cahiers des clauses techniques Particulières (CCTP).

**NB :** la non acceptation des clauses du marché entrainera l'élimination du soumissionnaire.

#### **b.5. Commentaires CCAP et CCTP**

Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCTP, assortie d'éventuelles propositions.

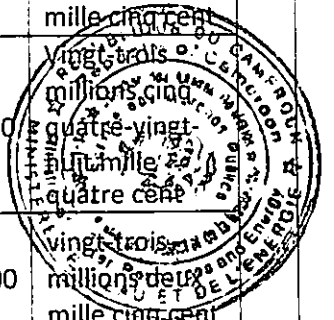
#### **b 6- La capacité financière**

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- l'engagement à préfinancer à hauteur de 30% du montant de la soumission

-L'attestation de capacité financière d'un montant par lot de :

lot	intitulé	Capacité financière (Francs CFA)	
1	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	20,427,200	Vingt millions quatre cent vingt-sept mille deux cent
2	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu-dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	12,865,450	douze millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante
3	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Mvog-Ekoussou, Arrondissement de Yaoundé I	22,697,290	vingt-deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt dix
4	Travaux d'électrification rurale du village Nyomo au carrefour du Patriarce Mvog-Betsi par Afanoyoa, dans l'Arrondissement de Yaoundé III	13,035,500	treize millions trente-cinq mille cinq cent
5	Travaux d'électrification de la localité de Mekoenu lieu-dit entrée Mfouda dans la Commune de Yaoundé III	33,361,000	trente-trois millions trois cent soixante un mille
6	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier face grande chefferie Simbock, rue des palmeraies dans l'arrondissement de Yaoundé VI	11,480,500	onze millions quatre cent quatre-vingt mille cinq cent
7	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier nouvelle route Nkolbisson, entrée université Alkabu Luan, dans la localité de Nkolso, arrondissement de Yaoundé VII	23,588,400	vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt huit mille quatre cent
8	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier FEBE Village (entrée carrière) dans l'arrondissement de Yaoundé I	23,002,500	vingt-trois millions deux mille cinq cent
9	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier Ahala II, lieu-dit ancienne gare, arrondissement de Yaoundé III	21,206,100	vingt un millions deux cent six mille cent
10	Travaux de renforcement du réseau électrique triphasé de la localité de Minkoameyos dans la Commune de Yaoundé VII	31,341,700	Trente un millions trois cent quarante un mille sept cent
11	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	13,159,370	treize millions cent cinquante-neuf mille trois



			cent soixante-dix
12	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu-dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	16,983,700	seize millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent
13	travaux de construction d'une ligne triphasé MT/BT avec branchements ménage au lieudit dallas city par Tsinga village dans l'arrondissement de Yaoundé I	22,800,000	Vingt-deux millions huit cent mille
<p>délivrée par une banque ou une assurance de 1<sup>er</sup> ordre agréée par le MINFI (voir P 140)</p> <p><b>b-7- l'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années</b></p> <p><b>C. Volume III : Offre financière</b>          Cette enveloppe comprendra les documents ci-après :  <b>c.1.</b> La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;  <b>c.2.</b> Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;  <b>c.3.</b> Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;  <b>c.4.</b> Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires ; Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.  <b>NB :</b> Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen Préciser le cas échéant, si le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre financière [en trois exemplaires dont un gardé par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième réservé à l'ARMP]. En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celles de l'offre physique font foi.</p>			
14.3	Impôts et taxes : Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises		
14.4	Les prix du marché sont fermes et non révisables		
15.1	La monnaie de l'Offre est le Franc CFA (FCFA)		
15.2	Le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser : exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres		
16.1	Validité des offres : La période de validité des offres est quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.		
17.1	<b>Les Montants du cautionnement de soumission s'élèvent par lot ainsi qu'il suit :</b>		
	<b>lot</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Cautionnement de soumission (Francs CFA)</b>
	1	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	680 900 six cent quatre-vingt mille neuf cent
	2	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	429 000 Quatre cent vingt-neuf mille
3	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Mvog-Ekoussou, Arrondissement de Yaoundé I	756 500 sept cent cinquante-six mille cinq cent	

	4	Travaux d'électrification rurale du village Nyomo au carrefour du Patriarche Mvog-Betsi par Afanoyoa, dans l'Arrondissement de Yaoundé III	434 500	quatre cent trente-quatre mille cinq cent
	5	Travaux d'électrification de la localité de Mekoinou lieu dit entrée Mfouda dans la Commune de Yaoundé III	1 112 000	un million cent douze mille
	6	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier face grande chefferie Simbock, rue des palmeraies dans l'arrondissement de Yaoundé VI	382 600	trois cent quatre-vingt-deux mille six cent
	7	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier nouvelle route Nkolbisson, entrée université Alkabu Luan, dans la localité de Nkolso, arrondissement de Yaoundé VII	786 200	sept cent quatre-vingt-six mille deux cent
	8	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier FEBE Village (entrée carrière) dans l'arrondissement de Yaoundé I	766 700	sept cent soixante-six mille sept cent
	9	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier Ahala II, lieu dit ancienne gare, arrondissement de Yaoundé III	706 800	sept cent six mille huit cent
	10	Travaux de renforcement du réseau électrique triphasé de la localité de Minkoameyos dans la Commune de Yaoundé VII	1 045 000	un million quarante-cinq mille
	11	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	438 600	quatre cent trente-huit mille six cent
	12	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	566 100	cinq cent soixante-six mille cent
	13	travaux de construction d'une ligne triphasé MT/BT avec branchements ménage au lieudit dallas city par Tsinga village dans l'arrondissement de Yaoundé I	760 000	Sept cent soixante mille
18.1	Les offres seront évaluées sur la base d'un délai prévisionnel d'exécution des travaux de quatre (04) mois pour les lots 1, 2, 4 et 6 et de cinq (05) mois pour les lots 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13. La méthode d'évaluation figure à l'article 32.2(e) du RGAO.			
18.3	Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous sont permises dans le cadre des Spécifications techniques : RAS			
19.1	La réunion préparatoire à l'établissement des offres : Aucune réunion préparatoire n'est prévue.			
20	<b>Soumission en ligne FORME, FORMAT ET SIGNATURE DE L'OFFRE</b> Pour la soumission par voie électronique, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes : 5 MO pour l'Offre Administrative ; 15 MO pour l'Offre Technique ;			

	<p>5 MO pour l'Offre Financière.</p> <p>Les formats acceptés sont les suivants : Format PDF pour les documents textuels ; JPEG pour les images.</p> <p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.</p> <p>Pour la soumission par voie électronique, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être déposée dans les services du MOD concernée sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.</p> <p>Pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse <a href="http://www.marchespublics.cm">http://www.marchespublics.cm</a> ou <a href="http://www.publiccontracts.cm">http://www.publiccontracts.cm</a></p>
20.1	<p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : <u>25 JUIN 2020</u></p> <p>Heure : 10h</p>
<b>C. DEPOT DES OFFRES</b>	
22	<p><b>MODE DE SOUMISSION</b></p> <p>Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offre est exclusivement en ligne.</p>
<b>E. OUVERTURE DES P LIS ET EVALUATION DES OFFRES</b>	
25.1	<p>L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le <u>25 JUIN 2020</u> à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de l'Eau et de l'Energie dans la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés à Yaoundé –Mvog Ada, nouveau bâtiment annexe.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,</li> <li>• les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.</li> <li>• les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;</li> <li>• les plis non-conformes au mode de soumission ;</li> <li>• Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO,</li> </ul> <p>L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p>

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire :

**Les critères éliminatoires**

- L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- La non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Le non-respect du format de fichier des offres ;
- L'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- La note technique inférieure à 80% de Oui soit 9 Oui sur 11 Oui ;
- De l'absence de la capacité financière supérieure ou égale à :

29

lot	intitulé	Capacité financière (Francs CFA)	
1	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	20,427,200	Vingt millions quatre cent vingt-sept mille deux cent
2	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu-dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	12,865,450	douze millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante
3	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Mvog-Ekoussou, Arrondissement de Yaoundé I	22,697,290	vingt-deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt dix
4	Travaux d'électrification rurale du village Nyomo au carrefour du Patriarche Mvog-Betsi par Afanoyoa, dans l'Arrondissement de Yaoundé III	13,035,500	treize millions trente-cinq mille cinq cent
5	Travaux d'électrification de la localité de Mekoenu lieu-dit entrée Mfouda dans la Commune de Yaoundé III	33,361,000	trente-trois millions trois cent soixante un mille
6	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier face grande chefferie Simbock, rue des palmeraies dans l'arrondissement de Yaoundé VI	11,480,500	onze millions quatre cent quatre-vingt mille cinq cent
7	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier nouvelle route Nkolbisson, entrée université Alkabu Luan, dans la localité de Nkolso, arrondissement de Yaoundé VII	23,588,400	vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent
8	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier FEBE Village (entrée carrière) dans l'arrondissement de Yaoundé I	23,002,500	vingt-trois millions deux mille cinq cent
9	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier Ahala II, lieu-dit ancienne gare, arrondissement de Yaoundé III	21,206,100	vingt un millions deux

A

			cent six mille cent
10	Travaux de renforcement du réseau électrique triphasé de la localité de Minkoameyos dans la Commune de Yaoundé VII	31,341,700	Trente un millions trois cent quarante un mille sept cent
11	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	13,159,370	treize millions cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix
12	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu-dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	16,983,700	seize millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent
13	travaux de construction d'une ligne triphasé MT/BT avec branchements ménage au lieudit dallas city par Tsinga village dans l'arrondissement de Yaoundé I	22,800,000	Vingt-deux millions huit cent mille

- L'absence de la déclaration sur l'honneur de l'engagement à préfinancer au moins 30% du montant total soumissionné pour les travaux ;
- L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE);
- L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- CCAP et CCTP paraphés sur chaque page et signés assortis de la mention « lu et approuvé ».

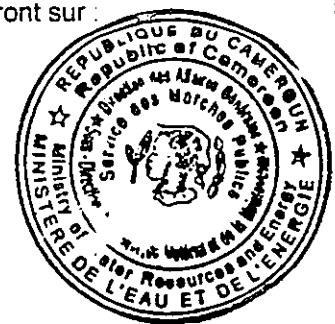
#### Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- le plan QHSE
- la visite de site

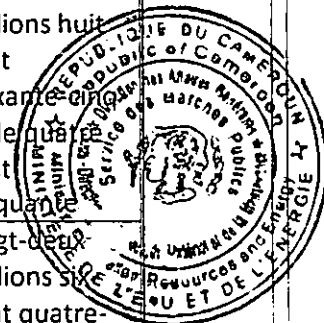
#### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires seront évalués en fonction des sous critères ci-après :



N°	Rubrique	Oui/Non
<b>I-Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif</b>		
1	a-Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics (banque de 1er ordre ou compagnie d'assurance) b-l'absence ou non-conformité d'une copie du récépissé de consignation de la caution de soumission délivré par la CDEC.	Oui/Non

	<b>NB :</b> - Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable en cas de : •Non timbrage ; •Absence de la mention manuscrite ; -Les deux documents doivent être présents pour obtenir un « OUI »		
2	Non-production au-delà du délai de 48 h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)		Oui/Non
<b>II-Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique</b>			
3	Absence de la charte d'intégrité datée et signée		Oui/Non
4	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales		Oui/Non
5	Absence ou non-conformité de la capacité financière supérieure ou égale à		
	<b>lot</b>	<b>intitulé</b>	<b>Capacité financière (Francs CFA)</b>
	1	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	20,427,200 Vingt millions quatre cent vingt-sept mille deux cent
	2	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu-dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	12,865,450 douze millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante
	3	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Mvog-Ekoussou, Arrondissement de Yaoundé I	22,697,290 vingt-deux millions six cent quatre-vingt-dix sept mille deux cent quatre-vingt dix
	4	Travaux d'électrification rurale du village Nyomo au carrefour du Patriarche Mvog-Betsi par Afanoyoa, dans l'Arrondissement de Yaoundé III	13,035,500 treize millions trente-cinq mille cinq cent
	5	Travaux d'électrification de la localité de Mekoenu lieu-dit entrée Mfouda dans la Commune de Yaoundé III	33,361,000 trente-trois millions trois cent soixante un mille
	6	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier face grande chefferie Simbock, rue des palmeraies dans l'arrondissement de Yaoundé VI	11,480,500 onze millions quatre cent quatre-vingt mille cinq cent
	7	Travaux d'électrification par extension d'un réseau HTA aérien triphasé du quartier nouvelle route Nkolbisson, entrée université Alkabu Luan, dans la	23,588,400 Vingt-trois millions cinq quatre-vingt-



		localité de Nkolso, arrondissement de Yaoundé VII		huit mille quatre cent	
	8	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier FEBE Village (entrée carrière) dans l'arrondissement de Yaoundé I	23,002,500	vingt-trois millions deux mille cinq cent	
	9	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans le quartier Ahalá II, lieu-dit ancienne gare, arrondissement de Yaoundé III	21,206,100	vingt un millions deux cent six mille cent	
	10	Travaux de renforcement du réseau électrique triphasé de la localité de Minkoameyos dans la Commune de Yaoundé VII	31,341,700	Trente un millions trois cent quarante un mille sept cent	
	11	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Afanoyoa II, derrière le stade Noumiki, Arrondissement de Yaoundé III	13,159,370	treize millions cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix	
	12	Travaux d'électrification rurale par extension d'un réseau HTA aérien triphasé dans la localité de Angock, lieu-dit derrière Leo, Arrondissement de Yaoundé VI	16,983,700	seize millions neuf cent quatre-vingt-trois mille sept cent	
	13	travaux de construction d'une ligne triphasé MT/BT avec branchements ménage au lieu-dit dallas city par Tsinga village dans l'arrondissement de Yaoundé I	22,800,000	Vingt-deux millions huit cent	
<b>III- Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière</b>					
6	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière				Oui/Non
7	Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU et DQE)				Oui/Non
<b>IV- Critères éliminatoires d'ordre général</b>					
8	CCAP et CCTP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »				Oui/Non
9	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces				Oui/Non
10	Non-respect d'au moins 80% des critères essentiels soit 18 Oui sur 23 Oui				Oui/Non
11	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années				Oui/Non
12	Non-respect du format de fichier des offres				Oui/Non
<p><b>• Critères essentiels</b>  L'évaluation des critères essentiels ou relatifs à la qualification des Soumissionnaires portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les critères et sous-critères essentiels détaillés.</li> <li>• la présentation de l'offre ;  (Lisibilité, pièces dans l'ordre du RPAO, sommaires, intercalaire de couleur, pagination...)</li> </ul> <p>[Validation de 04 sous critères par critère pour obtenir un oui]</p>					

N°	Critères et sous critères de notation (*)	Notation binaire (Oui /non)
1	PRÉSENTATION GENERALE DE L'OFFRE	Le critère est validé si 4/4 sous critères sont validés
1.1	Pièces classées dans l'ordre annoncé par le RPAO	Oui/Non
1.2	Pagination	Oui/Non
1.3	Intercalaires couleurs (avec sommaire de la partie)	Oui/Non
1.4	Photocopies des pièces lisibles	Oui/Non

- Expérience
- Expérience générale en travaux

Expérience dans les marchés de travaux d'au moins 02 marchés exécutés dans le domaine de construction ou de réhabilitation des réseaux électriques au cours des trois dernières années.

Premières et dernières pages des marchés

PV de réception provisoire/définitive des travaux

Montant TTC de deux (02) contrats supérieur ou égal à 25 000 000 Fcfa

Ordre de service de démarrage des prestations

N.B : Un Oui pour l'Expérience générale si les 2/3 des sous-critères sont respectés

2	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE DANS LES TRAVAUX SIMILAIRES		
2.1	Expérience spécifique en travaux similaires	Le critère est validé si 2/3 sous critères sont validés	
	Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins deux (02) marchés similaires au cours des trois (03) dernières années avec une valeur minimale de : 25 000 000 Fcfa par projet. Le soumissionnaire devra avoir un montant supérieur ou égale a celui indiqué.	Expérience spécifique 1	Oui/Non
		Expérience spécifique 2	Oui/Non

- Personnel ;

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel requis pour les postes-clés exigés, notamment :

N°	Nom(s) et prénom(s)	Qualification Minimale (Diplôme proposé)	Année d'Expérience Générale dans les projets d'électrification	Expérience Spécifique dans les projets d'électrification en tant que « Fonction proposé »	Poste ou fonction
1					
2					
3					
4					

[Validation de trois (03) sous critères par critère pour obtenir un oui si diplôme validé]

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré dans l'évaluation.

01 Conducteur de travaux :			01 x OUI/NON
Diplôme : Ingénieur des Travaux	≥ BAC + 3 en Électricité, ou en Électromécanique, électrotechnique, Génie électrique ou équivalent	OUI/NON	01 OUI pour le personnel remplissant tous les critères
Expérience générale : dans la conduite des travaux	Avoir au moins 5 ans d'expérience dans les projets d'électricité générale et électrification rurale	OUI/NON	
Expérience spécifique : dans la conduite des travaux similaires	Avoir au moins effectué deux projets similaires en tant que conducteur des travaux	OUI/NON	
02 Chefs de Chantier			01 x OUI/NON
Diplômes : Technicien Supérieur	≥ BAC + 2 en Électricité, ou en Électromécanique, électrotechnique ou équivalent	OUI/NON	01 OUI pour le personnel remplissant tous les critères
Expérience générale : en tant que technicien	Avoir au moins 3 ans d'expérience dans les projets d'électricité générale et/ou d'électrification rurale (Génie civil).	OUI/NON	
Expérience spécifique : en tant que technicien dans les travaux similaires	Avoir au moins effectué deux projets similaires en tant que en tant que technicien	OUI/NON	
02 Électriciens monteur			02 x OUI/NON
Diplôme :	≥ en Électricité, Ou Habilitation électrique ou certification	OUI/NON	01 OUI par personnel remplissant tous les critères
Expérience générale : en tant que monteur	Avoir au moins 2 ans d'expérience dans les projets d'électricité générale et/ou d'électrification rurale.	OUI/NON	
Expérience spécifique dans la construction des réseaux électrique MT et BT	Avoir au moins effectué deux projets similaires en tant qu'électricien Monteur	OUI/NON	



En cas de présence du CV d'un même expert dans plus d'une offre ou s'il y a divergence entre les CV présentés pour le même expert, une demande d'éclaircissements sera adressée en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer pour son évaluation. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrente et son CV sera examiné à condition que celui produit pour la demande d'éclaircissement soit identique à celui dans l'offres considérée.

• Matériels  
Le Soumissionnaire doit justifier qu'il dispose en propre ou location les matériels ci-après:

		OUI/NON	
3.2.1	Matériels roulants		
	Camion HIAB	Nombre ≥ 01	OUI/NON OUI/NON
	Pick-up de liaison (joindre une copie de la carte grise légalisée par l'Autorité Compétente du	Nombre ≥ 01	OUI/NON OUI/NON

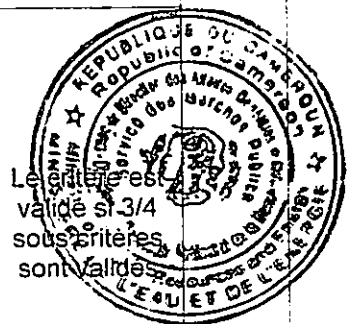
4

	Ministère des transports) et/ou contrat de location.			
3.2.2	Matériels de sécurité			OUI/NON
	Harnais de sécurité	Nombre ≥ 02	OUI/NON	Remplir toutes les conditions pour avoir 01 OUI
	Chaussures de sécurité	Nombre ≥ 10	OUI/NON	
	Gants de sécurité	Nombre ≥ 10	OUI/NON	
	Casques de sécurité	Nombre ≥ 10	OUI/NON	
	Tenues de travail	Nombre ≥ 10	OUI/NON	
	Cônes de balisage	Nombre ≥ 10	OUI/NON	
3.2.4	Matériels de mesures électriques			OUI/NON
	Pince ampèremétrique	Nombre ≥ 05	OUI/NON	Remplir toutes les conditions pour avoir 01 OUI
	Multimètre	Nombre ≥ 05	OUI/NON	
3.2.5	Autres matériels			OUI/NON
	Grimpettes	Nombre ≥ 05	OUI/NON	Remplir toutes les conditions pour avoir 01 OUI
	Gang de manutention	Nombre ≥ 05	OUI/NON	
	Visseuse électrique	Nombre ≥ 05	OUI/NON	
	Pincés à sertir	Nombre ≥ 05	OUI/NON	
	Poulie de déroulage MT/BT	Nombre ≥ 01	OUI/NON	
	Perceuse électrique	Nombre ≥ 02	OUI/NON	
	Corde de service	Nombre ≥ 05	OUI/NON	
	Coupe câble	Nombre ≥ 05	OUI/NON	
	Niveau à bulle d'air	Nombre ≥ 05	OUI/NON	
	GPS	Nombre ≥ 02	OUI/NON	
	Pelles	Nombre ≥ 06	OUI/NON	
	Seaux	Nombre ≥ 04	OUI/NON	
	Brouettes	Nombre ≥ 02	OUI/NON	
	Equerre	Nombre ≥ 02	OUI/NON	
	Niveau d'eau	Nombre ≥ 02	OUI/NON	

NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat indiquant le numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

• Méthodologie d'exécution et plan de travail

6	METHODOLOGIE D'EXECUTION ET PLAN DE TRAVAIL		
6.1	Présence d'une note technique	Expliquer la méthodologie que vous allez utiliser dans le cadre de ce projet	Oui/Non
6.2	Déclaration sur l'honneur de visite de site	Daté et signé par le soumissionnaire	Oui/Non
6.3	Rapport de visite de site illustré	Daté et signé par le soumissionnaire	Oui/Non
6.4	Présence d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)	Daté et signé par le soumissionnaire	Oui/Non

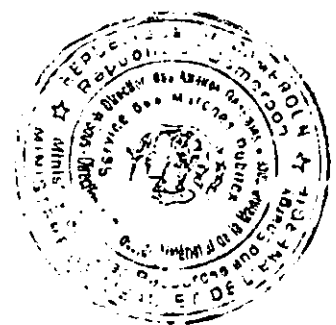


En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces

31.2.

32.2.(b) Le mode d'évaluation des travaux en régie à chiffrer de façon compétitive est défini comme suit : RAS

32.2.(e)	Le délai d'exécution sera évalué comme suit : RAS
32.2(g)	La méthode d'évaluation des variantes techniques est la suivante : RAS
33.1.	
<b>F- ATTRIBUTION</b>	
34.1	Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.
34.2	La combinaison à appliquer en cas d'attribution simultanée du lot unique est la suivante le Maître d'Ouvrage tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lot (NAP)
39.2	Le taux du cautionnement définitif est de 2% du montant toutes taxes comprises du marché. Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres. La non production dudit cautionnement dans les délais et conditions de l'article 28 du CCAP expose le soumissionnaire aux sanctions prévues par l'article 37 dudit CCAP
	<p><b>Principes Ethiques</b></p> <p>Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :</p> <p>(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et</p> <p>(ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.</p> <p>(iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.</p>

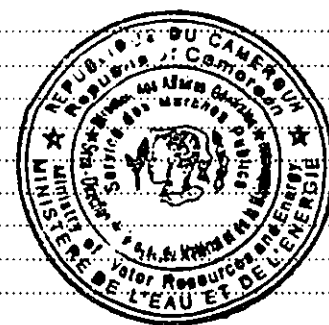


**PIÈCE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIERES (CCAP)**



## TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I : Dispositions générales .....	52
Article 1 <sup>er</sup> : Objet du Marché .....	52
Article 2 : Procédure de passation du Marché .....	52
Article 3 : Attributions et nantissement .....	52
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables .....	52
Article 5 : Normes .....	53
Article 6 : Pièces constitutives du marché .....	53
Article 7 : Textes généraux applicables .....	53
Article 8 : Communication .....	54
Chapitre II : Exécution des travaux .....	54
Article 9 : Consistance des prestations .....	54
Article 10 : Délais d'exécution du marché .....	54
Article 11 : Obligations du Maître d'Ouvrage .....	54
Article 12 : Ordre de Service .....	55
Article 13 : Rôles et responsabilités du cocontractant de l'administration .....	56
Article 14 : Marchés à tranches conditionnelles .....	57
Article 15 : Personnel et Matériel du cocontractant .....	57
Article 16 : Pièces à fournir par le cocontractant .....	59
Article 17 : Mise à disposition des documents et du site .....	60
Article 18 : Transport, Assurances des ouvrages et responsabilités civiles .....	60
Article 19 : Sous-traitance .....	62
Article 20 : Laboratoire de chantier et essais .....	62
Article 21 : Journal et Réunions de chantier .....	62
Article 22 : Utilisation des explosifs .....	63
Chapitre III : De la réception .....	63
Article 23 : Documents à fournir avant la réception technique .....	63
Article 24 : Réception provisoire .....	64
Article 25 : Documents à fournir après exécution .....	66
Article 26 : Garantie contractuelle / Entretien pendant la période de garantie .....	66
Article 27 : Réception définitive .....	67
Article 28 : Garantie légale .....	67
Chapitre IV : Clauses financières .....	67
Article 29 : Montant du marché .....	67
Article 30 : Lieu et mode de paiement .....	68
Article 31 : Garanties et cautions .....	68
Article 32 : Variation des prix .....	69
Article 33 : Formules de révision des prix .....	69
Article 34 : Formules d'actualisation des prix .....	69
Article 35 : Travaux en régie .....	70
Article 36 : Valorisation des approvisionnements .....	70
Article 37 : Avances .....	70
Article 38 : Règlement des travaux .....	71
Article 39 : Intérêts moratoires .....	73
Article 40 : Pénalités .....	73
Article 41 : Règlement en cas de groupement d'entreprises et de sous-traitance .....	74
Article 42 : Régime fiscal et douanier .....	74
Article 43 : Timbres et enregistrement des marchés .....	75
Chapitre V : Dispositions diverses .....	75
Article 44 : Résiliation du Marché .....	75
Article 45 : Cas de force majeure .....	76
Article 46 : Différends et litiges .....	76
Article 47 : Edition et diffusion de la présent Marché .....	76
Article 48 : et dernier : Validité et entrée en vigueur du marché .....	76



/s/

# CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## Article 1<sup>er</sup> : Objet du Marché

Le présent Marché a pour objet, les études, fournitures et construction des ouvrages d'extension MT/BT dans les Arrondissements de Yaoundé en treize (13) lots. (lot xxx) En procédure d'urgence.

## Article 2 : Procédure de passation du Marché

Le présent Marché est passée après Appel d'Offres National Ouvert N° ..... du .....

## Article 3 : Attributions et nantissement

### 3.1. Attributions

- **Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de l'Eau et de l'Energie** : il signe le marché, ordonne le paiement des prestations, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies à l'Autorité chargée des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation et au Ministère chargé des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent ;
- **Le Chef de service du marché est le Directeur de l'Électricité** : Il s'assure de la bonne exécution des obligations contractuelles. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est responsable de la direction générale de l'exécution des prestations, il arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d'Ouvrage auprès des instances compétentes d'arbitrage des litiges. Il apporte au Maître d'Ouvrage, une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration, de l'exécution et de la réception des travaux objet du marché.
- **L'Ingénieur du marché est le Sous-Directeur du Suivi, du Transport et de la Distribution de l'Électricité** : il est accrédité par le Maître d'Ouvrage. pour le suivi de l'exécution du marché sous la supervision du Chef de Service du marché à qui il rend compte ;
- **L'organisme chargé du contrôle externe des marchés publics est le Ministère en charge des Marchés Publics**. Le Ministère des Marchés Publics ou son démembrement déconcentré compétent assure le contrôle de conformité de l'exécution du marché, délivre les visas préalables requis et vise le décompte général et définitif.
- **Le cocontractant de l'Administration ou le titulaire du marché est à déterminer**. il est chargé de l'exécution des prestations prévues dans le marché ;

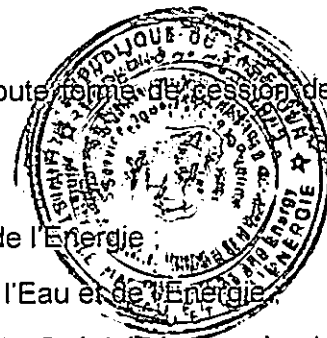
### 3.2. Nantissement

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est le Ministre de l'Eau et de l'Energie ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le Ministre de l'Eau et de l'Energie ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est la Paierie Spécialisée auprès du MINEE/MINPMEESA ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est le Directeur de l'Electricité ;
- Le Responsable charge du Contrôle externe est le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics.

## Article 4 : Langue, lois et règlements applicables



4.1. La langue utilisée est le Français et/ou l'Anglais

4.2. L'entrepreneur s'engage à observer les lois, règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature des présents Marchés venaient à être modifiés après la signature des marchés, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

#### **Article 5 : Normes**

5.1. Les travaux en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières, et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun, cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le cocontractant étudiera, exécutera et garantira les travaux du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire

#### **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

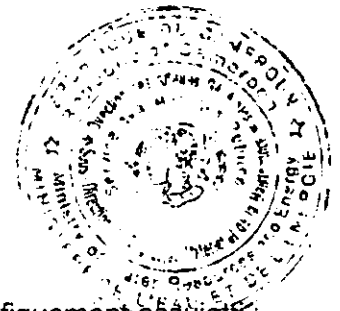
Les pièces contractuelles constitutives des présents Marchés sont :

1. La soumission ou l'acte d'engagement ;
2. L'offre du cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP), aux Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), ou aux clauses techniques des travaux, le cas échéant ;
3. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
4. Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
5. Le Devis ou le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;
6. Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
7. Le Sous-Détail des Prix (SDP) ;
8. Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) auquel il est spécifiquement assujéti ;
9. Le projet/programme d'exécution, etc;
10. Tout autres documents utiles (les Procès-Verbaux (PV) de négociation, les CST, les Plans, les Stratégies de gestion et Plans de mise en œuvre Environnemental Social (PGES), Hygiène et Sécurité (ESHS), le Code de Conduite ESHS, l'analyse de la valeur du projet le cas échéant, le projet/programme d'exécution etc.).
11. La charte d'intégrité ;
12. La déclaration d'engagement social et environnemental

#### **Article 7 : Textes généraux applicables**

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

- 1- La Loi N° 75/15 du 08 Décembre 1975 portant assurance obligatoire des risques de construction;
- 2- La Loi N° 92/007 du 14 août 1992 portant Code de travail ;
- 3- La Loi N° 096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- 4- La Loi N° 98/013 du 14 juil. 1998 relative à la concurrence ;
- 5- La Loi N°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- 6- La Loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun



- 7- La Loi N° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun ;
- 8- La Loi N°2016/17 du 14 décembre 2016 portant Code minier ;
- 9- La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- 10- La Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence des bonnes gouvernances dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- 11- La Loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- 12- Le Décret N° 77-318 du 17 Août 1977 portant application de la loi n° 75-15 du 08 Décembre 1975 rendant obligatoire l'assurance des risques relatifs à la construction ;
- 13- Le Décret N°93/571/PM du 15 Juillet 1993 fixant les modalités d'établissement et visas de certains contrat de travail ;
- 14- Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses textes modificatifs subséquents ;
- 15- Le Décret N° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- 16- Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au code des marchés publics ;
- 17- Le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- 18- Le Décret N° 2014/0611/PM du 24 mars 2014 fixant les conditions de recours et d'application de l'approche HIMO ;
- 19- Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
- 20- L'Arrêté mettant en vigueur Les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de travaux en vigueur ;
- 21- Arrêté N° 000028 /MINEE/CAB du 23 février 2026 portant réglementation des interventions sur le réseau public de transport et de distribution de l'électricité ;
- 22- La Circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- 23- La Circulaire N°0000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les marchés publics ;
- 24- La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- 25- Lettre-circulaire n°00003/LC/PRC/MINMAP/CAB/ du 17 mars 2026 relative à la mobilisation par les entreprises de leur capacité financière dans le cadre de l'exécution des marchés publics ;
- 26- Les Textes régissant les autres corps de métier ;
- 27- D'autres Textes spécifiques au domaine concerné par le marché ;
- 28- Les Normes en vigueur.

## Article 8 : Communication

8.1 Toutes communications au titre de la présente Lettre-Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

Dans le cas où l'entrepreneur est le destinataire : Monsieur /Madame, BP. ...., Tél: ..... Passé le délai de 15 jours fixé à partir à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de service son domicile, les correspondances seront adressée à la mairie de (Mbankomo) dont relève les travaux.

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage est destinataire :



Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie, BP : 70 Yaoundé avec copie adressée dans les mêmes délais, à l'Autorité Contractante, au Chef de Service du marché, à l'Ingénieur du marché.

8.2. L'entrepreneur adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur du marché, avec copie au Chef de service du marché.

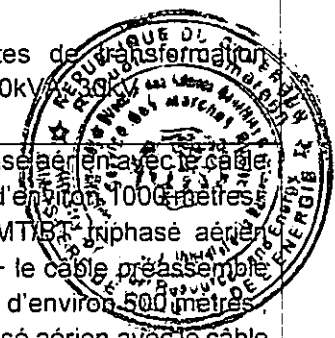
## CHAPITRE II : EXECUTION DES TRAVAUX

### Article 9 : Consistance des prestations

Les travaux à réaliser dans le cadre du présent marché comprennent :

Lot	Intitulé	Consistance
1	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II, DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 850 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 680 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
2	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 300 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 450 mètres ;</li> <li>- Construction d'un (01) poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
3	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
4	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI PAR AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 50 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
5	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOENOU LIEU DIT ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 54mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 1,5 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 2 km ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateurs H61-160kVA, 15 kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
6	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 100 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
7	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
8	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 1,3 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 200 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 15kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
9	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 600 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 420 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 15kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
10	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau MT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec sur un linéaire d'environ 1000 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 2 km ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
11	TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAM ONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> </ul>



^

	SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-250kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
12	TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 54mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 400 mètres ;</li> <li>- La réhabilitation d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 650 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> </ul> Prestations diverses.
13	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEU DIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement d'un réseau MT/BT sur environ 1 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses ;</li> <li>- Les Branchements ménages</li> </ul>

#### Article 10 : Délais d'exécution du marché

10.1. Le délai d'exécution des travaux objet du présent marché est de quatre (04) mois pour les lots 1, 2, 4 et 6 et de cinq (05) mois pour les lots 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

10.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux, sauf stipulation contraire.

#### Article 11 : Obligations du Maître d'Ouvrage

11.1. Le Maître d'ouvrage est responsable de l'acquisition et de la mise à disposition du site, ainsi que son accès, de la possession, de l'utilisation et de l'accès à toutes les autres zones raisonnablement nécessaires à la bonne exécution du Marché. Il doit fournir au Cocontractant les facilités pour l'accès aux sites des projets. Pour les sites éloignés du siège du Maître d'Ouvrage, les frais de transports pour leur accès sont à la charge du Cocontractant.

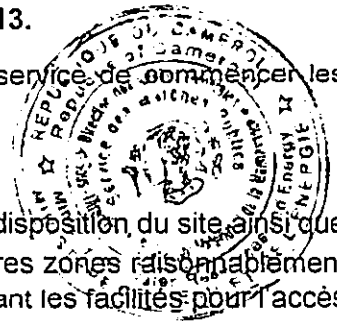
11.2. Le Maître d'ouvrage devra obtenir à ses frais les permis, autorisations, agréments et licences auprès des autorités locales, régionales ou nationales ou des services publics compétents, nécessaires à l'exécution du Marché, et qui relèvent de ses obligations.

11.3. Si le cocontractant de l'administration en fait la demande, le Maître d'ouvrage fera tout son possible pour l'aider à obtenir à temps et avec toute la diligence requise auprès des administrations ou services publics locaux, régionaux, nationaux, les permis, autorisations et licences nécessaires à l'exécution du Marché requis par ces organismes pour le cocontractant, ses sous-traitants ou le personnel du cocontractant ou de ses sous-traitants selon les cas.

11.4 Le Maître d'Ouvrage assure au cocontractant la protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

#### Article 12 : Ordre de Service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés dans les conditions suivantes :



12.1. Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des travaux. Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires. Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministère chargé des Marchés Publics ou son démembré déconcentré compétent, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

12.2 Les ordres de services ayant une incidence sur le montant et/ou sur le délai du marché, sont signés par le Maître d'Ouvrage dans les conditions suivantes :

- a) lorsqu'un ordre de service est susceptible d'entraîner le dépassement du montant du marché, sa signature est subordonnée aux justificatifs du financement par le Maître d'ouvrage ;
- b) en cas de dépassement du montant du marché, les modifications ne peuvent se faire que par voie d'avenant et les prestations supplémentaires ne peuvent être payées qu'après signature de ce dernier par le Maître d'Ouvrage ;
- c) les ordres de service pour prestations supplémentaires peuvent être signés par le Maître d'Ouvrage et régularisés plus tard par voie d'avenant, tant que leur incidence financière est inférieure à dix pour cent (10) du montant du marché.

Une copie des ordres de service susvisés sera adressée au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

d. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

e. En tout état de cause, toute modification touchant aux spécifications techniques ou clauses techniques particulières doit faire l'objet d'une étude préalable sur l'étendue, le coût et les délais du marché.

12.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du marché avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation et à l'Organisme Payeur.

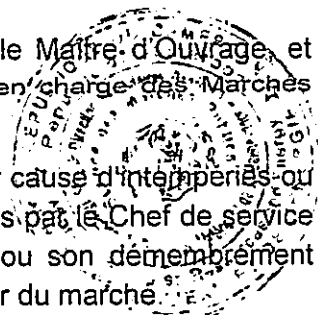
12.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage, et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché.

12.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service au cocontractant, avec copie au Ministère chargé des Marchés Publics ou son démembré déconcentré compétent, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché.

12.6. Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur du marché et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur du marché.

12.7. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

12.8 En cas de groupement d'entreprises, les ordres de service sont adressés au mandataire, qui a seule qualité pour présenter des réserves au nom du groupement qu'il représente.



12.9 Le marché peut comporter des tranches conditionnelles dont l'exécution est subordonnée, pour chacune d'entre elles, à la levée éventuelle de la clause de dénonciation et à la notification au Cocontractant, par ordre de service, de la décision du Maître d'Ouvrage de poursuivre l'exécution desdites tranches. Si cet ordre de service n'a pas été notifié au Cocontractant dans le délai imparti défini à l'article 14 du présent marché, le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant sont, à l'expiration de ce délai, déliés de cette obligation pour cette tranche conditionnelle.

12.10 L'ordre de service de démarrage des travaux de la tranche conditionnelle ne peut être notifié qu'après achèvement et réception provisoire de la tranche précédente. Toutefois, au cas où la condition suspensive de l'exécution de la tranche conditionnelle tient à la disponibilité de financement, la notification de l'ordre de service de démarrage est donnée dès lors que la preuve de disponibilité de financement est établie.

### **Article 13 : Rôles et responsabilités du cocontractant de l'administration**

13.1 Le cocontractant a pour mission d'assurer l'exécution des travaux sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et de remplir ses obligations de façon diligente, efficace et économique, tels que décrits dans les Spécifications techniques ou les clauses techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément au présent marché aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux techniques et pratiques généralement acceptées dans le domaine d'activité concerné par le marché. Il est tenu notamment d'effectuer (s'il y a lieu) les calculs, essais et analyses, de déterminer, de choisir, d'acheter, et approvisionner tous les outillages, matériaux et fournitures nécessaires pour l'exécution des travaux. Il est tenu d'engager tout le personnel utile spécialisé ou non.

13.2-Le cocontractant est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage de la qualité des matériaux et des fournitures utilisées, de leur parfaite adaptation aux besoins du chantier, de la bonne exécution des travaux, des prestations et interventions effectuées par les sous-traitants agréés. Il a l'obligation de se conformer à la législation en vigueur au Cameroun concernant le respect de l'environnement. Il devra exécuter tous les travaux spécifiés dans le CCTP et aux textes et directives mentionnés dans ladite pièce. Il aura notamment l'obligation de produire une plaque de chantier conformément à la réglementation et d'afficher un règlement intérieur à l'entreprise en prenant en compte les problèmes environnementaux et sociaux.

13.3 Pendant la durée du marché, le cocontractant ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

13.4 En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le cocontractant doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question introduit dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le cocontractant pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle, il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter de quelque manière son jugement.

13.5 Le cocontractant est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le cocontractant au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Le cocontractant est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.

13.6 Le cocontractant ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant [six (06) mois], de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

Le cocontractant doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

Le cocontractant ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit au Maître d'Ouvrage.

Pour les entreprises étrangères et à défaut de résider, le Cocontractant aura à maintenir en République du Cameroun pendant la période d'exécution du contrat, un représentant permanent dument mandaté

#### Article 14 : Marchés à tranches conditionnelles

14.1. A la fin d'une tranche, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué procédera à la réception des prestations de la tranche considérée et délivrera une attestation de bonne exécution au Cocontractant à l'année d'exécution du contrat. Cette réception conditionnera le début de la tranche conditionnelle suivante

NAP

14.2. Le délai à compter de la date de réception provisoire de la tranche précédente pour la signature et la notification par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué de l'ordre de service de commencer une tranche conditionnelle est de : NAP

14.3. Le délai de notification de cet ordre de service par le Chef de service du marché est de quinze (15) jours maximums. Ce délai est le même que celui de la tranche ferme. NAP

#### Article 15 : Personnel et Matériel du cocontractant

15.1. Personnel de l'entreprise

L'entreprise est tenue d'utiliser le personnel proposé dans l'offre, dont l'équipe se compose comme suit :

Personnel clé pour l'exécution des travaux :

Conducteur des travaux:.....[indiquer le nom].....

Chef Chantier:.....[indiquer le nom].....

Electricien monteur N°1 :.....[indiquer les noms].....

Electricien monteur N°1 :.....[indiquer les noms].....



## CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIÈRES

### 15.2. Remplacement du personnel clé

Toute modification, même partielle, apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de service du marché. En cas de modification, le cocontractant le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront préalablement soumises à l'agrément écrit de l'ingénieur du marché le cas échéant dans les sept (07) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Passé ce délai, les listes seront

considérées comme approuvées.

Le Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur du Marché le cas échéant disposera de sept (07) jours pour notifier par écrit son avis au Chef de service du Marché. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le cocontractant dont la qualification serait insuffisante.

Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 41 ci-dessous ou d'application de pénalités.

Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage pour approbation préalable.

### 15.3. Retrait du personnel (le cas échéant)

Après agrément écrit du Maître d'Ouvrage, le Chef de service du marché, peut sur proposition de l'Ingénieur du Marché, demander au cocontractant, après mise en demeure, de retirer un personnel faisant partie de ses effectifs pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, en donnant les motifs de sa requête, le cocontractant veillera à ce que cette personne quitte le Site dans les quinze (15) jours et qu'elle n'ait plus aucun rapport avec le travail dans le cadre du Marché. Dans ce cas, son remplacement est effectué conformément aux dispositions de l'article 13.2 ci-dessus.

### 15.4 Représentant du cocontractant

Dès notification du marché, le cocontractant désigne une personne physique qui le représente vis-à-vis de l'Administration pour tout ce qui concerne l'exécution du projet.

Cette personne chargée de la conduite des travaux, doit disposer de pouvoirs suffisants pour prendre sans délai les décisions nécessaires à la bonne marche du projet.

### 15.5. Législation du travail

Le Cocontractant devra se conformer à la législation du travail en vigueur au Cameroun incluant la législation relative à l'embauche, la santé, la sécurité, la protection sociale, à l'emploi des ressources locales à mobiliser.

Le cocontractant devra fournir le logement, l'assistance médicale, la nourriture et les installations sanitaires au personnel vivant dans les bases vie du cocontractant, en se conformant aux exigences des Spécifications se rapportant aux Conditions sociales et sanitaires de la main d'œuvre.

Dans les relations avec son personnel et le personnel de ses sous-traitants, qui seront employés ou participeront à l'exécution du Marché, le cocontractant devra respecter les fêtes nationales, jours fériés légaux, fêtes religieuses ou autres coutumes, ainsi que toutes les lois et toutes les réglementations locales applicables en matière de droit du travail.

Sauf disposition contraire du Marché, si le cocontractant estime nécessaire d'effectuer des travaux de nuit ou pendant les jours fériés afin de respecter les Niveaux de service et le Délai d'achèvement contractuel, et s'il demande son consentement au Maître d'ouvrage à cet effet (si un tel consentement est requis), le Maître d'ouvrage ne devra pas lui refuser ce consentement sans motif valable.

Le cocontractant aura la responsabilité d'obtenir tous les permis et/ou visas nécessaires de la part des autorités compétentes, afin que toute la main-d'œuvre et tout le personnel devant être employés sur le Site puissent entrer et séjourner en situation régulière au Cameroun.

Le cocontractant devra fournir à ses propres frais les moyens nécessaires afin de rapatrier tous les membres de son personnel et du personnel de ses sous-traitants travaillant sur le Site, dans les pays où ils ont été respectivement recrutés pour l'exécution du Marché ; il devra également pourvoir, à ses propres frais, à leur séjour temporaire sur place, entre la date à laquelle ils cesseront d'être employés à l'exécution du Marché et la date programmée pour leur rapatriement.



## 15.6. Matériel proposé dans l'offre

Le cocontractant utilisera le matériel approprié de niveau comparable aux prescriptions du DAO, dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

Toute modification apportée sera notifiée au Maître d'Ouvrage pour approbation préalable.

## Article 16 : Pièces à fournir par le cocontractant

### 16.1. Programme des travaux, Plan d'assurance qualité et autres

a) Dans un délai maximum de *14 jours* à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, Le cocontractant de l'administration soumettra, en *[six (06)]* exemplaires, à l'approbation *[du Chef de service après avis de l'Ingénieur]* le programme d'exécution des travaux, son calendrier d'approvisionnement, son projet de Plan d'Assurance Qualité (PAQ) et son Plan de Gestion Environnementale, le cas échéant.

Ce programme sera exclusivement présenté selon les modèles fournis et comprenant notamment,

- Le PV de définition des tâches à exécuter, le cas échéant ;
- La liste des travaux à sous-traiter ;
- La description des modalités de maintien de la circulation le cas échéant
- Etc.

Deux (02) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de *quinze (15) jours* à partir de leur réception avec :

- Soit la mention d'approbation " BON POUR EXECUTION" ;
- Soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le cocontractant de l'administration disposera alors de *[sept (07) jours]* pour présenter un nouveau projet. Le Chef de Service disposera alors d'un délai de *[sept (07) jours]* pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

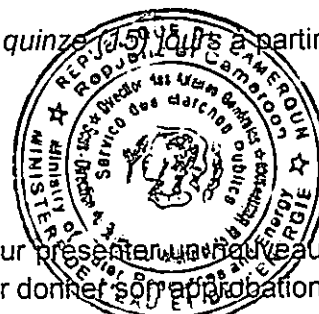
L'approbation donnée par le Chef de Service n'atténuera en rien la responsabilité du cocontractant. Cependant les travaux exécutés avant l'approbation du programme ne seront ni constatés ni rémunérés sauf s'ils ont été expressément ordonnés. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

Le cocontractant de l'administration tiendra constamment à jour, sur le chantier, un planning des travaux qui tiendra compte de l'avancement réel du chantier. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du Chef service du Marché. Après approbation du programme d'exécution par le Chef service du Marché, celui-ci le transmettra dans un délai de *[sept (07) jours]* au Maître d'Ouvrage, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois, s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des travaux, le Maître d'Ouvrage retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date de réception.

b. Le Plan de Gestion Environnemental et Social fera ressortir notamment les conditions de choix des sites techniques et de base vie, les conditions d'emprunt de sites d'extraction et les conditions de remise en état des sites de travaux et d'installation.

c. Le cocontractant indiquera dans ce programme les matériels et méthodes qu'il compte utiliser ainsi que les effectifs du personnel qu'il compte employer.

### 16.2. Projet d'exécution



10

a. dans un délai maximum de 21 jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux, le Cocontractant soumettra à l'approbation de l'Ingénieur du marché, un projet d'exécution en quatre exemplaires comprenant notamment :

- Le procès-verbal de définition des tâches à exécuter ;
- Le relevé des dégradations le cas échéant ;
- Le schéma itinéraire ou le linéaire des travaux à exécuter, le cas échéant ;
- La description des procédés et des méthodes d'exécution des travaux envisagés avec les prévisions d'emploi du personnel, du matériel et des matériaux ;
- Les plans d'exécution des ouvrages et les notes de calcul y afférentes ;
- Les plans d'approvisionnement.
- Le planning graphique des travaux ;
- La liste des travaux que le cocontractant fera le cas échéant, exécuter par des sous-traitants.

Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel. Il doit faire apparaître les tâches critiques. Le cocontractant tiendra constamment à jour sur le chantier, un planning actualisé des travaux qui tiendra compte de l'avancement réel du chantier.

En cas d'inobservation des délais d'approbation des documents ci-dessus par l'Administration, ceux-ci sont réputés approuvés.

#### **Article 17 : Mise à disposition des documents et du site**

Le Maître d'Ouvrage mettra le site des travaux et ses voies d'accès à la disposition du Cocontractant en temps utile et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, conformément au programme d'exécution.

L'exemplaire reproductible des plans figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres sera remis par :  
*[l'Ingénieur du Marché]*

#### **Article 18 : Transport, Assurances des ouvrages et responsabilités civiles**

##### **18.1. Emballage pour le transport des équipements et matériaux**

Le fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les équipements ou les matériaux soient protégés par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

##### **18.2. Assurances**

- a) Le titulaire d'un marché est tenu de souscrire auprès d'une ou plusieurs sociétés d'assurances agréées, et dès notification du marché, une police d'assurance couvrant les risques liés à l'exécution des prestations, objets de son marché.
- b) Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minima, les franchises et les autres conditions minimales dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché (*selon la liste ci-après*):
  - Assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers couvrant les risques de dommages corporels causés à des tiers ou des risques de décès de tiers (y compris le personnel du Maître d'ouvrage), les risques de perte ou des dommages survenant dans le cadre de l'exécution des travaux à des biens pendant la fourniture ou le montage ou les installations ; le cas échéant ;



- Assurance "Tous risques chantier couvrant la perte ou les dommages causés aux Installations sur le site, survenant avant l'achèvement des Installations, avec une extension de garantie couvrant la responsabilité du cocontractant au titre de la perte ou des dommages survenant pendant la période de garantie, aussi longtemps que le cocontractant restera sur le site pour exécuter ses obligations pendant la période de garantie.
  - Assurance couvrant la responsabilité décennale, le cas échéant.
  - Autres assurances Toutes autres assurances qui pourront être spécifiquement convenues entre les parties au marché.
- c) En tout état de cause, la police doit couvrir tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers ou aux ouvrages du lendemain de sa souscription, à la réception définitive des prestations ou décennale, le cas échéant.
- d) Si le cocontractant s'abstient de contracter et /ou de maintenir les assurances visées ci-dessus, le Maître d'ouvrage pourra contracter ces assurances et les maintenir en vigueur, et déduire de temps à autres, de toute somme due au cocontractant en vertu du marché, toute prime que le maître d'ouvrage aura payée à l'assureur, ou recouvrer autrement le montant de la prime ainsi payée sera considéré comme si c'était une dette due par le cocontractant.
- e) Le cocontractant devra veiller à ce que son ou ses sous-traitants souscrivent et maintiennent en vigueur, dans toute la mesure nécessaire, des polices d'assurance appropriées couvrant leur personnel, leurs véhicules et les prestations exécutées par eux en vertu du marché, à moins que ces sous-traitants ne soient couverts par les polices contractées par le cocontractant.

#### Article 19 : Sous-traitance

Le présent marché peut donner lieu à des sous-commandes ou de faire exécuter une partie des travaux par des sous-traitants suivant les modalités fixées par le Code de la Construction et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux travaux après autorisation préalable du Maître d'Ouvrage.

Nonobstant tout recours à une sous-commande, l'entreprise principale demeure responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché. Le contrat de sous-traitance doit être conforme aux engagements de l'entreprise principale. Ils exécuteront leur partie des travaux sous la seule et pleine responsabilité du cocontractant.

Le montant des travaux pouvant être sous-traités est limité à trente pour cent (30%) du montant du marché et de ses avenants, le cas échéant.

Les prestations objet de sous-commande doivent prioritairement être accordées aux Petites et Moyennes entreprises nationales dont cinquante-un (51%) au moins du capital est détenu par les nationaux, et en cas d'insuffisance ou de carence, aux PME et Grandes entreprises dont trente-trois pourcent (33%) au moins du capital est détenu par les nationaux.

Le paiement du sous-traitant peut être effectué par le Maître d'Ouvrage lorsque le montant de la prestation sous-traitée par une seule entreprise est supérieur ou égal à dix pour cent (10%) du montant total du marché et ses éventuels avenants ou lorsqu'il est établi que l'entreprise principale se livre à des manœuvres dolosives vis-à-vis du sous-traitant. Lorsque le sous-traitant doit être payé directement, l'entreprise principale est tenue lors de la demande d'autorisation, d'établir que la cession ou le nantissement de créances résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant.

## Article 20 : Laboratoire de chantier et essais

Le cocontractant est tenu d'avoir sur le chantier son propre laboratoire permettant d'exécuter tous les essais d'identification et/ou d'étude des matériaux définis dans le CCTP. Le personnel et le matériel de ce laboratoire doivent recevoir l'agrément du Maître d'œuvre du marché ou de l'Ingénieur dans un délai de 14 jours.

20.1. Les essais le cas échéant, prévus dans le cadre du présent marché comprennent : NAP.

20.2. Les équipements et matériels de laboratoire nécessaires sont : NAP

20.3. Les modalités de mise en œuvre de ces essais sont : NAP

Les frais inhérents à ces essais et contrôles sont à la charge du Cocontractant.

## Article 21 : Journal et Réunions de chantier

### 21.1. Journal de chantier.

Le cocontractant est tenu d'ouvrir avant tout démarrage des travaux, un journal de chantier. C'est un document contradictoire unique. Ses pages sont numérotées et visées. Aucune page ne doit être enlevée. Les parties raturées ou annulées sont signalées en marge pour validation Y sont consignés chaque jour :

- Les opérations administratives, relatives à l'exécution et au règlement du marché (notification, résultats d'essais, attachement) ;
- Les conditions atmosphériques ;
- Les réceptions de matériaux et agréments de toutes sortes ;
- Les incidents ou détails de toutes natures présentant quelques intérêts du point de vue de la tenue ultérieure des ouvrages ou de la durée réelle des travaux ;
- Etc.

Le cocontractant pourra y consigner les incidents ou observations susceptibles de donner lieu à une réclamation de sa part.

Ce journal sera signé contradictoirement par l'Ingénieur du marché et le représentant du cocontractant à chaque visite de chantier.

Pour toute réclamation éventuelle du cocontractant, il ne pourra être fait état outre les autres pièces du marché, que des événements ou documents mentionnés en temps utile au journal de chantier.

### 21.2. Réunions de chantier

Outre les réunions régulières de chantier à l'initiative de l'Ingénieur du marché, des réunions périodiques devront être tenues en présence du Chef de service du marché et de l'Ingénieur du marché ou leur représentant *chaque semaine*.

Les réunions de chantier feront l'objet d'un procès-verbal signé par tous les participants.

## Article 22 : Utilisation des explosifs

[Préciser les éventuelles restrictions ou interdictions]

## CHAPITRE III : DE LA RÉCEPTION

### Article 23 : Documents à fournir avant la réception technique



Le cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception technique du marché subséquent transmettre à l'Ingénieur du marché les documents suivants :

1. Copie de la facture ou du décompte décrivant les travaux indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
2. Notification de la réception ;
3. Copie Cautionnement définitif
4. Copie assurance le cas échéant.
5. Dossier de recollement

## Article 24 : Réception provisoire

### 24.1. Opérations préalables à la réception

Avant la réception provisoire, le cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage, avec copie à l'ingénieur du marché, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

Cette visite comprend entre autres opérations :

La commission de réception ou un technicien désigné à cet effet, procède aux vérifications en qualité et en quantités, (à préciser pour les marchés avec les équipements inclus le cas échéant, soit dans les usines de fabrication et les modalités, ateliers d'essais, magasins ou lieux d'exécution des prestations du cocontractant, ateliers d'essais des structures publics de l'Etat, soit dans les sites du Maître d'Ouvrage).

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé sur le champ et signé par l'Ingénieur et le Cocontractant.

- a) Lorsque ces opérations sont effectuées par un technicien, celui-ci établit un procès-verbal portant proposition d'acceptation, de mise à réparer, à bonifier ou de rejet, qui est transmis à la commission pour décision.
- b) La commission de réception technique ou le technicien commis à cette tâche doit vérifier la conformité qualitative, technique et quantitative des travaux.

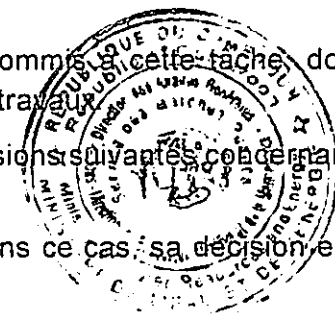
En matière de réception technique, la commission prend une des décisions suivantes concernant tout ou partie de la prestation :

- Elle accepte en qualité et en quantité les travaux et, dans ce cas, sa décision est immédiatement exécutoire ;
- Elle constate que les travaux ne sont pas conformes et en prononce le rejet. Toutefois, dans cette hypothèse, elle peut admettre soit que la prestation soit mise en conformité, soit qu'elle fasse l'objet d'une réfaction. Le rejet de la prestation est notifié au Cocontractant par lettre recommandée ou simple lettre contre décharge s'il n'a pas signé le procès-verbal concluant à cette décision.

### 24.2. Réception Provisoire

Le cocontractant est tenu de faire connaître au Chef de service du marché au plus tard [dix (10)] jours avant l'expiration du délai contractuel, la date à laquelle il souhaite que soit réceptionnés les travaux.

La réception provisoire sera prononcée aussitôt à la fin de l'exécution des travaux objet du présent marché et après les Opérations préalables à la réception. La Commission après visite du chantier examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des travaux s'il y a lieu.



Pour les marchés comportant plusieurs tranches, le Maître d'Ouvrage procédera à la réception provisoire des travaux de la tranche considérée. Cette réception conditionnera le début de la tranche conditionnelle suivante.

La visite de réception est sanctionnée par la signature, séance tenante par tous les participants, d'un procès-verbal de réception mentionnant si elle est prononcée ou non et le cas échéant, les réserves à lever, assorties de délais, avant de prononcer ladite réception. Au cas où la réception n'est pas prononcée le procès-verbal de réception précise les réserves à lever assorties des délais, avant la prononciation de ladite réception.

Pour être valable, le procès-verbal de réception doit être signé par les deux tiers (2/3) au moins des membres dont le Président.

### 24.3. Composition de la commission de réception

La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- **Président** : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- **Rapporteur** : L'ingénieur du marché ;
- **Membres** :
  - Le Chef de Service du marché ou son représentant ;
  - Le comptable matière du Cabinet/MINEE
  - Le Chef de Service des Marchés publics au MINEE ou son représentant
  - Le représentant territorialement compétent de la société ENEO
- **Observateur** : Le représentant du MINMAP ;
- **Invité** : Le Cocontractant ;



Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix (10) jours avant la date de réception. Le cocontractant ou le prestataire est convoqué à la réception par écrit, au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

**N.B** : Le Maître d'Ouvrage peut inviter toute personne selon sa compétence à prendre part à la réception.

### 24.4. Réceptions partielles

*Le cocontractant pourra, selon que la nature des prestations l'exige ou pour cas de force majeure, demander des réceptions partielles. Dans ce cas, la commission chargée des réceptions partielles sera la même que celle devant effectuer la réception provisoire. Un procès-verbal de réception partielle sera rédigé et signé par toutes les parties.*

### 24.5. Début de la période de garantie

*La période de garantie commence à la date de cette réception provisoire ou partielle*

### 24.6. Prise de possession des ouvrages

Toute prise de possession des ouvrages doit être précédée d'une réception partielle ou provisoire. Toutefois, s'il y a urgence, la prise de possession peut intervenir antérieurement à la réception, sous réserve de l'établissement d'un état des lieux contradictoire.

### 24.7 Rejet

Lorsque la Commission juge que les travaux appellent les réserves telles qu'il ne lui apparaît possible

d'en prononcer ni la réception partielle ni la réception avec réfaction, le Chef de service du marché notifie une décision motivée de rejet.

Le Cocontractant dispose de quinze (15) jours pour présenter ses observations ; Passé ce délai, il est réputé avoir accepté la décision du Chef de service du marché. Si le Cocontractant formule des observations, le Chef de service du marché dispose ensuite de quinze (15) jours pour notifier une nouvelle décision, après avis de la Commission de réception, le cas échéant ; à défaut d'une telle notification, le Chef de service du marché est réputé avoir accepté les observations du Cocontractant.

En cas de rejet, le Cocontractant est tenu de rembourser les avances et acomptes déjà perçus

#### **Article 25 : Documents à fournir après exécution**

Le Cocontractant remettra à l'Ingénieur du Marché dans les trente jours suivant la date de réception provisoire de l'ensemble des travaux, le plan de récolement.

25.1. [Autres documents à fournir dans un délai de 30 jours après la réception provisoire : RAS].

25.2. [Montant à retenir sur la caution en termes de pénalité pour non-fourniture desdits documents : RAS].

#### **Article 26 : Garantie contractuelle / Entretien pendant la période de garantie**

##### **26.1. Délai de garantie**

La durée de garantie est d'un (01) an à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Le Cocontractant garantit que les équipements livrés (le cas échéant) en exécution du marché sont neufs et que les travaux sont exécutés dans les règles de l'art et les normes requises.

##### **26.2. Entretien pendant la période de garantie**

Pendant le délai de garantie, le cocontractant exécutera à ses frais et en temps utile, tous les travaux et réparations nécessaires pour maintenir en bon état l'ouvrage c'est-à-dire assurer dans les dix (10) jours de la notification du défaut par l'Administration et sur le lieu d'emploi, la remise en état de l'ouvrage pour tous les défauts ou réparations consécutifs pour remédier à tous les désordres du fait de malfaçons qui apparaîtraient dans les ouvrages et les équipements le cas échéant, et signalées par le Chef de service du marché.

Si après réception provisoire, le cocontractant ne s'est pas conformé dans un délai de quinze (15) jours aux prescriptions d'un ordre de service concernant les réparations ou réfections éventuelles, le Chef de service du marché sera en droit de les faire exécuter par ses propres ouvriers ou par un autre entrepreneur et d'en recouvrer le montant aux dépens du cocontractant par déduction sur toutes sommes dues ou garanties émises dans le cadre du marché.

#### **Article 27 : Réception définitive**

27.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

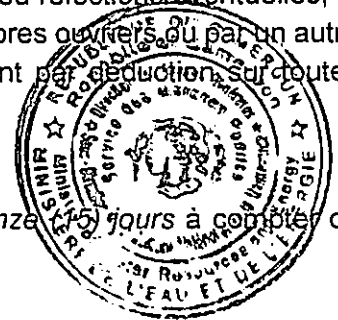
27.2. Le Maître d'Œuvre sera membre de la commission (le cas échéant).

27.3. La composition et la procédure de réception définitive sont la même que celles de la réception provisoire.

27.4- Le marché est clôturé définitivement dans les conditions fixées à l'article 38 alinéa 4 du présent CCAP concernant le Décompte général et définitif

#### **Article 28 : Garantie légale**

Le cocontractant est responsable de plein droit pendant dix (10) ans envers le Maître d'ouvrage, à compter de la réception provisoire, des dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou qui



l'affectent dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement le rendant impropre à sa destination.

A cette fin, il devra recruter un Bureau de Contrôle Technique (BCT) agréé chargé de l'expertise des travaux en vue d'une assurance décennale. (NAP)

## CHAPITRE IV : CLAUSES FINANCIERES

### Article 29 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du [détail ou devis estimatif] est de : \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC); soit:

Montant HTVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA ;

Montant de la TVA : \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA

Montant de l'AIR : \_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA

Montant de la TSR, le cas échéant : ----- (\_\_\_\_) francs CFA [n'est applicable que pour les marchés passés avec les cocontractants dont le siège est basé à l'étranger] ;

Net à percevoir = Montant net déduit de tous les impôts et taxes : \_\_\_\_ (\_\_\_\_) francs CFA.

### Article 30 : Lieu et mode de paiement

Tout règlement relatif à un marché public intervient par transfert sur un compte domicilié dans un établissement de crédit de droit camerounais de premier rang agréé par le Ministre chargé des finances, conformément au texte en vigueur ou par crédit documentaire.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement bancaire au nom du cocontractant de la manière suivante :

*[La domiciliation bancaire devra être la même que celle du cautionnement définitif]*

- a) Pour les règlements en francs CFA, soit (montant net à mandater en chiffres et en lettres), par crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom du co-contractant à la banque \_\_\_\_\_
- b) Pour les règlements en devises, (le cas échéant) soit (montant net à mandater en chiffres et en lettres), par crédit au compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom \_\_\_\_\_ à la banque \_\_\_\_\_.

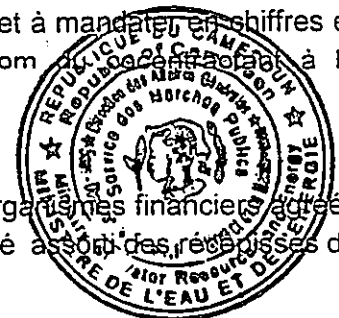
### Article 31 : Garanties et cautions

Le cocontractant devra fournir les garanties émanant des banques ou organismes financiers agréés par le Ministre chargé des finances ou ayant un correspondant local agréé assorti des récépissés de consignation.

Les garanties décrites ci-après en faveur du Maître d'Ouvrage sont exigées dans les délais, pour le montant, selon la manière et sous la forme indiquée ci-après :

#### 31.1. Cautionnement définitif

- a) Il est constitué par le titulaire du Marché et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement.
- b) Son montant est fixé à : \_\_\_\_\_ [ Il est de 2% du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants]



- c) La garantie sera libellée dans la ou les monnaie(s) du Marché, ou dans une monnaie librement convertible satisfaisant le Maître d'ouvrage, et devra suivre l'un des modèles fournis dans le Dossier d'appel d'offres, comme indiqué par le Maître d'ouvrage dans le CCAP, ou tout autre document satisfaisant le Maître d'ouvrage.
- d) Les modes de substitution du cautionnement sont prévus à l'article 140 du code des marchés publics.
- e) Le cautionnement définitif sera restitué consécutivement par le Maître d'Ouvrage dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant.

### **31.2. Cautionnement d'avance de démarrage**

*Le taux de 20% maximum du montant TTC du marché cautionné à 100% par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément à la réglementation en vigueur.*

La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché

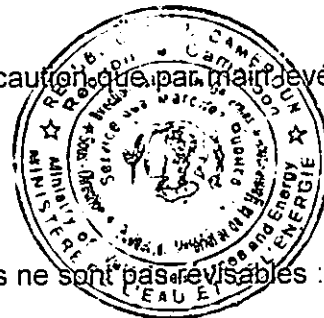
### **31.3. Cautionnement de bonne exécution (en remplacement de la retenue de garantie)**

*Lorsque le marché est assorti d'une période de garantie ou d'entretien, la retenue de garantie est fixée à 10% maximum du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.*

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement de bonne exécution sera effectuée à compter de la réception définitive des travaux sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après expiration du délai de garantie.

A l'expiration d'un délai de 30 jours calendaires, les cautionnements cessent d'avoir effet ; l'organisme compétent est tenu de restituer ces cautionnements ou de libérer la retenue de garantie ou le cautionnement de bonne exécution sur simple demande du cocontractant de l'administration ; sauf si le Maître d'Ouvrage a dûment signifié à la caution du cocontractant qu'il n'a pas honoré toutes ses obligations.

Dans ce cas, il ne peut être mis fin à l'engagement de la caution ou par mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.



## **Article 32 : Variation des prix**

### **32.1. Les prix sont fermes et non révisables**

Les acomptes payés au cocontractant au titre des avances ne sont pas révisables : NAP

### **32.2. Modalités d'actualisation des prix. NAP**

Les modalités d'actualisation ou de révision des prix sont celles prévues dans le Code des Marchés Publics.

[La révision de prix ou leur actualisation en application des clauses contractuelles ne donne pas lieu à la conclusion d'un avenant]. : NAP

## **Article 33 : Formules de révision des prix**

Les prix du bordereau des prix unitaires sont révisables ou non par application de la formule suivante [À préciser...] : [Si oui Insérer la formule et définir les paramètres et indices à appliquer le cas échéant]

Pour chacun des paramètres, l'indice «0 » indique la « valeur de base » à la date du mois précédent

celui du dépouillement des plis.[Se conformer au Code des marchés publics] :NAP

#### **Article 34 : Formules d'actualisation des prix**

Les prix du bordereau des prix unitaires sont actualisables par application de la formule suivante : [Insérer, le cas échéant, la formule et définir les paramètres et indices à appliquer le cas échéant].

Les indices sont, le cas échéant, ceux définis pour les formules de révision des prix. : NAP

#### **Article 35 : Travaux en régie**

35.1. Le cocontractant sera tenu de mettre à la disposition du Maître d'Ouvrage, la main d'œuvre, les matériaux, ainsi que l'outillage et tous les moyens nécessaires qu'il pourra être amené à lui demander pour exécuter en régie certains travaux, à condition que la demande lui en soit faite au moins huit (08) jours à l'avance et qu'elle soit en rapport avec l'objet du marché.

Le montant des travaux en régie visés à l'alinéa 1 ci-dessus ne peut être supérieur à deux pour cent (2%) du montant toutes taxes comprises (TTC) du marché.

35.2. En cas de défaillance dûment constatée du co-contractant de l'Administration, le Maître d'Ouvrage peut, à défaut de prononcer la résiliation du marché, et après l'autorisation expresse de l'Autorité chargée des marchés publics, prescrire une régie totale ou partielle aux frais et risques dudit co-contractant. *[Se référer au texte particulier de l'Autorité chargée des marchés publics définissant les conditions d'exercice des travaux en régie]*

35.3 *Les travaux en régie ainsi exécutés seront rémunérés sur la base des prix unitaires de régie prévus par le marché, ou, à défaut, des salaires, indemnités, charges sociales, sommes dépensées pour les fournitures et le matériel, majorés dans les conditions fixées par le texte particulier de l'Autorité chargée des marchés publics définissant les conditions d'exercice des travaux en régie pour couvrir les frais généraux, impôts, taxes et bénéfices.*

#### **Article 36 : Valorisation des approvisionnements**

36.1. Des acomptes pour approvisionnement peuvent être accordés en raison des dépenses engagées en vue de l'exécution des travaux, fournitures ou services qui font l'objet d'un marché. *Les modalités de paiement desdites avances sont fixées dans le code des marchés publics.*

36.2. Il n'est pas demandé de caution pour les acomptes sur approvisionnements.

36.3 Dans tous les cas, le cocontractant de l'administration est responsable du gardiennage des matériaux ayant donné lieu à une avance pour approvisionnement jusqu'à la réception des travaux.

#### **Article 37 : Avances**

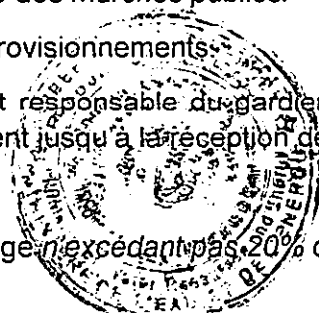
37.1. Le Maître d'Ouvrage *peut accorder une avance de démarrage n'excédant pas 20% du montant TTC du marché.*

37.2 L'avance de démarrage peut être obtenue par le co-contractant de l'administration sur simple demande adressée au Maître d'ouvrage sans justificatif. Cette avance commence à être remboursée par déduction d'un pourcentage : 50% sur chaque décompte dès lors que le cumul des travaux atteint 40% du montant du marché. *Le versement de l'avance de démarrage intervient postérieurement à la mise en place des cautions exigibles, conformément aux dispositions du code des marchés publics.*

37.3 La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché.

37.4 Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du cocontractant de l'administration.

37.5. Le cocontractant de l'administration utilisera exclusivement l'avance de démarrage pour les



acquisitions de Matériels, d'équipements, de matériaux et les dépenses de mobilisation spécialement nécessaires pour les besoins de l'exécution du Marché spécifiés dans sa demande.

## **Article 38 : Règlement des travaux**

### **38.1. Constatation des travaux exécutés**

*Avant la fin de chaque mois, le cocontractant de l'administration et l'Ingénieur du marché établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.*

### **38.2. Décomptes provisoires**

*Les décomptes provisoires doivent être établis en sept (07) exemplaires à une fréquence d'un (01) mois.*

*L'Ingénieur du marché dispose d'un délai de sept (07) jours ouvrables maximum pour transmettre au Chef de service du marché, le projet de décompte qu'il a approuvé.*

*Le chef de service quant à lui dispose d'un délai de quatorze (14) jours ouvrables pour procéder à la liquidation et sa transmission au comptable chargé du paiement avec copie à l'organisme chargé du contrôle externe.*

*Les copies des décomptes provisoires doivent être transmises au Ministère en charge des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.*

*Le délai maximum accordé au comptable assignataire pour le règlement des acomptes est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception des décomptes transmis par le chef de service du marché.*

*Le montant HTVA de l'acompte à payer au cocontractant de l'administration sera mandaté comme suit :*

- HTVA - AIR] versé directement au compte du cocontractant de l'administration;
- TVA au taux en vigueur ;
- [AIR] versé au Trésor public au titre de l'AIR;



### **38.3. Décompte final**

*Le cocontractant de l'administration devra transmettre le projet de décompte final à l'Ingénieur du marché, après la date de réception provisoire des travaux 21 jours.*

*Après achèvement des travaux et dans un délai maximum de 14 jours après la date de réception provisoire, le cocontractant établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.*

*Ce projet de décompte final, une fois rectifié par l'ingénieur du marché et accepté par le Chef de service du marché devient final. Il sert à l'établissement de l'acompte pour solde du marché, établi dans les mêmes conditions que celles définies pour l'établissement des décomptes mensuels.*

**38.3.2.** *Le délai dont dispose le Chef de service du marché pour notifier le projet rectifié et accepté à l'Ingénieur du marché est de 7 jours.*

**38.3.4.** *Le cocontractant de l'administration doit dans un délai maximal d'un (01) mois suivant la date de cette notification, renvoyer le décompte final revêtu de sa signature sans ou avec réserves, ou faire connaître les raisons pour lesquelles il refuse de signer.*

*Dans le cas où le cocontractant signe avec réserve ou ne signe pas le décompte final, les motifs de ce refus ou de ces réserves doivent être exposés par le cocontractant dans un mémoire récapitulatif*

de toutes les réclamations dont il revendique le paiement, accompagné des justificatifs nécessaires, et transmis à l'Ingénieur du marché dans le même délai que ci-dessus, sous peine de forclusion.

Le règlement du différend intervient alors selon les dispositions du code des marchés publics en vigueur et du CCAG applicable.

#### 38.4. Décompte général et définitif

38.4.1. Le délai dont dispose le Chef de service ou l'Ingénieur du marché pour établir le décompte général et définitif au cocontractant de l'administration après la réception définitive est de quatorze (14) jours.

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :

- Le décompte final,
- Le solde,
- La récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au marché, et libère le cocontractant et le maître d'ouvrage de toutes leurs obligations, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

38.4.2. Le délai dont dispose le cocontractant pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature est de vingt-un (21) jours.

La transmission du décompte général et définitif à l'Organisme payeur en vue du paiement est subordonnée au visa préalable du MINMAP. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant et tous les décomptes provisoires devront lui être antérieurement transmis ou remis à son représentant sur le site le cas échéant

Les délais et les modalités de signature ainsi que de gestion des désaccords sont les mêmes que ceux du décompte final.

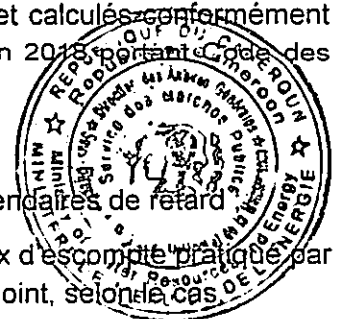
#### Article 39 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues et calculés conformément aux dispositions des articles 166 et 167 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et par application de la formule :

$L = M \times (n/360) \times (i)$  dans laquelle :

M = Montant TTC des sommes dues au titulaire ; N = Nombre de jours calendaires de retard

i = Taux débiteurs des entreprises à la BEAC majoré d'un (01) point ou taux d'escompte pratiqué par la Banque d'émission de la monnaie considérée majoré au plus d'un (01) point, selon le cas.



#### Article 40 : Pénalités

##### A. Pénalités de retard

40.1 En cas de dépassement du délai contractuel imputable au titulaire du marché, il lui est appliqué après mise en demeure préalable, une pénalité de retard, dont le montant est fixé comme suit :

- a. Un deux millièmes (1/2000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000<sup>ème</sup>) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

40.2 Pour les marchés à tranche conditionnelle, les délais et montants à prendre en compte sont ceux de la tranche considérée.

#### B. Pénalités particulières

40.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif (1/2000<sup>e</sup> TTC) ;
- Remise tardive des assurances (1/2000<sup>e</sup> TTC) ;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait du cocontractant de l'administration (1/2000<sup>e</sup> TTC) ;
- Autres à préciser par le Maître d'ouvrage (montant ou modalités à définir) ;

40.4. En tout état de cause, le montant cumulé des pénalités ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants le cas échéant, sous peine de résiliation.

Toute remise de pénalités ne peut intervenir qu'après avis de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics requis par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué.

#### **Article 41 : Règlement en cas de groupement d'entreprises et de sous-traitance**

41.1. En cas de groupement solidaire d'entreprises les paiements sont effectués dans le compte indiqué dans la soumission soit au nom du groupement, soit au nom du mandataire [*à préciser le cas échéant*].

En cas de groupement conjoint, les paiements seront effectués dans les différents comptes des cotraitants de la manière suivante : [*à préciser le cas échéant*].

41.2. Tout paiement d'acompte pour des prestations réalisées par des sous-traitants, est subordonné à l'exécution des prestations prévues dans le marché, et réceptionnés sous réserve de la preuve de leur paiement par le co-contractant de l'Administration aux sous-traitants.

L'Entreprise principale dispose d'un délai maximal de trente (30) jours ouvrables à compter de la date de rémunération de la facture des prestations exécutées et réceptionnées pour effectuer le paiement du sous-traitant.

En cas de non-paiement d'un sous-traitant pour des prestations déjà rémunérées par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, ce dernier peut prendre à l'encontre du titulaire du marché des mesures coercitives, notamment le paiement direct du sous-traitant.

#### **Article 42 : Régime fiscal et douanier**

29- Le marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur en République du Cameroun. Le marché est conclu tout taxes comprises, conformément à la loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 et au Code Général des Impôts qui définissent les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics

La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché ;

- Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
- Des droits et taxes communaux,
- Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que le cocontractant impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Sauf mention spécifique contraire figurant au Marché, le cocontractant devra supporter et payer tous droits, taxes, impôts et charges lui incombant ainsi qu'à ses sous-traitants.

#### Article 43 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du co-contractant de l'administration, conformément à la réglementation en vigueur.

## CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

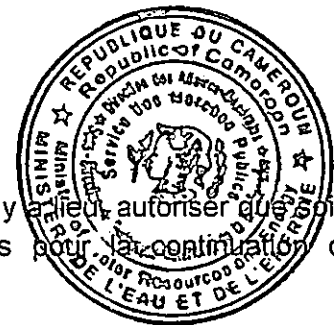
#### Article 44 : Résiliation du marché

44.1 Le marché est résilié de plein droit dans l'un des cas suivants :

- Décès du titulaire du marché. Dans ce cas, le Maître peut, s'il y a lieu, autoriser qu'il y ait acceptées les propositions présentées par les ayant droits pour la continuation des prestations ;
- Faillite du titulaire du marché. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage peut accepter s'il y a lieu, des propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;
- Liquidation judiciaire, si le co-contractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;
- En cas de sous-traitance, de co-traitance ou de sous-commande sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage ;
- Défaillance du cocontractant de l'Administration dûment notifiée à ce dernier par le Maître d'Ouvrage par ordre de service valant mise en demeure et après évaluation et constat de la carence ;
- Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- Variation importante des prix dans les conditions définies par le cahier des clauses administratives générales, suite à la modification des conditions économiques ou des quantités initiales du marché ;
- Manceuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

44.2 Le marché peut également être résilié dans les conditions stipulées dans le CCAG, notamment dans l'un des cas suivants :

- Retard dans les travaux entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant du marché TTC ;
- Ajournement ou interruption prolongée décidée par le Maître d'Ouvrage ;
- Non-paiement persistant des prestations.



- Refus de la reprise des travaux mal exécutés ;

44.3 Le marché peut également être résilié sans tort des titulaires, notamment dans l'un des cas suivants :

- Force majeure et après avis de l'Autorité chargée des marchés publics en l'absence de toute responsabilité du cocontractant de l'administration sans préjudice des indemnités auxquels ce dernier peut prétendre ;
- Non-paiement persistant des prestations.
- Motif d'intérêt général.

#### Article 45 : Cas de force majeure

Le titulaire du marché ne sera pas tenu responsable des retards imputables à un cas de force majeure. Dans un tel cas, le titulaire du marché avertira le Maître d'ouvrage ou le Maître d'ouvrage Délégué par écrit, dans les [préciser nombre de jours] suivant l'apparition du cas de force majeure et il donnera une estimation des retards en résultant. Chaque fois qu'un cas de force majeure provoquera un retard, le titulaire du marché aura droit, si le Maître d'ouvrage le juge réel, à une prorogation des délais

Aux fins du présent marché, la « force majeure » désigne [Préciser les dispositions du CCAG et certaines situations particulières le cas échéant].

Les cas de force majeure seront constatés conformément aux dispositions du CCAG. Il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier le caractère de force majeure et les justificatifs fournis.

Dans le cas où le cocontractant invoquerait le cas de force majeure relevant des conditions météorologiques, les seuils en deçà desquels aucune réclamation ne sera admise sont :

- *Pluie : 200 millimètres en 24 heures;*
- *Vent : 40 mètres par seconde;*
- *Crue : la crue de fréquence décennale.*

#### Article 46 : Différends et litiges

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable.

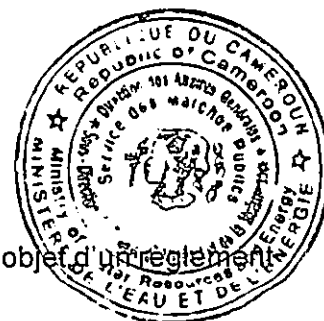
Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

#### Article 47 : Edition et diffusion du présent marché

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage. La reproduction de [quinze (15)] exemplaires du présent marché à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d'Ouvrage.

#### Article 48 : et dernier : Validité et entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant de l'administration.



**PIÈCE N° 5**  
**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**



*A*

## TABLE DES MATIÈRES

### Chapitre I : Dispositions générales

Article 1 : But du CCTP.....	79
Article 2 : Consistance et localisation des travaux.....	79
Article 3 : Responsabilités de l'entrepreneur.....	79
Article 4 : Documents.....	79
Article 5 : Normes et textes réglementaires.....	80
Article 6 : Qualité et origine du matériel.....	80
Article 7 : Organisations du chantier – délais – pénalités.....	81
Article 8 : Modifications de prestations en cours d'exécution.....	81
Article 9 : Visites et réunions de chantier.....	81
Article 10 : Hygiène, sécurité et conditions de travail.....	81
Article 11 : Nombre et qualifications des opérateurs.....	82

### Chapitre II : Spécifications techniques générales des travaux

Article 12 : Conditions climatiques.....	82
Article 13 : Abattage et élagage.....	82
Article 14 : Transport et manutention des équipements.....	82
Article 15 : Poteaux.....	82
Article 16 : Ligne MT aérienne triphasée.....	83
Article 17 : Ligne HTA triphasée.....	83
Article 18 : Ligne mixte HTA/BT triphasée.....	83
Article 19 : Ligne BT triphasée.....	83
Article 20 : Poste de Transformation HTA/BT H61.....	83
Article 21 : Mise à la terre.....	83
Article 22 : Branchements des ménages.....	84
Article 23 : Remise des plans conformes à l'exécution.....	84
Article 24 : Réception des travaux et délais de garantie.....	84
Article 25 : But Garantie de l'ouvrage.....	84
Article 26 : Réception définitive.....	85
Article 27 : Corps d'état relative aux prestations.....	85



# CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## Article 1<sup>er</sup> : But du CCTP

Le présent CCTP a pour but de renseigner le Cocontractant sur la nature des travaux à effectuer, leur importance, leurs dimensions, les spécifications techniques à observer. Il n'a cependant pas un caractère limitatif et le prestataire devra exécuter, comme étant compris dans ses prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession qui sont indispensables à l'achèvement complet des travaux dans les règles de l'art.

Les plans et schémas présents dans le présent CCTP sont donc à titre indicatif pour visualiser le projet.

## Article 2 : Consistance et localisation des travaux

La consistance des travaux, objet du présent Appel d'Offres est réparti ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé	Consistance
1	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II, DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 850 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 680 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA. 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
2	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 300 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 450 mètres ;</li> <li>- Construction d'un (01) poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA. 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
3	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
4	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI PAR AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA. 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
5	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOENOU LIEU DIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 54mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 1,5 km ;</li> </ul>



	ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 2 km ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateurs H61-160kVA, 15 kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
6	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 100 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
7	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 700 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
8	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 1,3 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 200 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 15kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
9	TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 600 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 420 mètres ;</li> <li>- Construction de deux (02) postes de transformation équipés de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
10	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau MT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec sur un linéaire d'environ 1000 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 2 km ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>

11	TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAMONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 34mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 800 mètres ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-250kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
12	TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un réseau mixte MT/BT triphasé aérien avec le câble 54mm<sup>2</sup> en almélec + le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 400 mètres ;</li> <li>- La réhabilitation d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 650 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses.</li> </ul>
13	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ I	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement d'un réseau MT/BT sur environ 1 km ;</li> <li>- Construction d'un réseau BT triphasé aérien avec le câble préassemblé 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP sur un linéaire d'environ 500 mètres ;</li> <li>- Construction d'un poste de transformation équipé de transformateur H61-160kVA, 30kV ;</li> <li>- Prestations diverses ;</li> <li>- Les Branchements ménages</li> </ul>

**Délai d'exécution :** le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est fixé de quatre (04) mois pour les lots 1, 2, 4 et 6 et de cinq (05) mois pour les autres lots. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrer les travaux.

### Article 3 : Responsabilités de l'entrepreneur

Le fait pour un entrepreneur d'exécuter sans modification les prescriptions des documents dressés par l'Ingénieur, ne peut atténuer, en quoi que ce soit, sa pleine et entière responsabilité d'entrepreneur. Ainsi, une visite du site des travaux permettra d'avoir une juste mesure des prestations à réaliser.

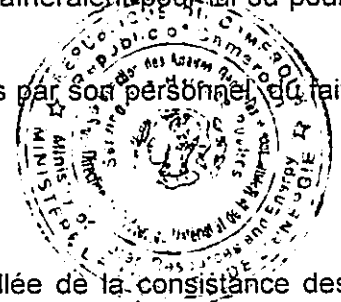
En cas d'erreur ou d'insuffisance, l'entrepreneur devra en référer à l'Ingénieur en temps utile, afin que celui-ci ait le temps nécessaire de faire procéder aux mises au point ou rectifications éventuelles. Il restera seul responsable des erreurs ainsi que des modifications qu'entraîneraient pour lui ou pour ses sous-traitants, un oubli ou l'inobservation de cette clause.

L'entrepreneur sera responsable de tous les dégâts ou accidents commis par son personnel, du fait des travaux.

### Article 4 : Documents

Les travaux seront exécutés d'après les pièces suivantes :

- L'Offre technique du soumissionnaire (définition technique détaillée de la consistance des travaux et plans d'exécution), approuvée et complétée par le Maître d'Ouvrage ;
- Le projet d'exécution détaillant l'ensemble des tâches à exécuter dans le cadre du projet. Il détaille suivant un calendrier précis la périodicité des tâches études actions ;
- Le devis estimatif joint ;



- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux passés au nom de l'État ;
- Les différentes normes internationales reconnues dans le système ISO et pouvant s'appliquer à l'environnement climatique et économique du Cameroun ;
- Les réglementations locales de service public d'électricité, normes de sécurité et de protection de l'environnement applicables au Cameroun ;

Les documents du contrat sont complémentaires et doivent être acceptés comme un tout. Ils s'expliquent et se complètent réciproquement dans le but de définir les travaux à exécuter. Tout ce qui serait omis par les uns, mais indiqué par les autres et qui serait nécessaire au parachèvement des travaux conformément à l'intention manifeste desdits documents du contrat doit être exécuté par le Cocontractant de l'Administration sans plus-value.

## **Article 5 : Normes et textes réglementaires**

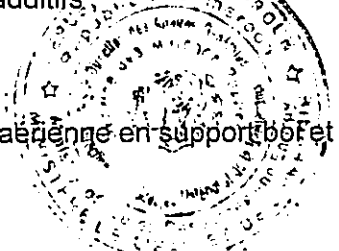
### **5.1- Normes et textes généraux**

Tous les travaux objet du présent Marché devront être conformes aux prescriptions, lois, décrets, arrêtés, standards, normes et publications en vigueur au Cameroun et relatifs à la gestion du secteur de l'électricité et au code du travail. A défaut de tels textes, seront appliquées dans cet ordre :

- Les normes camerounaises :
  - NC 2872/2019 relative au traitement des supports de lignes électriques aériennes en bois ;
  - NC2873/2019 relative à la fabrication des supports de lignes électriques aériennes en béton ;
  - La norme NC C234 régissant les installations électriques intérieures ;
  - Les prescriptions techniques de construction des lignes électriques en bois et béton ;
- Les recommandations du comité électrotechnique international (CEI) ;
- Les normes Européennes CEN-CENELEC (EN) ;
- Les normes françaises AFNOR ;
- L'Arrêté du 2 avril 1991 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, paru au journal officiel de la République Française du 4 Mai 1991 ;
- La circulaire n°78-79 du 6 juillet 1978 concernant l'application de l'Arrêter du 26 Mai 1978 ;
- Les normes UTE – classe C concernant les installations électriques (NF C 10-100 ; NF C 10-101 ; NF C 10-200 ; NF C 13.100 ; NF C 14.100 ; NF C 15.100) et additifs ;
- Les Documents techniques unifiés (DTU).
- Tout autre système de normalisation reconnu dans le système ISO ;
- Les prescriptions techniques de construction des lignes électriques aériennes en support bois et béton au Cameroun.

### **5.2- Autres textes**

Le fait que toutes les réglementations ne soient pas rappelées ne dispense pas l'Entrepreneur de s'y conformer. L'Entrepreneur en signant le Marché, prend la responsabilité de la conception et de l'exécution des installations. Il devra donc faire part de ses remarques éventuelles sur la conception du dossier avant signature du Marché. Si en cours de travaux, de nouveaux règlements entraînent en vigueur, l'Entrepreneur serait tenu d'en informer l'Ingénieur par écrit, en spécifiant les modalités d'application de ces nouveaux règlements et leur incidence sur l'opération en cours.



A

## **Article 6 : Qualité et origine du matériel**

Tous les matériaux, appareils et accessoires divers utilisés dans les installations doivent être neufs et de première qualité. Le prestataire devra justifier de ce que le matériel utilisé soit neuf et ne provient pas d'un quelconque chantier ou d'un réseau existant assorti des pièces justificatives.

Le Cocontractant fournira avec son offre et en tout état de cause, la liste et la description de ses fournisseurs ainsi que les documents justificatifs des fournitures antérieures ou d'éventuels partenariats.

**N.B :** Lors de la réception du matériel, l'équipe de suivi veillera à la vérification et provenance dudit matériel.

En cours d'exécution, aucun changement de matériels ne pourra être apporté sans autorisation du Maître d'ouvrage après avis de l'Ingénieur du marché.

## **Article 7 : Organisations du chantier – délais – pénalités**

Toutes les mesures nécessaires devront être prises (alimentations et branchements provisoires, aménagement des horaires de travail, etc.)

L'entreprise doit être assurée de l'approvisionnement en temps utile de tous les matériaux et fournitures nécessaires à la marche régulière du chantier. Aucune carence de livraison des fournisseurs ne pourra être évoquée pour excuser un retard sur les dates prescrites au planning.

En outre, un planning prévisionnel détaillé doit être fourni par le Cocontractant pour accompagner son offre.

## **Article 8 : Modifications de prestations en cours d'exécution**

Aucun changement au projet retenu ne pourra être apporté en cours d'exécution sans l'autorisation du Maître d'ouvrage après avis technique de l'Ingénieur. En tout état de cause la constatation d'une modification fera l'objet d'un procès-verbal signé par l'Ingénieur, le cocontractant, éventuellement le maître d'œuvre et toute autre personne impliquée dans le projet.

## **Article 9 : Visites et réunions de chantier**

Le maître d'ouvrage, l'ingénieur du marché ainsi que le chef du service du marché peut sans préavis faire une visite de chantier.

Une visite de piquetage sur site sera organisée en présence de l'entrepreneur avant le démarrage des travaux d'installation.

Le maître d'ouvrage, l'ingénieur du marché ainsi que le chef du service du marché peut sans préavis faire une visite de chantier.

Dès lors qu'il sera convoqué par le Maître d'ouvrage (ou son représentant), l'entrepreneur devra participer aux réunions mensuelles de chantier sur site ou au bureau.

Le cocontractant est obligé de tenir à jour le journal de chantier retraçant l'ensemble des activités et actions menées durant l'exécution des travaux. Ledit journal devra faire l'objet du visa de l'équipe du maître d'ouvrage à chaque passage.

## **Article 10 : Hygiène, sécurité et conditions de travail**

### **10.1- Mesures générales de sécurité**

Toutes dispositions réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs devront être respectées par l'entrepreneur et ses éventuels sous-traitants. De plus, il convient de respecter les dispositions de l'article 11 du présent CCTP.

L'entrepreneur présentera à cet effet dans son offre, un Plan Qualité Hygiène Sécurité Environnement (QHSE).

### **10.2- Mesures spécifiques de sécurité**

Afin de limiter les risques encourus dans le cadre des travaux, objet du présent Marché, certaines des mesures de sécurité suivantes devront être mises en œuvre et précisées dans le QHSE :



- Travaux de manutention : utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) (casque, vêtement, gants, chaussures de sécurité...) ; utilisation de matériel de manutention approprié ; utilisation d'outils et d'appareils homologués pour un usage extérieur (outils, outillage électrique portatif, cordons prolongateurs, lampes baladeuses, groupe électrogène, etc.) ;
- Travaux d'ordre électrique : utilisation d'équipements de protection individuelle ; utilisation de matériel de sécurité collectif (banderoles de signalisation, etc.) ; respect de procédure d'installation ;
- Travaux en hauteur : utilisation de matériel temporaire ou permanent approprié (échelle mobile, échelle à crinoline, échafaudage, ...) ; utilisation d'équipements de protection individuelle (harnais de sécurité, longe, casque, ...) ; signalisation et délimitation des zones de travaux face aux risques de chutes d'objets (barrières, balisage, panneaux d'information, ...).
- **Le port des EPI est obligatoire pour toutes les personnes travaillant dans chantier ;**  
Toutefois l'ensemble du personnel recruté au permanent devra subir une formation particulière sur site avant le début de travaux. Cette formation devra être supervisée par l'Ingénieur du Marché.

#### **Article 11 : Nombre et qualifications des opérateurs**

Le Cocontractant mobilisera pour les prestations, objet du présent Marché, outre le personnel d'encadrement, une équipe d'opérateurs constitué d'au moins 1 techniciens supérieurs et 4 ouvriers qualifiés, des manœuvres, etc. Celles-ci devront justifier d'une expérience minimum avérée dans les travaux similaires.

Le plan d'organisation que le Cocontractant doit fournir dans son projet d'exécution, devra spécifier la fonction et les tâches qui seront assumées par chacun des opérateurs.

Les manœuvres recrutés localement devront faire l'objet d'une formation préalable avant leur utilisation dans le chantier.

Le travail des enfants est strictement interdit.

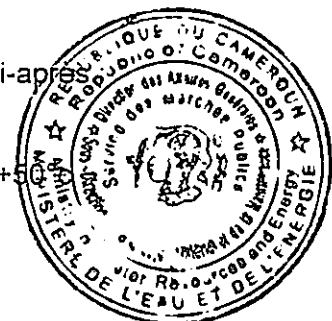
La prise en compte de l'aspect genre est obligatoire (utilisation des Femmes à des poste de responsabilité)

## **CHAPITRE II : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES DES TRAVAUX**

#### **Article 12 : Conditions climatiques**

Les ouvrages seront construits pour convenir aux conditions définies ci-après

- Température moyenne : 35°C ;
- Hygrométrie correspondante : 98% ;
- Température extrême (sous abri) : Minimale +10°C ; Maximale +50°C ;
- Vitesse exceptionnelle des vents 180 Km/h ;
- Vitesse normale des vents 5 à 35 Km/h.



#### **Article 13 : Abattage et élagage**

Il s'agira d'abattage, tronçonnage, et déblaiement d'arbres en zones urbaine et rurale, y compris le débroussaillage avec ouverture de layons de 7,5 mètres de large. L'entreprise devra évacuer tous les débris issus de cet abattage pouvant provoquer l'obstruction de la route.

Les dégâts causés aux biens aux voisinages des corridors des lignes est à la charge du cocontractant.

#### **Article 14 : Transport et manutention des équipements**

L'ensemble des activités de transport des matériels et sa manutention du lieu de fourniture au lieu de chantier y compris répartition par fouille pour les supports bois est à la charge de l'Entreprise qui devra recruter par lui-même les sous-traitants qualifiés pour le déplacement des équipements nécessaire pour la construction de l'ouvrage.

### Article 15 : Poteaux

Les poteaux seront en **béton** conformes à la norme camerounaises pour la construction du réseau, NC2873/2019 relative à la fabrication des supports de lignes électriques aériennes en béton ;

La profondeur des fouilles sera calculée par la relation  $h=H/10+0.5$  où h est la profondeur de la fouille, H la hauteur du support. Pour les supports de 9m, h=1.40m et h=1.6m pour les supports de 11m.

### Article 16 : Ligne MT aérienne triphasée

L'antenne triphasée sera dérivée sur trois phases de la ligne mère triphasée. Elle sera construite en poteau béton de 11m /300daN, 11m /500daN, 11m /800daN, 12m /800daN et 12m /1000daN pour le béton et en câble Almélec de 54,4 tendu sur isolateurs rigides en verre montés sur consoles de tête et nappe voute sur poteaux béton. Un sectionnement est réalisé au point de dérivation par un IACM (Interrupteur à Commande Manuelle) réalisant une ouverture visible et une fermeture permettant de localiser facilement les défauts.

Pour les relief particuliers, marécageux, sommets de côtes, vallées, les hauteurs des supports seront déterminer de façon à maintenir une hauteur de masse (flèche) d'au moins 8 mètres du sol à la mise en service de la ligne. (*L'usage des portiques sera fortement recommandé*).

### Article 17 : Ligne HTA triphasée

L'antenne monophasée à retour par la terre sera dérivée sur une phase de la ligne mère triphasée. Elle sera construite en poteau béton de 11m /300daN, 11m /500daN, 11m /800daN, 12m /800daN et 12m /1000daN et en câble Almélec 54,4 mm<sup>2</sup>, tendu sur isolateurs rigides en verre montés sur consoles de tête sur poteaux béton. Un sectionnement est réalisé au point de dérivation par un fusible provoquant le basculement vers le bas du porte-fusible réalisant une ouverture visible et permettant de localiser facilement les défauts.

### Article 18 : LIGNE MIXTE HTA/BT TRIPHASÉE

En cas de réseau mixte HTA/BT, les supports seront de 11 mètres ou 12 espacés de 50 m maximum.

### Article 19 : LIGNE BT TRIPHASÉE

Les lignes basses tensions simples seront construites sur poteaux bois de 9m et ou bétons espacés de 40 à 50m en câble préassemblé de 3x70mm<sup>2</sup> +NP+EP.

Les enclaves seront exclusivement en support béton.

### Article 20 : poste de Transformation HTA/BT H61

Le transformateur abaisseur de tension conforme à celle du réseau de distribution adapte la tension d'entrée (30KV, 15KV, 10KV ou 17.32KV) à la tension utile dans les ménages et PME (380V ou 220V). Les transformateurs seront installés sur des supports béton de préférence ou métallique pour les cas exceptionnels. Sa protection HTA sera assuré par le couplage Fusible et parafoudre et le côté BT par le disjoncteur Haut de poteau ou des fusibles adaptés.

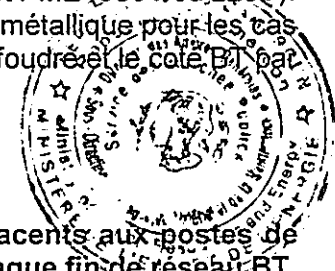
### Article 21 : Mise à la terre

Les mises à la terre seront réalisées :

1. Pour les terres de neutre des réseaux BT, sur les supports adjacents aux postes de transformation, tous les 300 m à partir de ces supports et à chaque fin de réseau BT, avec une résistance équivalente inférieure à 30 Ohms.
2. Pour les terres de masse à tous les supports d'IACM et des postes H61.
  - *Descente de terre*

Le câble de descente de terre (*câble 29mm<sup>2</sup> Cu*) doit être mis à l'abri des dégradations mécaniques et chimiques. Les protections adoptées sont les suivantes :

- Tube isolant (type PVC pression ou similaire) protégeant le, câble sur une hauteur de 2,50 m et une profondeur de 0,8 m.
- Deuxième protection extérieure au premier, (en Aluminium) sera à titre de protection mécanique sur 2,50 mètres, de hauteur et 0,20 m de profondeur.



A

La fixation des dispositifs de protection est assurée par feuilards inox avec boucles et agrafes. Pour les terres de neutre, un point d'ouverture sera prévu à 3 m dessus du sol avec connecteur à griffes.

- **Prises de terre**

Les prises de terre doivent être éloignées d'au moins 0,50 m des masses de maçonnerie. Les liaisons mécaniques et électriques entre le câble de mise à la terre et la prise de terre sont assurées par au moins deux brides à un boulon le tout en bronze.

Pour permettre leur remplacement éventuel, les conducteurs de terre ne doivent pas être noyés dans les massifs de béton mais les traverser librement

La résistance globale des prises de terre des neutres ne doit pas excéder 30 Ohms. La résistance individuelle des terres des masses ne dépassera pas 8 Ohms. Néanmoins la quantité de matériels nécessaires n'excédera pas 30 m pour le câble cuivre 29 mm<sup>2</sup> et 4 piquets de terre de 2 m.

*A titre indicatif, les prises de terres seront réalisées de la façon suivante :*

- Terres adjacentes au poste : 02 piquets et 5 m de câble cuivre nu 29mm<sup>2</sup> dans une tranchée de 0,80 m de profondeur ;
- 3. Terres autres supports réseau BT: 1 piquet;
- 4. Terre de masse IACM H61, Parafoudre, etc. ; 02 piquets et 15 m de câble dans une tranchée de 0,80 m de profondeur.

L'Entrepreneur pourra également améliorer la MALT par un apport de terre végétale afin d'obtenir la valeur de terre requise. Toutes les mises à la terre feront l'objet d'un relevé donnant leur résistance individuelle pour les masses et globale pour les neutres par l'Entrepreneur. Ce relevé sera remis au Maître d'ouvrage.

#### **Article 22 : Branchements des ménages**

Il s'agit des branchements aériens, deux ou quatre fils 2x16mm<sup>2</sup> ou 4x16mm<sup>2</sup>. Les travaux concernés comprendront :

- Branchement- ménage 2 fils 220 V ;
- Branchements confort aérien un compteur 2 fils 220 V – compteur 4 fils 220/380V.

#### **Article 23 : Remise des plans conformes à l'exécution**

Les travaux terminés, l'Entrepreneur doit réviser soigneusement les divers plans et documents, y préciser la consistance des ouvrages et en particulier, le numérotage définitif des supports ainsi que l'emplacement des canalisations riveraines ; il doit rendre cette documentation exactement conforme aux caractéristiques des ouvrages exécutés.

Essais et mesures à la fin des travaux.

A la fin des travaux, et avant la mise en service des ouvrages, il sera procédé aux essais électriques qui en principe, seront les suivantes :

- -Repérage de phases
- -Mesure des terres
- -Mesure de l'isolement
- -Mise sous tension des ouvrages.
- -Essais de surtension

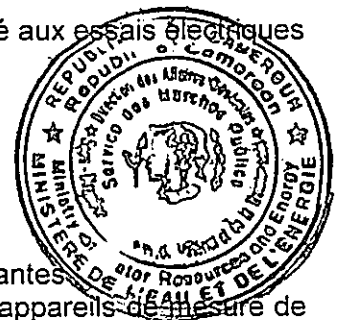
Pour l'exécution de ces essais, l'Entrepreneur assumera les prestations suivantes

Mise à disposition des aides et du matériel auxiliaire de branchements des appareils de mesure de transport du matériel et du personnel.

A l'issue de ces opérations, un procès-verbal de mise en service est dressé et signé entre les parties.

#### **Article 24 : Réception des travaux et délais de garantie**

A la fin des travaux, le maître d'ouvrage convoque la réception provisoire. Cette réception marque le début de la période de garantie. L'Entrepreneur garantira pendant 12 (douze) mois, à partir de la réception et d'une façon absolue, la bonne tenue des ouvrages faisant l'objet du présent marché.



### Article 25 : But Garantie de l'ouvrage

Au cours du délai de garantie de 12 (douze) mois, l'Entrepreneur sera tenu de modifier ou de remplacer à ses frais les ouvrages effectués par qui lui seraient reconnus défectueux et de rectifier le montage du matériel qu'il aurait mal monté ou mal réglé.

A défaut, de maître d'œuvre y pourvoira aux frais de l'Entrepreneur.

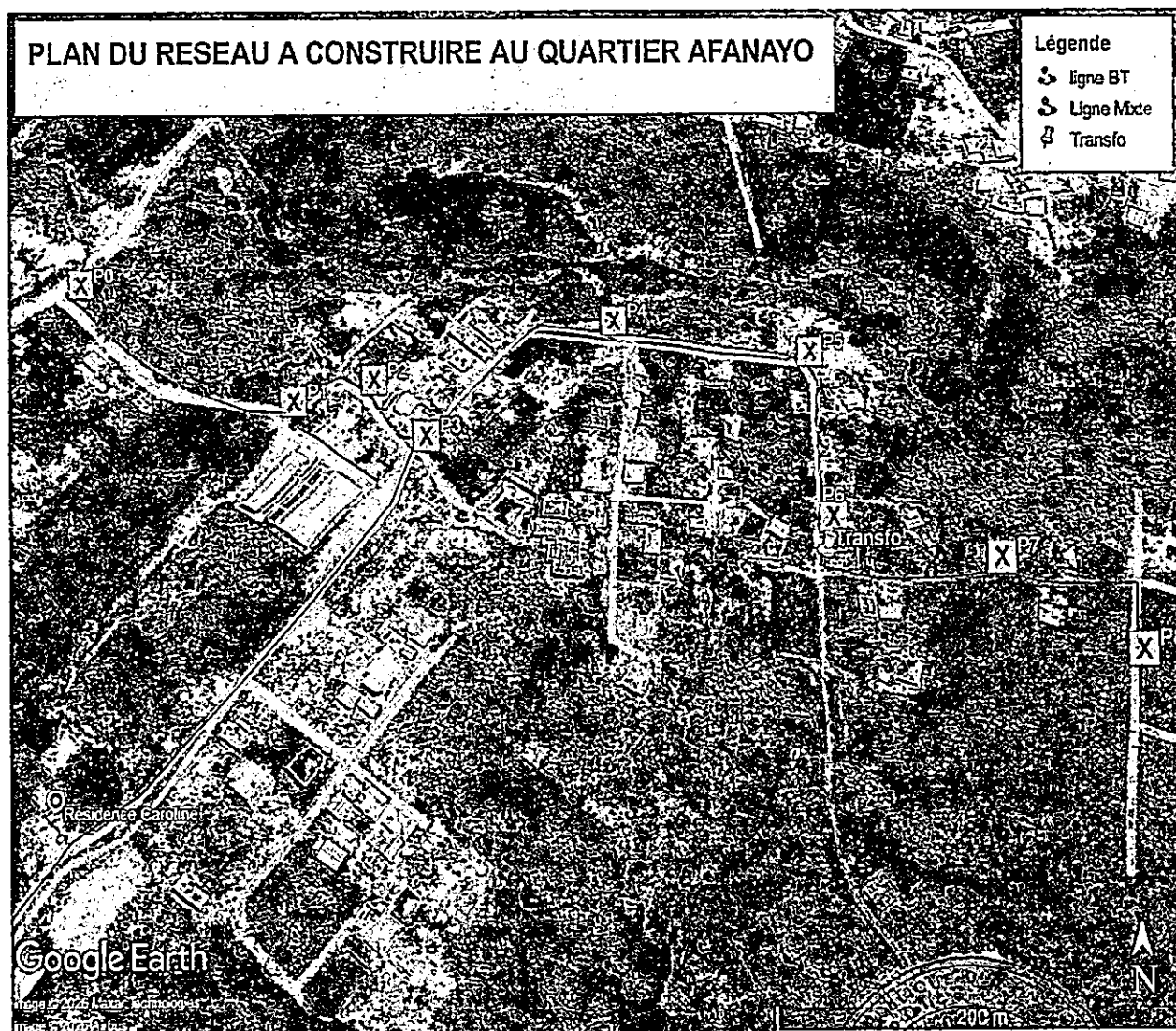
Au cas où des vices ou défauts de construction seraient constatés après la réception provisoire, la période de garantie commencerait à partir du moment où la ligne aura été remise en état par l'Entrepreneur.

### Article 26 : Réception définitive

La réception définitive aura lieu un an après la réception provisoire, si dans ce délai aucun défaut dû au fait de l'Entrepreneur ne s'est manifesté et si l'Entrepreneur a dans l'intervalle satisfait à toutes les conditions du CCTP et notamment aux obligations éventuelles de réparation ou de remplacement des parties défectueuses qui auraient pu lui être imposées de ce chef.

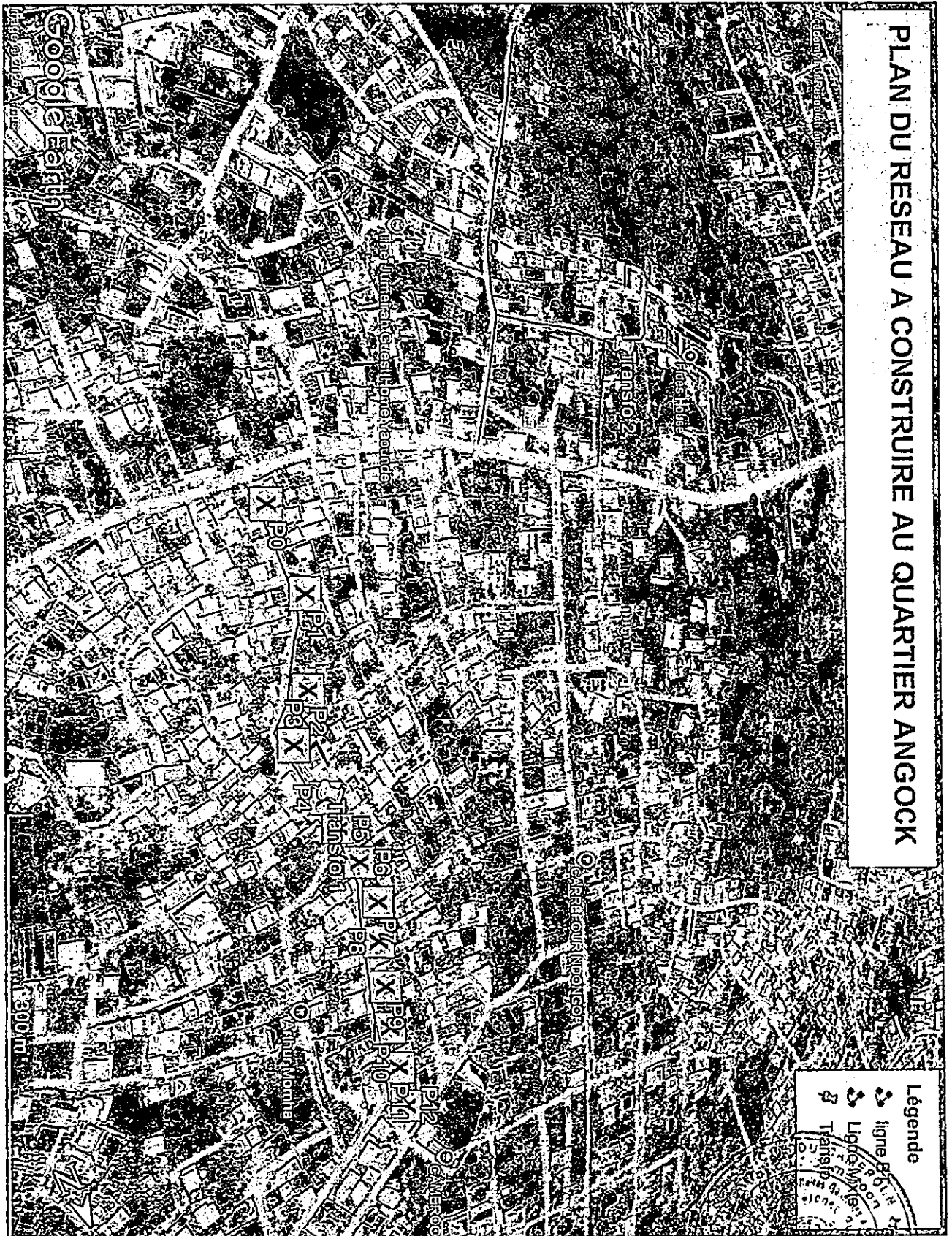
### Article 27 : Plans des réseaux à construire

Lot 1 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II , DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II



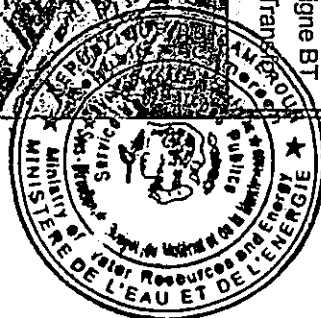
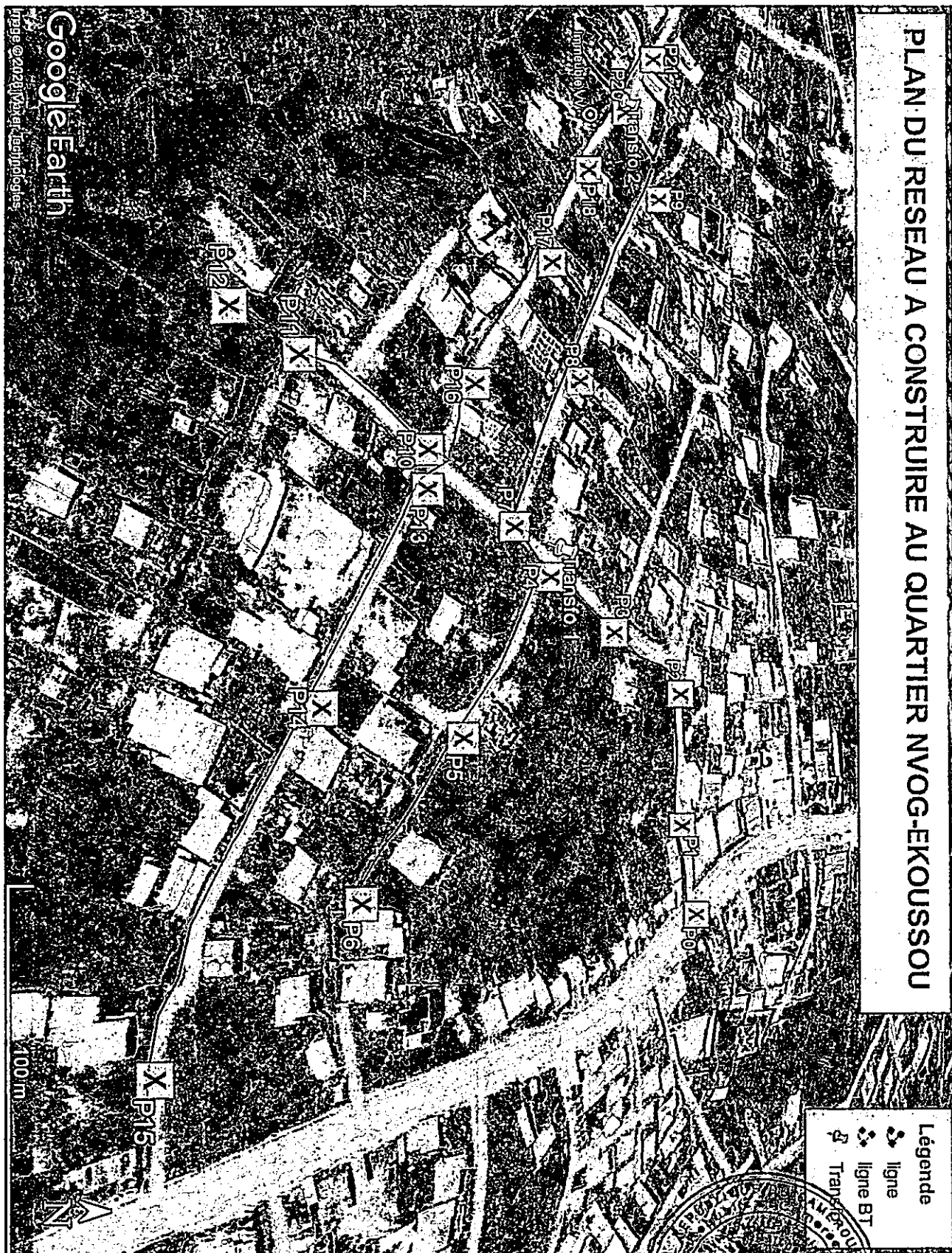
A

LOT 2 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI

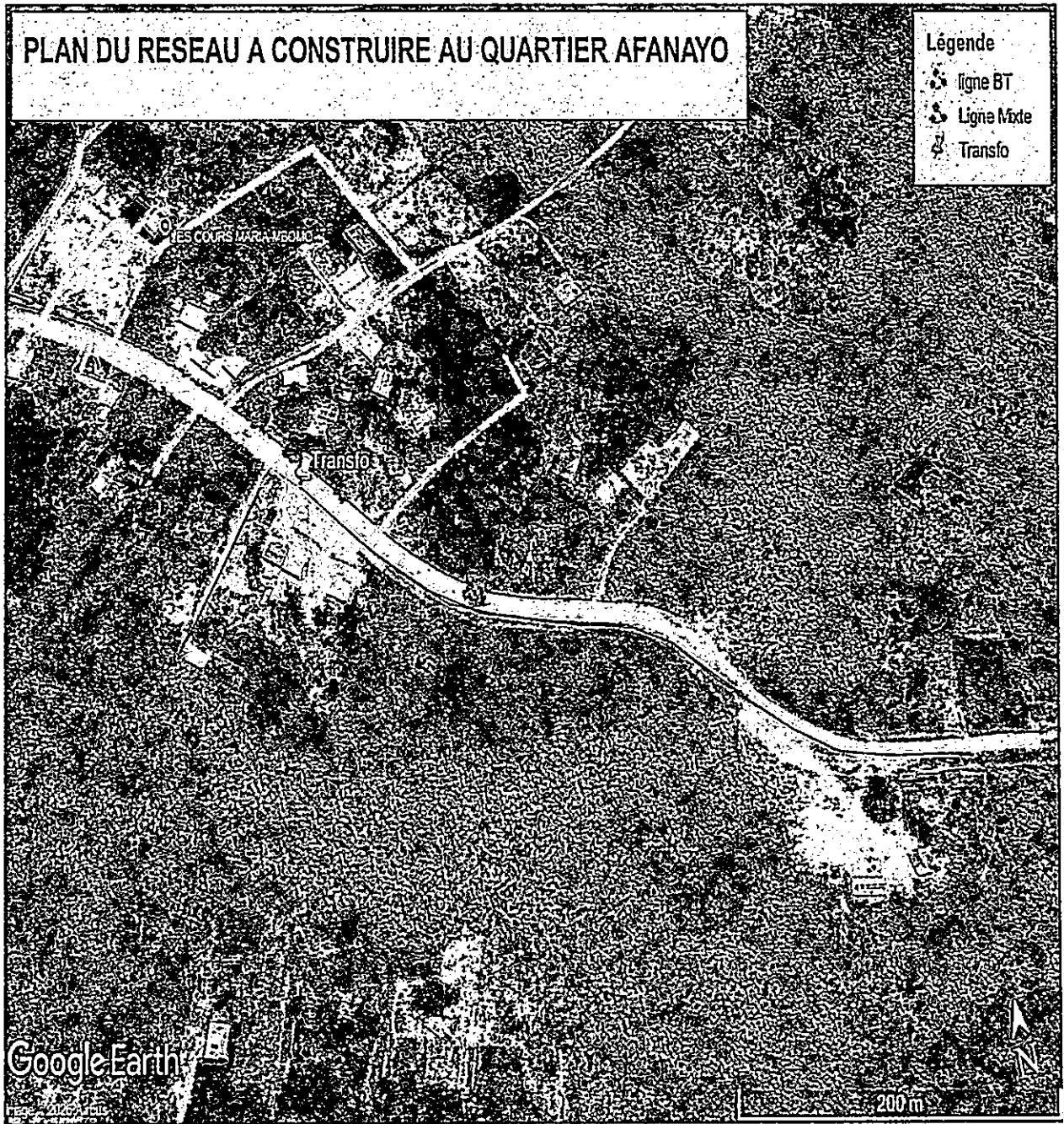


A

LOT 3 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOUSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I



LOT 4 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIACHE MVOG-BETSI PAR AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III



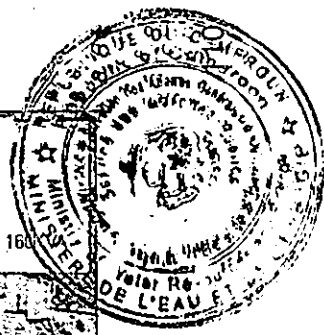
*A*

LOT 5 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOUNOU LIEU DIT ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III



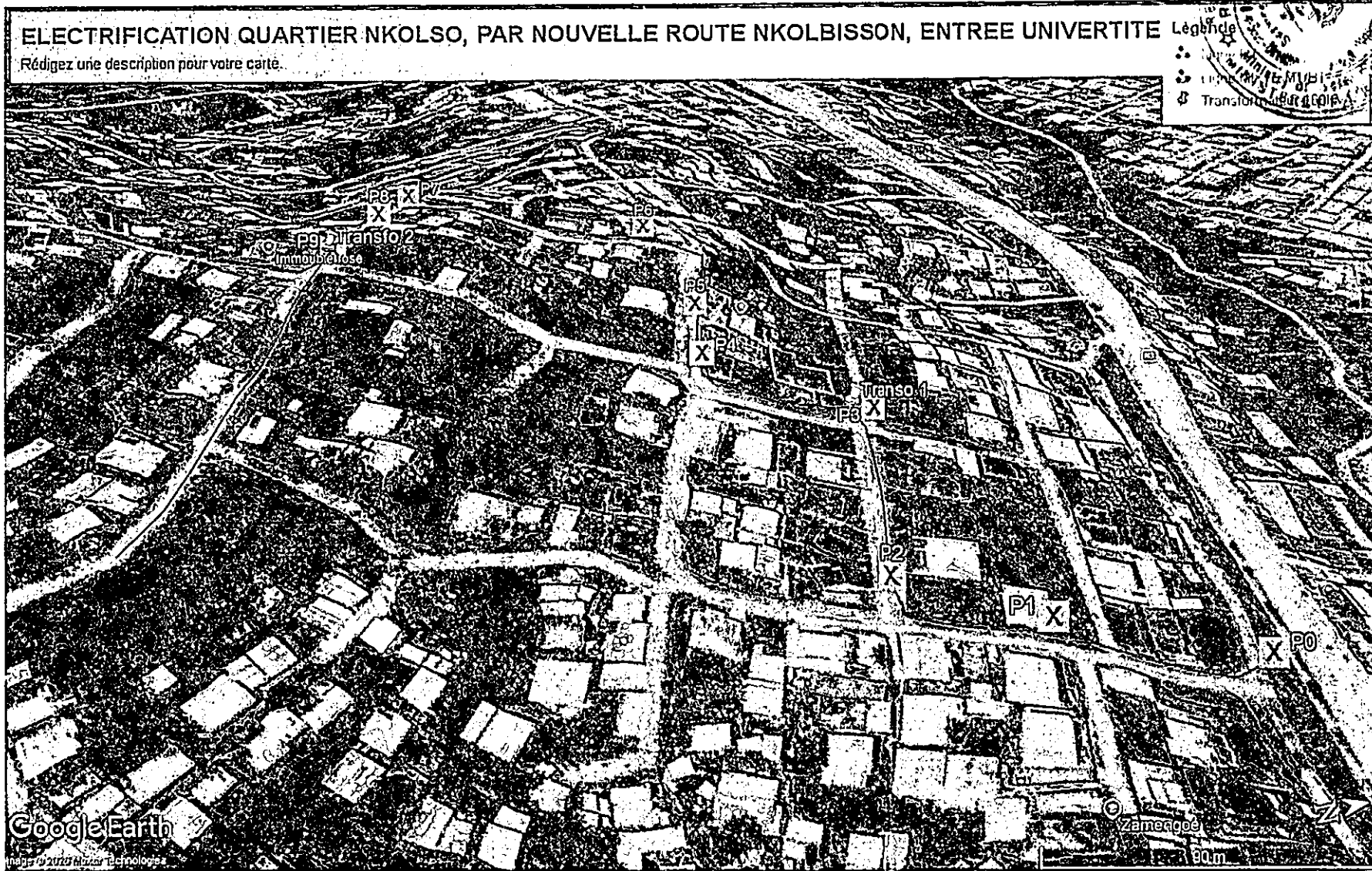
A

LOT 6 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER  
FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIAS DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI



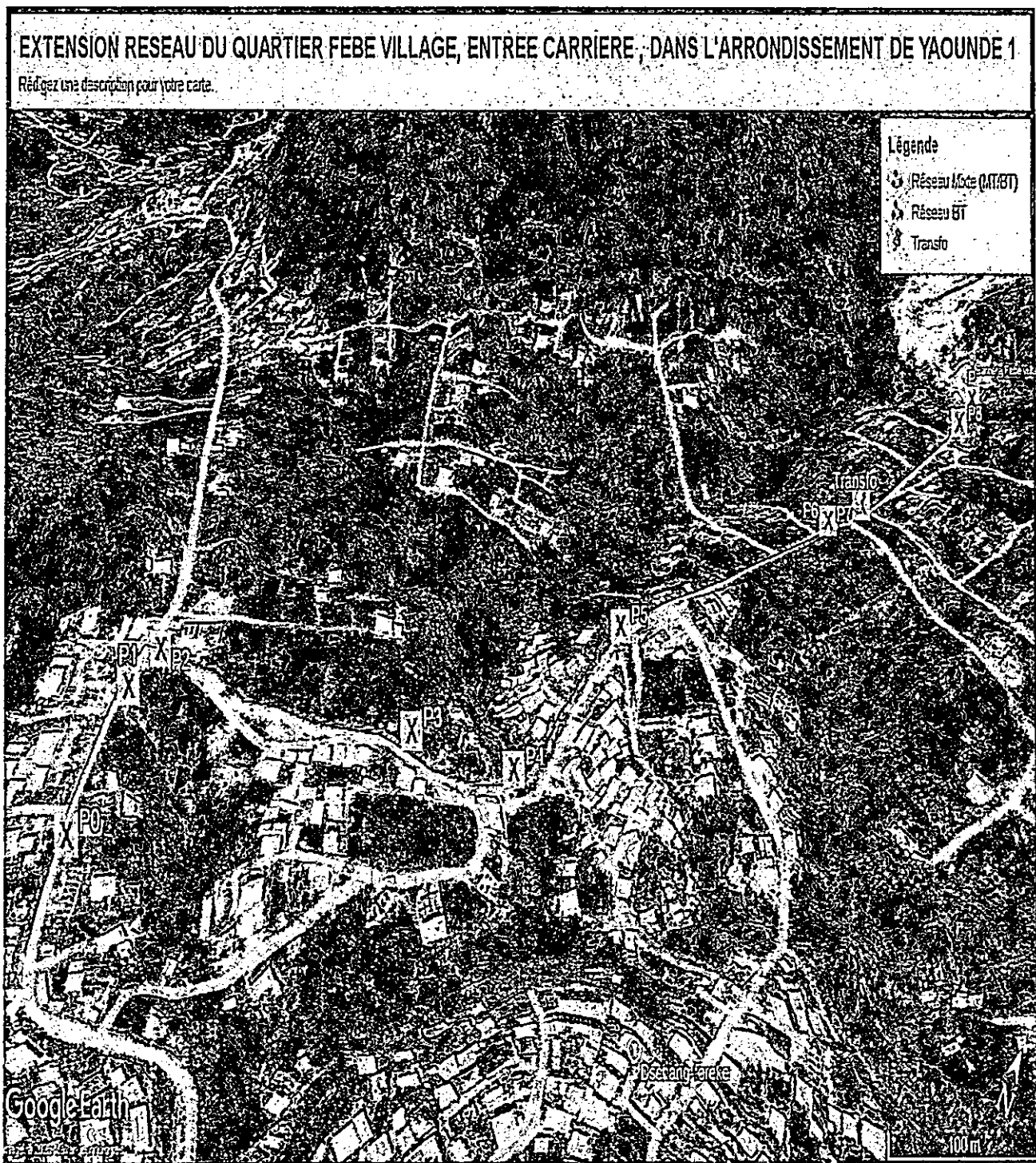
A

LOT 7 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII



A

LOT 8 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I

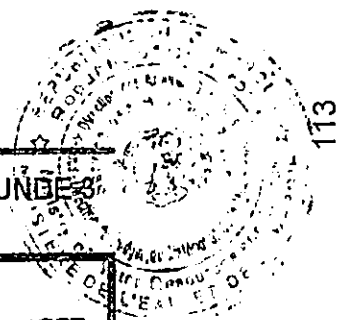
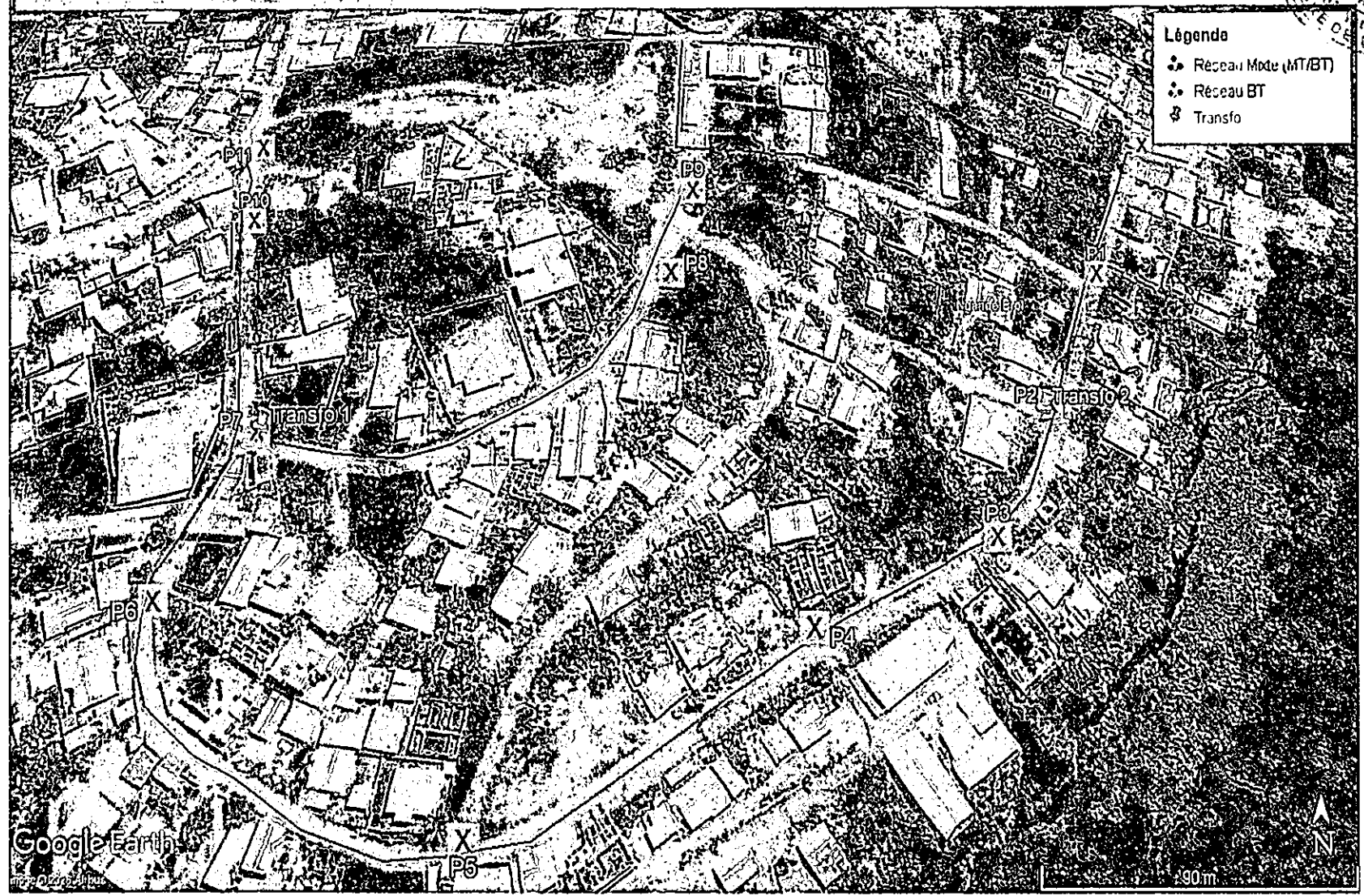


4

LOT 9 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III

# EXTENSION DU RESEAU DU QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIEN GARE, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III

Rédigez une description pour votre carte.



LOT 10 : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII



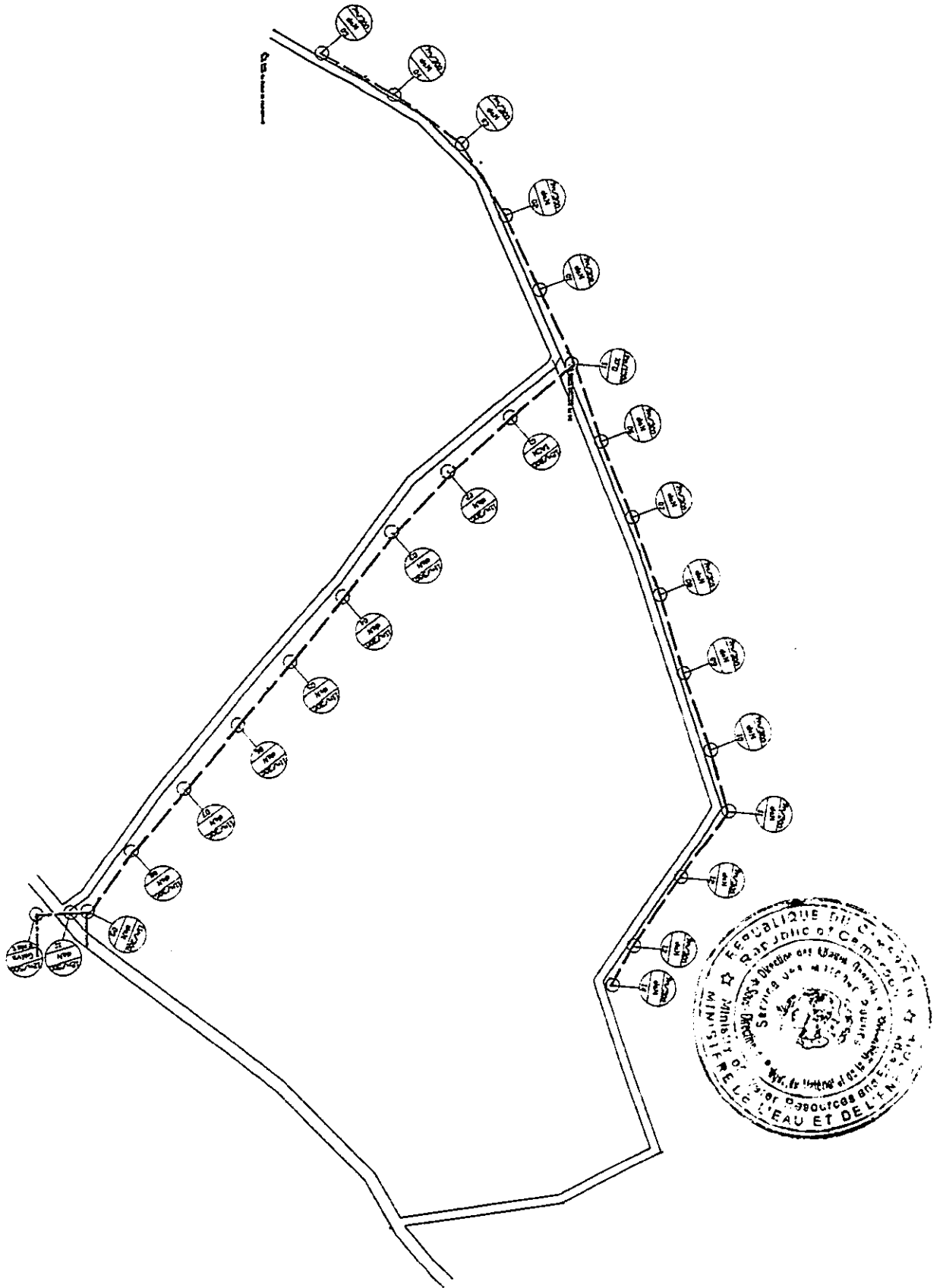
P

LOT 11 : TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAM ONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III



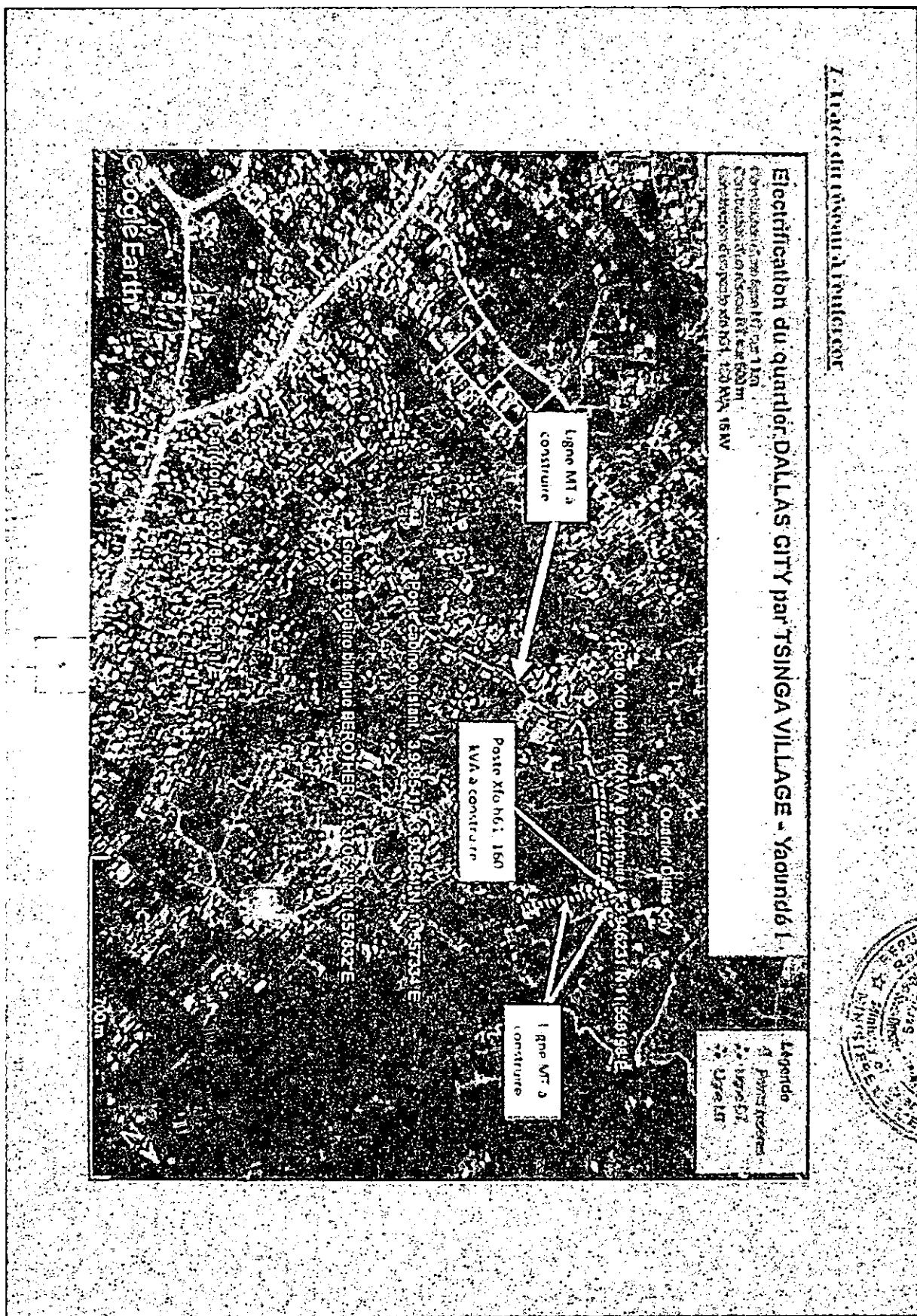
A

LOT 12 : TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV



A

**LOT 13 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ I**



A

**PIÈCE N° 6 :CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES  
(CBPU)**

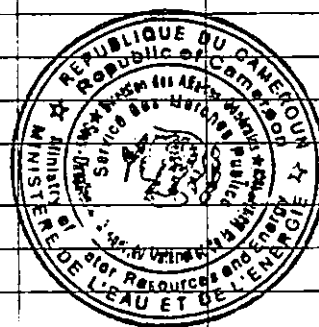


A

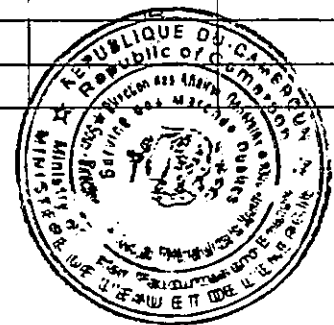
## CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (CBPU)

**Lot 1 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II , DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP</b>			
101	Etude et Piquetage	km		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>		
103	F et P Support béton 11m/300dAN (Ref 42-006-220739)	U		
104	F et P Support béton 11m/500dAN (Ref 42-006-220740)	U		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U		
106	F et P Tige renforcée TG16/500 (code 504026)	U		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34/54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U		
111	Attache perfomée	U		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U		
113	F et déroulage câble almélec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	ml		
114	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U		
116	Prise en charge touret	U		
117	F et P Herse métallique 2,4m	U		
118	F et P Nappe Voute rigide	U		
119	Travaux sous coupure	U		
120	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
122	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U		
124	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP- 2EP (Code 112019)	ml		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U		
126	Raccord BT à 6 (ou 4) elements (code 3504035)	U		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U		
128	F et P Support béton 12m/800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U		
130	Confection de MALT IACM (ref 23001060125)	U		
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP,</b>			
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		



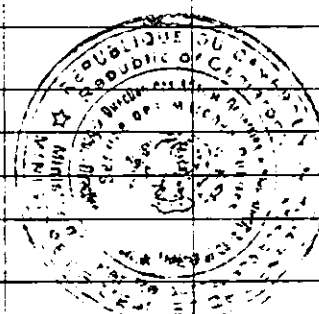
203	F et P Support béton 9m/300dAN (Ref 42-006-220733)	U		
204	F et P Support béton 9m/500dAN (Ref 42-006-220734)	U		
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP+ 2EP (Code 112019)	ml		
208	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
209	Confection de MALT de neutre Type C (Code 603007)	U		
210	Prise en charge touret	U		
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
212	F et P Capuchon d'extrémité	U		
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION. EQUIPE DE TRANSFORMATEUR H61-160kVA</b>			
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30Kv / B2 (code 503004)	U		
302	F et P Support béton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U		
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		
304	F et P C/C à expulsion (Ref 22 001 050038)	U		
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts à éclateur (ref 23001060115)	U		
306	F et P Parafoudre 27kV(Ref 21005010007)	U		
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U		
308	Équipement complet poste triphasé (Ref 22 001 050002)	U		
309	Confection MALT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U		
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
401	Transport et manutention matériel	T Km		
402	Transport poteaux	T Km		
403	Abattage et élagage	Km		
404	Déplacement équipe	H		
405	Installation et repli du chantier	FF		
<b>500</b>	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>			
501	Connection au Réseau BT monophasé (Ref 22 001 050022)	U		



1

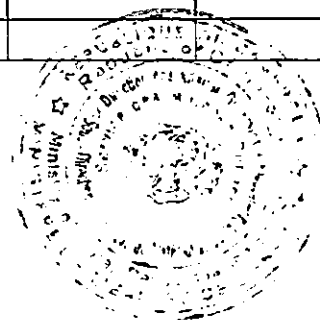
**LOT 2 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI**

100	CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm <sup>2</sup> EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm <sup>2</sup> +NP+2EP	U	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
101	Etude et Piquetage	km		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U		
106	F et P Tige renforcée TG16/500 (code 504026)	U		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34'54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U		
111	Attache performée	U		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U		
113	F et déroulage câble almélec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	ml		
114	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U		
116	Prise en charge touret	U		
117	F et P Herse métallique 2.4m	U		
118	F et P Nappe Voute rigide	U		
119	Travaux sous coupure	U		
120	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
122	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U		
124	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP- 2EP (Code 112019)	ml		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U		
126	Raccord BT à 6 (ou 4) elements (code 3504035)	U		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U		
130	Confection de MALT IACM (ref 23001060125)	U		
200	CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm <sup>2</sup> +NP+2EP,			
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		
203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U		
204	F et P Support béton 9m 500dAN (Ref 42-006-220734)	U		
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		



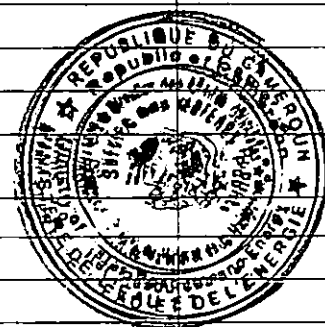
A

206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+ 2EP (Code I12019)	ml		
208	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
209	Confection de MALT de neutre Type C (Code 603007)	U		
210	Prise en charge touret	U		
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
212	F et P Capuchon d'extrémité	U		
300	<b>CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPÉ DE TRANSFORMATEUR H61-160kVA</b>			
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30Kv / B2 (code 503004)	U		
302	F et P Support béton 12m/1000dAN (Ref 42-006-220751)	U		
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		
304	F et P C/C à expulsion (Ref 22 001 050038)	U		
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts à éclateur (ref 23001060115)	U		
306	F et P Parafoudre 27kV(Ref 21005010007)	U		
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U		
308	Équipement complet poste triphasé (Ref 22 001 050002)	U		
309	Confection MALT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U		
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
400	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
401	Transport et manutention matériel	T·Km		
402	Transport poteaux	T·Km		
403	Abattage et élagage	Km		
404	Déplacement équipe	H		
405	Installation et repli du chantier	FF		
500	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>			
501	Connection au Réseau BT monophasé (Ref 22 001 050022)	U		

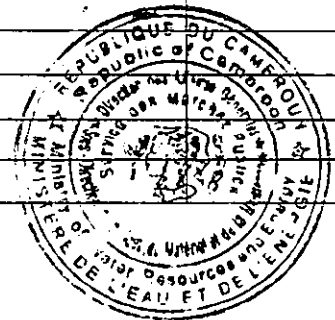


**LOT 3 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm² EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm²+NP+2EP</b>			
101	Etude et Piquetage	km		
102	Fouille en terrain normal	m³		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U		
106	F et P Tige renforcée TG16/500 (code 504026)	U		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34 54mm² (Code 601002)	U		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U		
111	Attache perfomée	U		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U		
113	F et déroulage câble almélec 34 mm² (Code 601011)	ml		
114	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U		
116	Prise en charge touret	U		
117	F et P Herse métallique 2.4m	U		
118	F et P Nappe Voute rigide	U		
119	Travaux sous coupure	U		
120	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m³		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
122	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U		
124	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm²-NP+ 2EP (Code 112019)	ml		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U		
126	Raccord BT à 6 (ou 4) elements (code 3504035)	U		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U		
130	Confection de MALT IACM (ref 23001060125)	U		
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm²+NP+2EP,</b>			
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m³		
203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U		

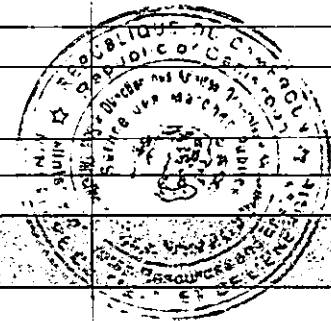


204	F et P Support béton 9m/500dAN (Ref 42-006-220734)	U		
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP- 2EP (Code 112019)	ml		
208	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
209	Confection de MALT de neutre Type C (Code 603007)	U		
210	Prise en charge touret	U		
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
212	F et P Capuchon d'extrémité	U		
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION DE POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPE DE TRANSFORMATEUR H61-160kVA</b>			
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30Kv / B2 (code 503004)	U		
302	F et P Support béton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U		
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		
304	F et P C/C à expulsion (Ref 22 001 050038)	U		
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts à éclateur (ref 23001060115)	U		
306	F et P Parafoudre 27kV(Ref 21005010007)	U		
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U		
308	Équipement complet poste triphasé (Ref 22 001 050002)	U		
309	Confection MALT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U		
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
401	Transport et manutention matériel	T:Km		
402	Transport poteaux	T Km		
403	Abattage et élagage	Km		
404	Déplacement équipe	H		
405	Installation et repli du chantier	FF		
<b>500</b>	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>			
501	Connection au Réseau BT monohasé (Ref 22 001 050022)	U		

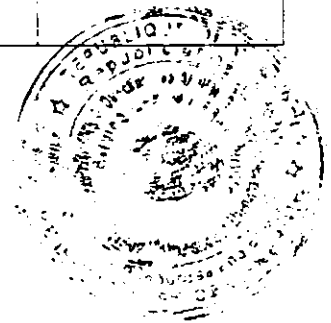


**LOT 4 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIARCHE MVOG-BETSI PAR AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III**

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
100	Construction d'une Ligne Mixte MT/BT triphasé en câble Almélec 34mm <sup>2</sup> et câble préassemblé mm <sup>2</sup> +NP+2EP <sup>2</sup>			
101	Etude et piquetage	Km		
102	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>		
103	F/P poteau béton 11m/300daN	U		
104	F/P poteau béton 11m/500daN	U		
202	F/P poteaux béton 12m 800 daN	U		
105	F /P Traverse métallique 2.40m	U		
107	F /P Ferrure de tête	U		
109	F/P isolateurs rigides	U		
110	F/P chaîne d'ancrage à 3 éléments	U		
111	F/P pince d'ancrage MT	U		
112	F/P fer en U pour ancrage	U		
113	F/P plaque numéro + numérotation	U		
114	F/P plaque danger de mort	U		
115	Prise en charge touret	U		
116	Confection bretelle de dérivation MT	U		
117	Travaux sous coupure	U		
118	Fourniture et déroulement câble Almélec 34 mm <sup>2</sup>	ml		
119	Massif de fondation pour supports béton	m <sup>3</sup>		
120	Attache perfomed	U		
121	F/P pince d'ancrage BT	U		
123	Mise à terre type C	U		
124	Fourniture et déroulement câble préassemblé 3X70+NP+2EP	ml		
125	Confection bretelle de dérivation MT	U		
126	F/P Capuchon d'extrémité	Ens		
200	Construction d'un poste de transformation MT.triphasé H61 160 KVA -30 kV/B2			
201	F/P transformateur triphasé 160 KVA 30 KV B2	U		
202	F/P poteaux béton 12m 1000 daN	U		
203	Fouilles en terrain normal	m3		
204	F/P Coffret HP 160 kVA	U		
205	F/P Plateforme de manœuvre IACM	U		
206	F/P IACM 36 kV	U		
207	F/P C/C à expulsion	U		
208	F/P Parafoudre 27 kV	U		
209	massif de Fondation en béton armé	m3		
210	Equipement complet poste triphasé	FF		
211	F/P Bras bis 70X600	U		
212	Confection MALT type B	Ens		
213	MALT des masses IACM	Ens		

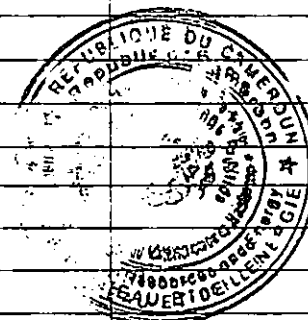


<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION RESEAU BASSE TENSION TRIPHASE en câble préassemblé 3X70+NP+2EP</b>			
301	Etude et piquetage	Km		
302	Fouilles en terrain normal	m³		
303	F/P poteau béton 9m/300 daN	U		
304	F/P poteau béton 9m/500 daN	U		
305	massif de Fondation en béton armé	m3		
306	F/P armement d'alignement BT	U		
307	F/P armement d'ancrage BT	U		
308	Fourniture et déroulage câble préassemblé 3X70+NP+2EP	ml		
309	Mise à terre type C	U		
310	F/P plaque numéro + numérotation	U		
311	Prise en charge touret	U		
312	F/P raccord BT	Ens		
313	F/P Capuchon d'extrémité	Ens		
314	repise branchement et toutes suggestion	FF		
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
401	Installation du chantier	FF		
402	transport et manutention du matériel	FF		
403	transport supports, poteaux béton et traverses	FF		
404	déplacement équipe	h		
405	abatage et élagage	KM		
<b>500</b>	<b>BRANCHEMENT MENAGE</b>			
501	Branchement témoins ménage 2 fils + Abonnement Eneo (prépayé ou pospaid)	U		
502	Branchement témoins ménage 4 fils+ Abonnement Eneo (prépayé ou pospaid)	U		

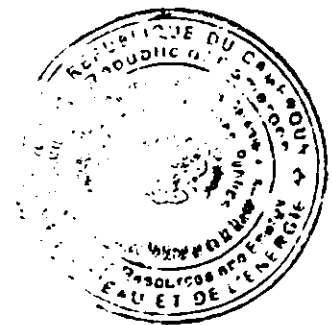


LOT 5 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOENOU LIEU DIT ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III

N°	Désignation	U	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
100	CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT			
101	Etude et piquetage	km		
102	Fouilles en terrain normal	m3		
103	F et P Poteau béton 11m/500 daN	U		
104	F et P Poteau béton 11m/800 daN	U		
106	F et P Tige renforcée TG16/500	U		
107	F et P Isolateur rigide	U		
108	Attache perfomed	U		
109	F et P chaîne d'ancrage 15KV 3 élts 34/54mm <sup>2</sup>	U		
111	F et P Pince d'ancrage MT 34/54	U		
112	F et P Fer U pour ancrage MT triphasé	U		
113	F et déroulage câble almélec 54 mm <sup>2</sup>	ml		
114	F et P Numéro et Numérotation	U		
115	F et P Plaque DM	U		
116	Prise en charge touret	U		
117	Herse métallique 2,4m	U		
118	Herse métallique 3,4m	U		
119	F et P Nappe voute rigide simple NVR1	U		
120	Massif de fondation pour supports	m3		
121	F et P IACM 36 KV	U		
122	F et P Support beton 12m/800 daN	U		
123	Confection plate forme de manoeuvre IACM	U		
124	Confection MALT IACM	Ens		
200	POSTE DE TRANSFORMATION H61			
201	F et P Transformateur H61 160 KVA-15Kv / B2	U		
202	F et P Support beton 12m/1000 daN	U		
203	Fouilles en terrain normal	m3		
204	F et P C/C à expulsion 17KV	U		
205	F et P Parafoudre	U		
206	Confection MALT type 2BH	Ens		
207	Massif de fondation	m3		
300	CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT triphasée 3x70mm <sup>2</sup> +2EP+NP			
301	Etude et piquetage	Km		
302	Fouilles en terrain normal	m3		
303	F et P Poteau béton 9m/300 daN	U		
304	F et P Poteau béton 9m/500 daN	U		
305	F et P Armement d'alignement BT	U		
306	F et P Armement d'ancrage BT	U		

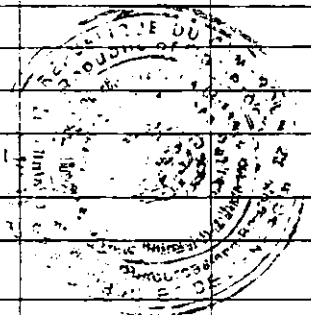


307	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+2EP	ml		
308	F et P Plaque numéro + numérotation	U		
309	Mise à la terre type C	U		
310	Prise en charge touret	U		
311	Massif de fondation	m3		
312	Raccord BT	ff		
313	F et P Capuchon d'extrémité	Ens		
400	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
401	Transport et manutention matériel	FF		
402	Transport poteaux	T/KM		
403	Abattage et élagage	KM		
404	Déplacement équipe	H		
405	Branchement témoin 2 fils	U		
406	Installation et repli du chantier	ff		



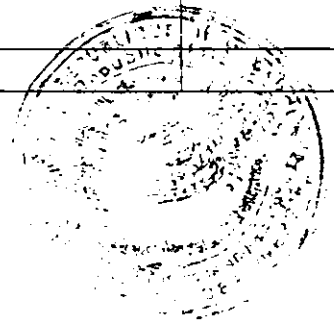
**LOT 6 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER  
FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC</b>			
101	Etude et Piquetage	km		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U		
106	F et P Tige renforcée TG16/500 (code 504026)	U		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34/54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U		
111	Attache perfomée	U		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U		
113	F et déroulage câble almelec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	ml		
114	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U		
116	Prise en charge touret	U		
117	F et P Herse métallique 2.4m	U		
118	F et P Nappe Voute rigide	U		
119	Travaux sous coupure	U		
120	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U		
130	Confection de MALT IACM (ref 23001060125)	U		
	<i>Sous Total 100</i>			
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP,</b>			
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		
203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U		
204	F et P Support béton 9m 500dAN (Ref 42-006-220734)	U		
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+ 2EP (Code 112019)	ml		
208	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
209	Confection de MALT de neutre Type C (Code 603007)	U		



1

210	Prise en charge touret	U		
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m³		
212	F et P Capuchon d'extrémité	U		
	<i>Sous Total 200</i>			
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION DE POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPES DE TRANSFORMATEURS H61-160kVA</b>			
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30Kv / B2 (code 503004)	U		
302	F et P Support béton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U		
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m³		
304	F et P C/C à expulsion (Ref 22 001 050038)	U		
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts à éclateur (ref 23001060115)	U		
306	F et P Parafoudre 27kV(Ref 21005010007)	U		
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U		
308	Équipement complet poste triphasé (Ref 22 001 050002)	U		
309	Confection MALT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U		
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m³		
	<i>Sous Total 300</i>			
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
401	Transport et manutention matériel	T/Km		
402	Transport poteaux	T/Km		
403	Abattage et élagage	Km		
404	Déplacement équipe	H		
405	Installation et repli du chantier	FF		
	<i>Sous Total 400</i>			
<b>500</b>	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>			
501	Branchement - abonnement ENEO BT monophasé (Ref 22 001 050022)	U		
	<i>Sub Total 500</i>			

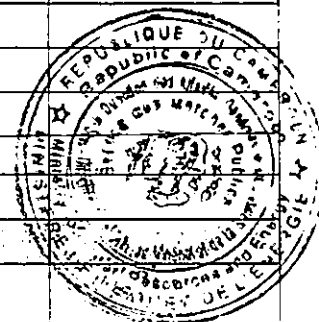


**LOT 7 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP</b>			
101	Etude et Piquetage	km		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U		
106	F et P Tige renforcée TG16/500 (code 504026)	U		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34/54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U		
111	Attache perfomée	U		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U		
113	F et déroulage câble almélec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	ml		
114	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U		
116	Prise en charge touret	U		
117	F et P Herse métallique 2.4m	U		
118	F et P Nappe Voute rigide	U		
119	Travaux sous coupure	U		
120	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
122	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U		
124	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP- 2EP (Code 112019)	ml		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U		
126	Raccord BT à 6 (ou 4) elements (code 3504035)	U		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U		
130	Confection de MALT IACM (ref 23001060125)	U		
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP,</b>			
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		

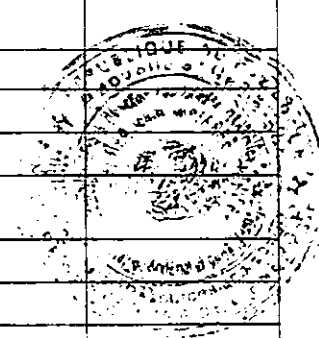


203	F et P Support béton 9m'300dAN (Ref 42-006-220733)	U		
204	F et P Support béton 9m'500dAN (Ref 42-006-220734)	U		
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+ 2EP (Code 112019)	ml		
208	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
209	Confection de MALT de neutre Type C (Code 603007)	U		
210	Prise en charge touret	U		
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
212	F et P Capuchon d'extrémité	U		
300	<b>CONSTRUCTION DE POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPES DE TRANSFORMATEURS H61-160kVA</b>			
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30Kv / B2 (code 503004)	U		
302	F et P Support béton 12m'1000dAN (Ref 42-006-220751)	U		
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		
304	F et P C C à expulsion (Ref 22 001 050038)	U		
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts à éclateur (ref 23001060115)	U		
306	F et P Parafoudre 27kV(Ref 21005010007)	U		
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U		
308	Équipement complet poste triphasé (Ref 22 001 050002)	U		
309	Confection MALT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U		
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
400	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
401	Transport et manutention matériel	T Km		
402	Transport poteaux	T Km		
403	Abattage et élagage	Km		
404	Déplacement équipe	H		
405	Installation et repli du chantier	FF		
500	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>			
501	Branchement - abonnement ENEO BT monohasé (Ref 22 001 050022)	U		



**LOT 8 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP</b>			
101	Etude et Piquetage	km		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>		
103	F et P Support béton 11m/300dAN (Ref 42-006-220739)	U		
104	F et P Support béton 11m/500dAN (Ref 42-006-220740)	U		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U		
106	F et P Tige renforcée TG16/500 (code 504026)	U		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 éls 34 54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U		
111	Attache perfomée	U		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U		
113	F et déroulage câble almélec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	ml		
114	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U		
116	Prise en charge touret	U		
117	F et P Herse métallique 2.4m	U		
118	F et P Nappe Youte rigide	U		
119	Travaux sous coupure	U		
120	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
122	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U		
124	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP- 2EP (Code 112019)	ml		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U		
126	Raccord BT à 6 (ou 4) elements (code 3504035)	U		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U		
130	Confection de MALT IACM (ref 23001060125)	U		
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP,</b>			
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		



A

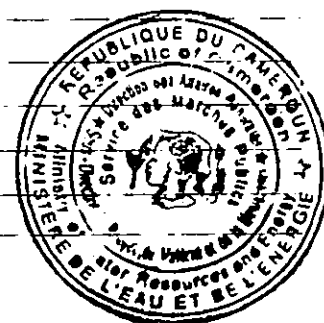
203	F et P Support béton 9m/300dAN (Ref 42-006-220733)	U		
204	F et P Support béton 9m/500dAN (Ref 42-006-220734)	U		
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U		
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U		
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+ 2EP (Code I12019)	ml		
208	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U		
209	Confection de MALT de neutre Type C (Code 603007)	U		
210	Prise en charge touret	U		
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
212	F et P Capuchon d'extrémité	U		
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPE DE TRANSFORMATEUR H61-160kVA</b>			
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-15kV / B2 (code 503004)	U		
302	F et P Support béton 12m/1000dAN (Ref 42-006-220751)	U		
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>		
304	F et P C/C à expulsion (Ref 22 001 050038)	U		
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts à éclateur (ref 23001060115)	U		
306	F et P Parafoudre 27kV(Ref 21005010007)	U		
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U		
308	Équipement complet poste triphasé (Ref 22 001 050002)	U		
309	Confection MALT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U		
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>		
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
401	Transport et manutention matériel	T Km		
402	Transport poteaux	T Km		
403	Abattage et élagage	Km		
404	Déplacement équipe	H		
405	Installation et repli du chantier	FF		
<b>500</b>	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>			
501	Connection au Réseau BT monophasé (Ref 22 001 050022)	U		

A

**LOT 9 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm² EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm²+NP+2EP</b>			
101	Etude et Piquetage	km		
102	Fouille en terrain normal	m³		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U		
106	F et P tige renforcée TG16 500 (code 504026)	U		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U		
108	F et P ancre d'ancrage 30KV 3 elts 34 54mm² (Code 601002)	U		
109	F et P Pince d'ancrage M1	U		
110	F et P Fer U pour ancrage M1 (Code 60113)	U		
111	Attache perforée	U		
112	Confection de bretelle de dérivation M1	U		
113	F et derilage câble almelec 34 mm² (Code 601011)	m		
114	F et P Plaque Numéris et Numérotation (Code 601006)	U		
115	F et P Plaque DM (code 601005)	U		
116	Prise et charge toutlet	U		
117	F et P prise métallique 2-3 m	U		
118	F et P Nappe Voute rigide	U		
119	Travaux sous coupure	U		
120	Massifs de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m		
121	F et P Armement à ancrage BT (Code 603001)	U		
122	F et P Armement à ancrage BT (Code 603004)	U		
123	Confection terre de neutre 1,10 U (Code 603007)	U		
124	F et Derilage câble préassemblé 3x70mm²-NP-2EP (Code 12019)	m		
125	F et P manchon d'extrémité	U		
126	Raccord BT à 6 ou 4 éléments (code 350035)	U		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U		
130	Confection de MAIL IACM (ref 23001060125)	U		
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm²+NP+2EP.</b>			
201	Etude et Piquetage (Code 100000)	km		
202	Fouille en terrain normal (code 100001)	m³		
203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U		

204	F et P Support béton 9m 500dAN (Ref 42-006-220734)	U
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP- 2EP (Code 112019)	ml
208	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U
209	Confection de MALT de neutre Type C (Code 603007)	U
210	Prise en charge touret	U
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>
212	F et P Capuchon d'extrémité	U
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPE DE TRANSFORMATEUR H61-160kVA</b>	
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30KV B2 (code 503004)	U
302	F et P Support beton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>
304	F et P C C a expulsion (Ref 22 001 050038)	U
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 elts a éclateur (ref 23001060115)	U
306	F et P Parafoudre 27KV (Ref 21005010007)	U
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U
308	Équipement complet poste triphase (Ref 22 001 050002)	U
309	Confection MALT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
401	Transport et manutention matériel	T Km
402	Transport poteaux	T Km
403	Abattage et elagage	Km
404	Déplacement équipe	H
405	Installation et repli du chantier	FF
500	Connection au Réseau BT monophasé (Ref 22 001 050022)	U

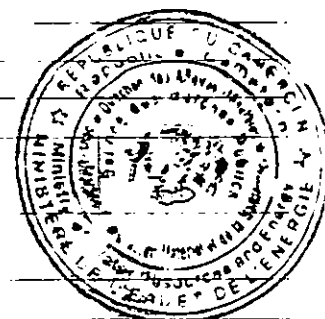


LOT 10 : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII

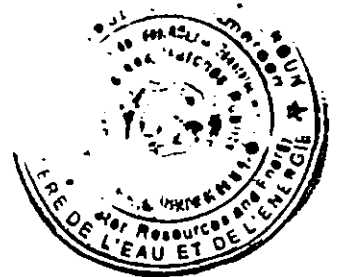
N°	Désignation	U	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
100	CONSTRUCTION D'UN RESEAU TRIPHASEE AERIEN 3X34mm² SUR 1000 ml			
101	Etude et piquetage	km		
102	Fouilles en terrain normal	m3		
103	F et P Poteau béton 11m/300 daN	U		
104	F et P Poteau béton 11m/500 daN	U		
105	F et P Poteau béton 11m/800 daN	U		
106	F et P Support béton 12m/500 daN			
107	F et P Ferrure de tête	U		
108	F et P Tige renforcee TG16/500	U		
109	F et P Isolateur rigide	U		
110	Attache performed			
111	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 éltis	U		
112	F et P Pince d'ancrage MT	U		
113	F et P Fer U pour ancrage MT triphasé	U		
114	Confection bretelle de dérivation MT 34mm²	U		
115	F et déroulage câble aimélec 34 mm²	m		
116	F et P Plaque Numéro et Numérotation	U		
117	F et P Plaque DM	U		
118	Prise en charge touret	U		
119	Herse métallique 2.4m	U		
120	Herse métallique 3.4m			
121	F et P Nappe voûte rigide simple NVR1	ens		
122	Travaux sous coupure	U		
123	Massif de fondation pour supports	m3		
124	F et P IACM 36 KV	U		
125	F et P Support béton 12m/800 daN pour iacm	U		
126	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U		
127	Confection MALT IACM	ens		
200	CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE sur 500 ml			
201	Etude et piquetage	km		
202	Fouilles en terrain normal	m3		
203	F et P Poteau beton 11m/300 daN	U		
204	F et P Poteau beton 11m/500 daN	U		
205	F et P Ferrure de tête	U		
206	F et P Tige renforcee TG16 500	U		
207	F et P Isolateur rigide 30kv	U		
208	Attache performed			
209	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 éltis 34mm²	U		



210	F et P Pince d'ancrage MT	U		
211	F et P Fer U pour ancrage MT triphasé	U		
212	F et déroulage câble almélec 34 mm <sup>2</sup>	ml		
213	F et P Plaque Numéro et Numérotation	U		
214	F et P Plaque DM	U		
215	Prise en charge touret	U		
216	Herse métallique 2.4m	U		
217	F et P Nappe voute rigide simple NVR1	ens		
218	Massif de fondation pour supports	m3		
219	F et P Armement d'ancrage BT	U		
220	F et P Armement d'alignement BT	U		
221	Confection terre de neutre type C	ens		
222	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+2EP	ml		
223	F et P Capuchon d'extrémité	U		
224	Raccord BT	Ens		
300	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE 3*70mm<sup>2</sup>+2EP+NP sur 2000 ml</b>			
301	Etude et piquetage	Km		
302	Fouilles en terrain normal	m3		
303	F et P Poteau béton 9m/300 daN	U		
304	F et P Poteau béton 9m/500 daN			
305	F et P Armement d'alignement BT	U		
306	F et P Armement d'ancrage BT	U		
307	F et Déroulage câble Torsadé 3*70mm <sup>2</sup> +2EP+NP	m		
308	F et P Plaque numéro et numérotation	U		
309	Mise à la terre type C	U		
310	Prise en charge touret	U		
311	Massif de fondation	m3		
312	Raccord BT	Ens		
313	F et P Capuchon d'extrémité	Ens		
400	<b>POSTE DE TRANSFORMATION H61 160 KVA-30Kv / B2</b>			
401	F et P Transformateur H61 160 KVA-30Kv / B2	U		
402	F et P Support béton 12m/1000 daN	U		
403	Fouilles en terrain normal	m3		
404	F et P C.C à expulsion	U		
405	F et P Parafoudre 27KV	U		
406	F et P Coffret DHP	U		
407	Equipement complet poste	U		
408	Confection MALT type 2BH	Ens		
409	Massif de fondation	m <sup>3</sup>		
500	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
501	Transport et manutention materiel	T/KM		
502	Transport poteaux	T/KM		

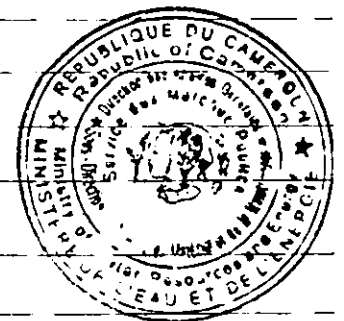


503	Abattage et élagage	KM
504	Déplacement équipe	H
505	Installation et repli du chantier	FF
506	Dépose et normalisation du réseau BT triphasé existant	FF
600	<b>BRANCHEMENT STANDARDS</b>	
601	Branchement+ Abonnement Eneo 2 fils prépayé	U
602	Branchement+ Abonnement Eneo 4 fils prépayé	U

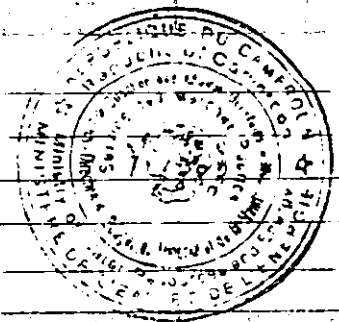


**LOT 11 : TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAM ONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III**

N°	Désignation	Unité	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
<b>100</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU TRIPHASE MOYENNE TENSION ET BASSE TENSION</b>			
101	Etude et piquetage	km		
102	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>		
103	F et P Poteau beton 12m 300 daN	U		
104	F et P Poteau beton 12m 500 daN	U		
105	F et P Poteau béton 12m 1000 daN	U		
106	F et P bras bis	U		
107	F et P Tige renforcée	U		
108	F et P Hers Métalliques 2.4m	U		
109	F et P Isolateur rigide 30KV	U		
110	Attache perfomed	U		
111	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 elts 34 54mm <sup>2</sup>	U		
112	F et P Pince d'ancrage MT 34 54	U		
113	F et P Fer U pour ancrage MT triphase	U		
114	F et déroulage câble aluéc 54 mm <sup>2</sup>	ml		
115	Numérotation	U		
116	F et P Plaque DM	U		
117	Prise en charge touret	U		
118	Massif de fondation pour supports	m <sup>3</sup>		
119	F et P Crochet queue de Cochon	U		
120	F et P pince d'ancrage BT	U		
121	F et P Fer U pour ancrage BT	U		
122	F et P Pince d'alignement BT	U		
123	Confection Terre de Neutre Type C	U		
124	F et déroulage câble preassemblé 3x70mm <sup>2</sup> - LP	U		
125	F et P MAILL IACM	ml		
126	Plate forme de manœuvre IACM	U		
127	F et P IACM 36KV	U		
128	F et P Capuchon d'extrémité	Ens		
<b>200</b>	<b>POSTE DE TRANSFORMATION H61 160KVA/30KV</b>			
201	F et P Transformateur H61 250 KVA-30KV B2	U		
202	F et P Support béton 12m 1000 daN	U		
203	Fouilles en terrain rocailleux	m <sup>3</sup>		

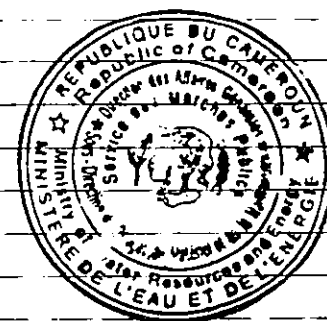


204	F et P C C à expulsion	U		
205	F et P Parafoudre 27KV	U		
206	Confection MALI type 2BH	Ens		
207	Massif de fondation	m <sup>3</sup>		
208	Equipement complet poste 160 KVA	U		
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE en Câble Préassemblé 3x70mm<sup>2</sup>-NP-EP.</b>			
301	Étude et piquetage	Km		
302	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>		
303	F et P Poteau béton 9m 500 daN	U		
304	F et P Armement d'alignement BT	U		
305	F et P fer U pour ancrage BT	U		
306	F et P Crochet queue de Cochon	U		
307	F et P Armement d'ancrage BI	U		
308	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP EP 2x16mm <sup>2</sup>	ml		
309	F et P Plaque numéro + numérotation	U		
310	Mise à la terre type C	U		
311	Prise en charge touret	U		
312	Massif de fondation	m <sup>3</sup>		
313	F et P Ensemble 4 Raccord BT a perforation d'isolant	Ens		
314	Numérotation	U		
315	F et P Capuchon d'extrémité	Ens		
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>			
401	Transport et manutention matériel	FF		
402	Transport poteaux	T Km		
403	Abattage et élagage	KM		
404	Déplacement équipe	FF		
405	Installation et repli du chantier	FF		
406	Dépose et pose équipements y compris toutes suggestions	FF		
<b>500</b>	<b>PRODUCTION DE DOCUMENTS ET BRANCHEMENTS TEMOINS</b>			
501	Branchement - Abonnement Eneo 4 fils	U		
502	Branchement - Abonnement Eneo 2 fils prépayé	U		
503	Lampadaire au LED	U		
504	Production Projet d'exécution et plan conforme après travaux	U		

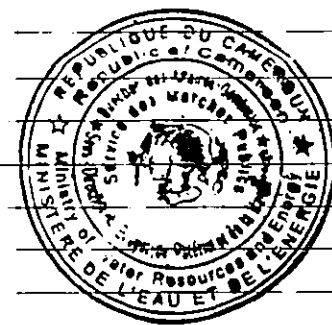


**LOT 12 : TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV**

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>U</b>	<b>PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)</b>	<b>PRIX EN LETTRES (francs CFA)</b>
100	Construction d'un reseau mixte HTA/BT aérien triphasé , par cable Almelec de section 3*54mm <sup>2</sup> , ET par cable préassemblé 3*70 mm <sup>2</sup> sur un linéaire 400ml			
101	Etude et piquetage ligne mixte MT/BT triphasée	km		
102	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>		
103	F et P Poteau béton 11m/300 daN	U		
103	F et P Poteau béton 11m/500 daN	U		
104	F et P Poteau béton 12m/500 daN	U		
105	F et P Ferrure de tête	U		
106	F et P Tige renforcée TG16/500	U		
107	F et P Isolateur rigide	U		
108	Attache perforee	U		
109	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 54 mm <sup>2</sup>	U		
110	F et P chaîne d'ancrage 30KV 4 élts 54 mm <sup>2</sup>	U		
111	F et P Pince d'ancrage MT 54 mm <sup>2</sup>	U		
112	F et P Fer U pour ancrage MT triphasé	U		
113	F et déroulage câble almelec 54 mm <sup>2</sup> pour ligne triphasee	m		
114	F et P Numerc et Numérotation	U		
115	F et P Plaque DM	U		
116	Prise en charge touret de cable Almelec preassemble et torsage	U		
117	F et P Herse métallique d ancrage simple 2.4m	U		
118	Herse métallique simple 3.4m	U		
119	F et P Nappe voute rigide simple NVR1	U		
120	Massif de fondation pour supports	m <sup>3</sup>		
121	F et P IACM 36 KV	U		
122	F et P poteau béton 12 m/ 800 daN pour IACM	U		
123	Confection plate forme de manoeuvre IACM	U		
124	Confection MALT IACM	Ens		
125	F et P Pince d ancrage BT	U		
126	F et P Pince d alignement BT	U		
127	Confection terre de neutre type C	U		
128	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP+ 2EP	m		
129	F et Déroulage câble préassemblé 3x50mm <sup>2</sup> -NP+ 2EP	m		
130	ensemble 4 Raccord BT	Ens		
131	F et P Capucnon d'extrémité	Ens		
132	Travaux sous coupure	U		
200	CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION H61			

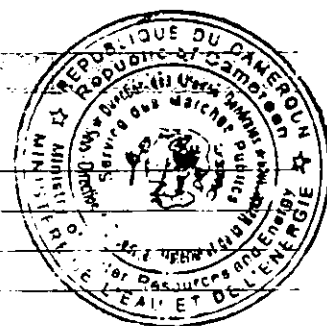


201	F et P Transformateur H61 160 KVA-Kv / B2	U
202	F et P poteau béton 12 m /1500 daN pour poste triphasé	U
203	Fouilles en terrain normal	m3
204	F et P C/C à expulsion	U
205	F et P Parafoudre 27KV	U
206	F et P bras bis	U
207	F et P DHP et Equipement complet poste	FF
208	Confection MALT type 2BH	Ens
209	Massif de fondation	m3
<b>300</b>	<b>Réhabilitation et Renforcement d'un reseau Basse Tension aérien Triphasé simple existant</b>	
301	Etude et piquetage	Km
302	Fouilles en terrain normal	m3
303	F et P Poteau béton 9m/300 daN	U
304	F et P Poteau béton 9m/500 daN	U
305	F et P Poteau béton 9m/800 daN	U
306	F et P Armement d'alignement BT	U
307	F et P Armement d'ancrage BT	U
308	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+2EP	m
309	F et Déroulage câble torsadé 4x25 mm <sup>2</sup>	m
310	F et P Plaque numero+numerotation	U
311	Mise à la terre type C	U
312	Prise en charge touret	U
313	Massif de fondation	m3
314	ensemble 4 Raccord BT	Ens
315	F et P Capuchon d'extrémité	Ens
316	dépose du reseau BT existant	FF
	<b>SOUS TOTAL 300</b>	
401	Transport et manutention matériel	FF
402	Transport poteaux	T/KM
403	Abattage et élagage	KM
404	Déplacement équipe	H
405	Installation et repli du chantier	FF
406	projet d'execution et dossier de recollement	FF
407	suivi et contrôle du projet par les personnel du MCA	FF
408	Normalisation du reseau existant y compris toutes suggestions	FF
<b>500</b>	<b>BRANCHEMENTS MENAGES ET ECLAIRAGE PUBLIC</b>	
501	F et P lampadaire à ampoule LED 150 Watts 1500 lumens avec crépusculaire pour éclairage public	U
502	Branchement+ Abonnement Eneo 4 fils (pré-paid)	U
503	Branchement+ Abonnement Eneo 4 fils (pré-paid)	U



**LOT 13 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ I**

N°	Désignation	U	PRIX EN CHIFFRES (francs CFA)	PRIX EN LETTRES (francs CFA)
<b>100</b>	<b>RENFORCEMENT RESEAUX MT/BT</b>			
101	Etude et piquetage	km		
102	Fouilles en terrain normal	m3		
103	F et P PBA 12m/500daN	U		
104	F et P PBA 12m/800daN	U		
105	F et P PBA 12m/1000daN	U		
106	F et P IACM 36kV	U		
107	Confection Plateforme de manœuvre IACM en béton armé	U		
108	Confection MALT IACM	Ens		
109	Massif pour Poteau béton	m3		
110	F et P Nappe-Voute rigide	U		
111	F et P Herse d'ancrage 3,40m	U		
112	F et P isolateur rigide 30KV	U		
113	F et P chaîne d'ancrage 30KV à 2 elts (ou 3elts 15kV), 54mm <sup>2</sup>	U		
114	F et P chaîne d'ancrage 30KV à 3 elts (ou 4elts 15kV), 54mm <sup>2</sup>	U		
115	F et P Pince d'ancrage MT 54	U		
116	F et P Fer U pour ancrage MT	U		
117	F et déroulage câble almélec 54 mm <sup>2</sup>	ml		
118	Numérotation des poteaux béton	U		
119	F et P Plaque DM	U		
120	Prise en charge touret	U		
121	F et P armement d'ancrage BT	U		
122	F et P armement d'alignement BT	U		
123	Confection terre de neutre type C	U		
124	F et Déroulage câble preassemblé 3x70 mm <sup>2</sup> + N+EP	ml		
<b>200</b>	<b>POSTES DE TRANSFORMATION H61 TRIPHASE</b>			
201	F et P Transformateur triphasé H61, 150 KVA-30 kV / B2	U		
202	F et P Support béton 12m/1000 daN	U		
203	Fouilles en terrain normal	m3		
204	Massif pour Poteau béton	m3		
205	F et P C/C à expulsion	U		
206	F et P BRAS BIS support C/C	U		
207	F et P Parafoudre 27KV	U		
208	F et P DHP	U		
209	Confection MALT type 2BH	Ens		
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION RESEAU BT EN CABLE PREASSEMBLE 3X70 MM<sup>2</sup> + N+EP</b>			
301	Etude et piquetage	km		
302	Fouilles en terrain normal	m3		



303	F et P PBA 9m/300daN	U
304	F et P PBA 9m/500daN	U
305	Massif pour Poteau béton	m3
306	Numérotation des poteaux béton	U
307	Prise en charge touret	U
308	F et P armement d'ancrage BT	U
309	F et P armement d'alignement BT	U
310	Confection terre de neutre type C	U
311	F et Déroulage câble préassemblé 3x70 mm <sup>2</sup> + N+EP	ml
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>	
401	Transport et manutention du matériel	FF
402	Transport poteaux béton	FF
403	Abattage élagage et débroussaillage	KM
404	Installation et repli du chantier	FF
405	F et P panneaux chantier	U
406	Projet d'exécution	U
407	Dossier de recolement	U
<b>500</b>	<b>BRANCHEMENTS</b>	
501	F et P Poteau beton 9m/300daN + fouille + câble 2x16mm <sup>2</sup> /4x16mm <sup>2</sup> /4x25mm <sup>2</sup> y compris toutes sujétions de mise en œuvre des branchement	Ens
502	Branchement - abonnement eneo 2fils	U
503	Branchement - abonnement eneo 4fils	U
504	F et P lampadaire d'éclairage public LED 220V (crosse-luminaire) avec interrupteur crépusculaire intégré	U



**PIÈCE N° 7**  
**CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

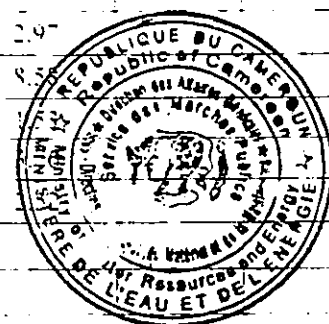


## CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

**Lot 1 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE AFANOYOA II , DERRIERE LE STADE NOUMIKI, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	QTE	P.U.	P.T.
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP.</b>				
101	Etude et Piquetage	km	0,85		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>	14,84		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U	12,00		
104	F et P Support beton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U	7,00		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U	7,00		
106	F et P Tige renforcee TG16 500 (code 504026)	U	36,00		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U	43,00		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34 54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U	48,00		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U	51,00		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U	51,00		
111	Attache perforée	U	43,00		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U	1,00		
113	F et déroulage câble almelec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	ml	2 626,50		
114	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U	19,00		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U	19,00		
116	Prise en charge touret	U	4,00		
117	F et P Herse métallique 2,4m	U	17,00		
118	F et P Nappe Voûte rigide	U	12,00		
119	Travaux sous coupure	U	1,00		
120	Massif de Fondation pour poteau béton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	11,25		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603003)	U	12,00		
122	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U	13,00		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U	3,00		
124	F et Déroulage câble préassemblé 3X70mm <sup>2</sup> +NP+ 2FP (Code 112019)	ml	892,50		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U	1,00		
126	Raccord BT a 6 (ou 4) éléments (code 3504035)	U	2,00		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U	1,00		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U	1,00		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U	1,00		
130	Confection de MALI IACM (ref 23001060125)	U	1,00		
<i>Sous Total 100</i>					
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP.</b>				
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km	0,68		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	11,30		

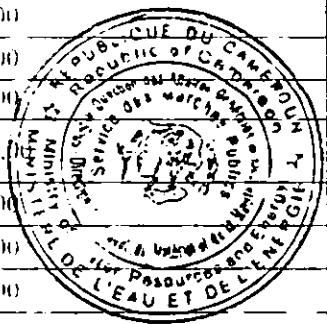
203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U	12,00
204	F et P Support béton 9m 500dAN (Ref 42-006-220734)	U	4,00
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U	12,00
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U	6,00
207	F et Déroulage câble preassemblé 3x70mm <sup>2</sup> NP- 2EP (Code 112019)	ml	714,00
208	F et P Plaque Numero et Numerotation (Code 601006)	U	16,00
209	Confection de M.A.L.T de neutre Type C (Code 603007)	U	4,00
210	Prise en charge touret	U	1,00
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	8,00
212	F et P Capuchon d'extrémité	U	3,00
<i>Sous Total 200</i>			
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPE DE TRANSFORMATEUR H61-160KVA</b>		
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30Kv B2 (code 503004)	U	1,00
302	F et P Support beton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U	1,00
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	0,71
304	F et P C C a expulsion (Ref 22 001 050038)	U	3,00
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 elts à eclateur (ref 23001060115)	U	3,00
306	F et P Parafoudre 27kV(Ref: 21005010007)	U	3,00
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U	1,00
308	Equipement complet poste triphase (Ref 22 001 050002)	U	1,00
309	Confection M.A.L.T type 2BH (Ref 22 001 050049)	U	3,00
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	0,90
<i>Sous Total 300</i>			
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
401	Transport et manutention matériel	T Km	2,97
402	Transport poteaux	T Km	9,5
403	Abattage et elagage	Km	
404	Déplacement équipe	H	
405	Installation et repi du chantier	FF	
<i>Sous Total 400</i>			
<b>500</b>	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>		
501	Connection au Réseau BT monophasé (Ref 22 001 050022)	U	3,00
<i>Sub Total 500</i>			
<b>TOTAL HORS TAXES</b>			
TVA		%	19,25
<b>TOTAL AVEC TAXE</b>			



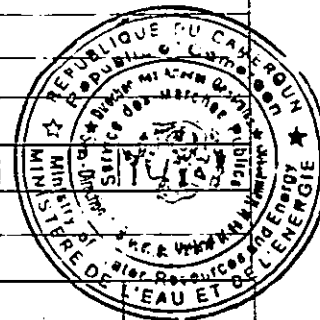
Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

LOT 2 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE ANGOCK, LIEU DIT DERRIERE LEO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	QTE	P.U.	P.T.
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC+ LE CABLE.PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP</b>				
101	Etude et Piquetage	km	0,30		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>	4,80		
103	F et P Support beton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U	5,00		
104	F et P Support beton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U	3,00		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U	18,00		
106	F et P Tige renforcee TG16 500 (code 504026)	U	18,00		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U	18,00		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34 54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U	18,00		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U	18,00		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U	18,00		
111	Attache perforée	U	18,00		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U	1,00		
113	F et déroulage câble almelec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	m	990,00		
114	F et P Plaque Numero et Numérotation (Code 601006)	U	8,00		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U	8,00		
116	Prise en charge touret	U	2,00		
117	F et P Herse métallique 2,4m	U	6,00		
118	F et P Nappe Voie rigide	U	5,00		
119	Travaux sous coupure	U	1,00		
120	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m	4,80		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U	5,00		
122	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U	6,00		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U	2,00		
124	F et Déroulage câble preassemble 3X70mm <sup>2</sup> - NP- 2EP (Code 112019)	m	324,00		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U	2,00		
126	Raccord BT a 6 (ou 4) éléments (code 3504035)	U	3,00		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U	1,00		
128	F et P Support beton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U	1,00		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U	1,00		
130	Confection de MAF IACM (ref 23001060125)	U	1,00		
	<b>Sous Total 100</b>				
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP,</b>				
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km	0,45		
202	Fouille en terrain normal (Code 10000)	m <sup>3</sup>	6,60		
203	F et P Support beton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U	7,00		
204	F et P Support beton 9m 500dAN (Ref 42-006-220734)	U	4,00		



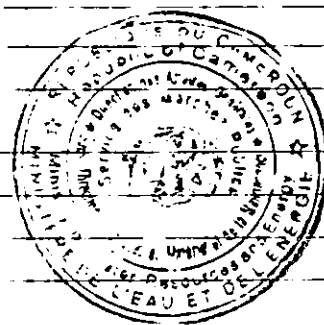
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U	7,00		
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U	8,00		
207	F et Deroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> NP- 2EP (Code 112019)	ml	486,00		
208	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U	11,00		
209	Confection de MALT de neutre Type C (Code 603007)	U	2,00		
210	Prise en charge touret	U	1,00		
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	6,60		
212	F et P Capuchon d'extrémité	U	2,00		
	<i>Sous Total 200</i>				
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPE DE TRANSFORMATEUR H61-160KVA</b>				
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30KV B2 (code 503004)	U	1,00		
302	F et P Support béton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U	1,00		
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	1,00		
304	F et P C C à expulsion (Ref 22 001 050038)	U	3,00		
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts à eclateur (ref 23001060115)	U	3,00		
306	F et P Parafoudre 27kV(Ref 21005010007)	U	3,00		
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U	1,00		
308	Equipement complet poste triphasé (Ref 22 001 050002)	U	1,00		
309	Confection MALT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U	1,00		
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	1,00		
	<i>Sous Total 300</i>				
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>				
401	Transport et manutention matériel	I Km	2,00		
402	Transport poteaux	I Km	8,00		
403	Abattage et élagage	Km	1,35		
404	Deplacement equipe	H	2,00		
405	Installation et repli du chantier	FF	2,00		
	<i>Sous Total 400</i>				
<b>500</b>	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>				
501	Connection au Réseau BT monophasé (Ref 22 001 050022)	U	6,00		
	<i>Sub Total 500</i>				
	<b>TOTAL HORS TAXES</b>				
	TVA	%	19,25		
	<b>TOTAL AVEC TAXE</b>				



Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

**LOT 3 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LA LOCALITE DE MVOG-EKOUSSOU, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I**

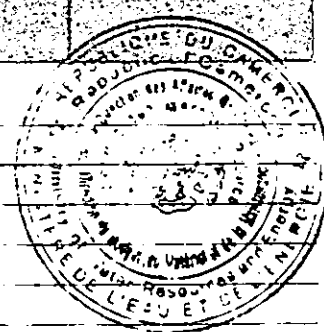
RefN°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	QTE	P.U.	P.T.
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP</b>				
101	Etude et Piquetage	km	0,50		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>	9,18		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U	7,00		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U	4,00		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U	4,00		
106	F et P Tige renforcée TG16 500 (code 504026)	U	21,00		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U	25,00		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 elts 34 54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U	36,00		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U	42,00		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U	42,00		
111	Attache perforée	U	25,00		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U	2,00		
113	F et déroulage câble armélec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	ml	1 545,00		
114	F et P Plaque Numéro et Numerotation (Code 601006)	U	11,00		
115	F et P Plaque DMI (Code 601005)	U	11,00		
116	Prise en charge touret	U	3,00		
117	F et P Herse métallique 2,4m	U	14,00		
118	F et P Nappe Voute rigide	U	7,00		
119	Travaux sous coupure	U	1,00		
120	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	7,65		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U	7,00		
122	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U	6,00		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U	2,00		
124	F et Deroulage câble preassemble 3x70mm <sup>2</sup> +NP+2EP (Code 112019)	ml	525,00		
125	F et P Capuchon d'extremite	U	2,00		
126	Raccord BT à 6 (ou 4) elements (code 3504035)	U	5,00		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U	2,00		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U	2,00		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U	2,00		
130	Confection de MAI IACM (ref 23001060125)	U	2,00		
<i>Sous Total 100</i>					
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP,</b>				
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km	0,80		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	12,72		
203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U	10,00		





LOT 4 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DU VILLAGE NYOMO AU CARREFOUR DU PATRIARCHE  
MVOG-BETSI PAR AFANOYOA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III

N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	P.U (FCFA)	P.T(FCFA)
<b>100</b>	<b>Construction d'une Ligne Mixte MT/BT triphasé en câble Almélec 34mm<sup>2</sup> et câble préassemblé mm<sup>2</sup>+NP+2EP<sup>2</sup></b>				
101	Etude et piquetage	Km	0.05		
102	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>	0.6		
103	F/P poteau béton 11m/300daN	U	0		
104	F/P poteau béton 11m/500daN	U	1		
202	F/P poteaux béton 12m 800 daN	U	1		
105	F /P Traverse métallique 2.40m	U	2		
107	F /P Ferrure de tête	U	1		
109	F/P isolateurs rigides	U	1		
110	F/P chaîne d'ancrage à 3 éléments	U	6		
111	F/P pince d'ancrage MT	U	6		
112	F/P fer en U pour ancrage	U	6		
113	F/P plaque numéro + numérotation	U	2		
114	F/P plaque danger de mort	U	2		
115	Prise en charge touret	U	1		
116	Confection bretelle de dérivation MT	U	1		
117	Travaux sous coupure	U	1		
118	Fourniture et déroulement câble Almélec 34 mm <sup>2</sup>	m	158		
119	Massif de fondation pour supports béton	m <sup>3</sup>	0.4		
120	Attache perforé	U	1		
121	F/P pince d'ancrage BT	U	2		
123	Mise à terre type C	U	2		
124	Fourniture et déroulement câble préassemblé 3X70+NP+2EP	m	75		
125	Confection bretelle de dérivation MT	U	1		
126	F/P Capuchon d'extrémité	Ens	2		
	<b>TOTAL 100</b>				
<b>200</b>	<b>Construction d'un poste de transformation MT triphasé H61 160 KVA - 30 kV/B2</b>				
201	F/P transformateur triphasé 160 KVA 30 KV B2	U	1		
202	F/P poteaux béton 12m 1000 daN	U	1		
203	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>	1.4		
204	F/P Coffret HP 160 kVA	U	1		
205	F/P Plateforme de manœuvre IACM	U	1		
206	F/P IACM 36 kV	U	1		
207	F/P C/C à expulsion	U	3		
208	F/P Parafoudre 27 kV	U	3		
209	massif de Fondation en béton armé	m <sup>3</sup>	1.4		
210	Equipement complet poste triphasé	FF	1		
211	F/P Bras bis 70X600	U	3		
212	Confection MALT type B	Ens	2		
213	MALT des masses IACM	Ens	1		



TOTAL 200

300 CONSTRUCTION RESEAU BASSE TENSION TRIPHASE en câble préassemblé 3X70+NP+2EP			
301	Etude et piquetage	Km	0.8
302	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>	7.65
303	F/P poteau béton 9m/300 daN	U	13
304	F/P poteau béton 9m/500 daN	U	4
305	massif de Fondation en béton armé	m <sup>3</sup>	6.8
306	F/P armement d'alignement BT	U	13
307	F/P armement d'ancrage BT	U	8
308	Fourniture et déroulage câble préassemblé 3X70+NP+2EP	ml	950
309	Mise à terre type C	U	5
310	F/P plaque numéro + numérotation	U	17
311	Prise en charge touret	U	1
312	F/P raccord BT	Ens	1
313	F/P Capuchon d'extrémité	Ens	1
314	repise branchement et toutes suggestion	FF	1

TOTAL 300

400 PRESTATIONS DIVERSES			
401	Installation du chantier	FF	1
402	transport et manutention du materiel	FF	1
403	transport supports poteaux béton et traverses	FF	1
404	déplacement équipe	h	2
405	abatage et élagage	KM	1

TOTAL 400

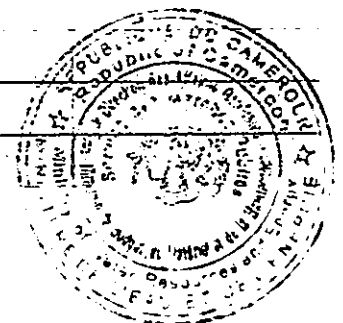
500 BRANCHEMENT MENAGE			
501	Branchement témoins ménage 2 fils + Abonnement Eneo (prépayé ou pospaid)	U	4
502	Branchement témoins ménage 4 fils+ Abonnement Eneo (prépayé ou pospaid)	U	1

TOTAL 500

TOTAL GENERAL HTVA

TVA 19,25%

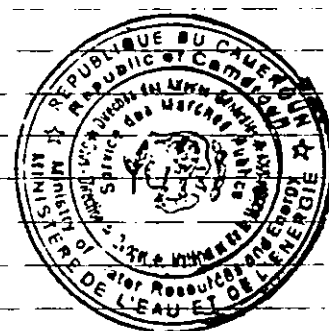
TOTAL GENERAL TTC



Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

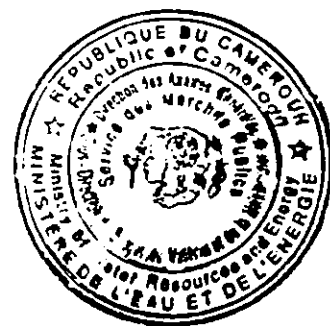
LOT 5 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA LOCALITE DE MEKOUNOU LIEU DIT ENTREE MFOUDA DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE III

N°	Désignation	U	Qté	P.U.	P.T.
<b>100</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT</b>				
101	Etude et piquetage	km	1,50		
102	Fouilles en terrain normal	m3	17,10		
103	F et P Poteau béton 11m/500 daN	U	32,00		
104	F et P Poteau béton 11m/800 daN	U	6,00		
106	F et P Tige renforcée TG16/500	U	96,00		
107	F et P Isolateur rigide	U	96,00		
108	Attache perfomed	U	96,00		
109	F et P chaîne d'ancrage 15KV 3 élts 34/54mm <sup>2</sup>	U	51,00		
111	F et P Pince d'ancrage MT 34/54	U	51,00		
112	F et P Fer U pour ancrage MT triphasé	U	51,00		
113	F et déroulage câble almélec 54 mm <sup>2</sup>	ml	4 860,0		
114	F et P Numéro et Numérotation	U	38,00		
115	F et P Plaque DM	U	38,00		
116	Prise en charge touret	U	1,00		
117	Herse métallique 2,4m	U	14,00		
118	Herse métallique 3,4m	U	-		
119	F et P Nappe voute rigide simple NVR1	U	32,00		
120	Massif de fondation pour supports	m3	17,10		
121	F et P IACM 36 KV	U	1,00		
122	F et P Support beton 12m/800 daN	U	1,00		
123	Confection plate forme de manoeuvre IACM	U	1,00		
124	Confection MALT IACM	Ens	1,00		
	<b>TOTAL 100</b>				
<b>200</b>	<b>POSTE DE TRANSFORMATION H61</b>				
201	F et P Transformateur H61 160 KVA-15Kv / B2	U	2,00		
202	F et P Support beton 12m/1000 daN	U	2,00		
203	Fouilles en terrain normal	m3	0,96		
204	F et P C/C a expulsion 17KV	U	6,00		
205	F et P Parafoudre	U	6,00		
206	Confection MALT type 2BH	Ens	2,00		
207	Massif de fondation	m3	0,96		
	<b>TOTAL 200</b>				
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT triphasée 3x70mm<sup>2</sup>+2EP+NP</b>				
301	Etude et piquetage	Km	2,00		
302	Fouilles en terrain normal	m3	19,75		
303	F et P Poteau béton 9m/300 daN	U	42,00		
304	F et P Poteau béton 9m/500 daN	U	8,00		
305	F et P Armement d alignement BT	U	42,00		
306	F et P Armement d'ancrage BT	U	16,00		



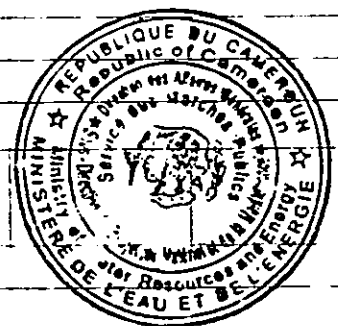
307	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+2EP	ml	2 160,0
308	F et P Plaque numero+numerotation	U	50,0
309	Mise à la terre type C	U	8,00
310	Prise en charge touret	U	2
311	Massif de fondation	m3	19,75
312	Raccord BT	ff	1,00
313	F et P Capuchon d'extrémité	Ens	4,00
<b>SOUS TOTAL 300</b>			
400	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
401	Transport et manutention matériel	FF	1,00
402	Transport poteaux	T/KM	1,00
403	Abattage et élagage	KM	2,00
404	Déplacement équipe	H	1,00
405	Branchement témoin 2 fils	U	30,00
406	Installation et repli du chantier	ff	1,00
<b>SOUS TOTAL 400</b>			
<b>TOTAL GENERAL HT</b>			
	TVA	%	19,25
	IR	%	2,20
<b>NET A MANDATER</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			

Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

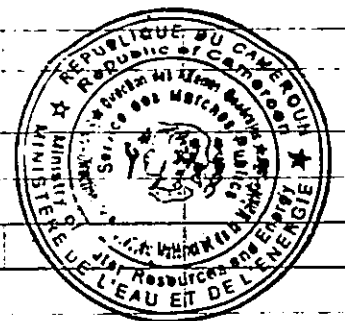


**LOT 6 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER  
FACE GRANDE CHEFFERIE SIMBOCK, RUE DES PALMERAIES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VI**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	QTE	P.U.	P.T.
<b>100</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC</b>				
101	Etude et Piquetage	km	0,10		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>	9,18		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U	1,00		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U	1,00		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U	2,00		
106	F et P Tige renforcée TG16 500 (code 504026)	U	2,00		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U	4,00		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 elts 34 54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U	6,00		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U	6,00		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U	6,00		
111	Attache perforée	U	4,00		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U	2,00		
113	F et déroulage câble almelec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	ml	321,00		
114	F et P Plaque Numéro et Numerotation (Code 601006)	U	2,00		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U	2,00		
116	Prise en charge touret	U	1,00		
117	F et P Herse métallique 2,4m	U	2,00		
118	F et P Nappe Voute rigide	U	1,00		
119	Travaux sous coupure	U	1,00		
120	Massif de Fondation pour poteau béton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	1,20		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U	1,00		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U	1,00		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U	1,00		
130	Confection de MALT IACM (ref 23001060125)	U	1,00		
	<i>Sous Total 100</i>				
<b>200</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP,</b>				
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km	0,70		
202	Fouille en terrain normal (Code 10000)	m <sup>3</sup>	9,60		
203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U	11,00		
204	F et P Support béton 9m 500dAN (Ref 42-006-220734)	U	5,00		
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U	11,00		
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U	10,00		
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+2EP (Code 112019)	ml	756,00		
208	F et P Plaque Numéro et Numerotation (Code 601006)	U	16,00		



209	Confection de MALT de neutre Type C (Code 603007)	U	5,00		
210	Prise en charge touret	U	2,00		
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	9,00		
212	F et P Capuchon d'extremite	U	4,00		
<b>Sous Total 200</b>					
300	<b>CONSTRUCTION DE POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPES DE TRANSFORMATEURS H61-160kVA</b>				
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30Kv B2 (code 503004)	U	1,00		
302	F et P Support beton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U	1,00		
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	1,00		
304	F et P C C à expulsion (Ref 22 001 050038)	U	3,00		
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 elts a eclateur (ref 23001060115)	U	3,00		
306	F et P Parafoudre 27kV (Ref 21005010007)	U	3,00		
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U	1,00		
308	Equipement complet poste triphase (Ref 22 001 050002)	U	1,00		
309	Confection MALT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U	1,00		
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	1,80		
<b>Sous Total 300</b>					
400	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>				
401	Transport et manutention materiel	T Km	3,00		
402	Transport poteaux	T Km	7,00		
403	Abattage et enlèvement	Km	0,50		
404	Déplacement équipe	H	2,00		
405	Installation et repli du chantier	FF	2,00		
<b>Sous Total 400</b>					
500	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>				
501	Branchement - abonnement ENEO BT monohase (Ref 22 001 050022)	U	4,00		
<b>Sub Total 500</b>					
<b>TOTAL HORS TAXES</b>					
TVA		%	19,25		
<b>TOTAL TTC</b>					



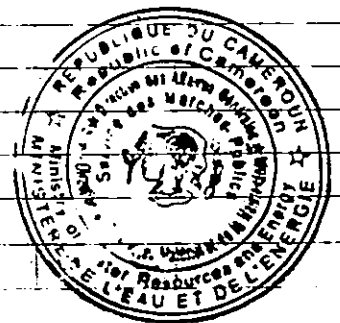
Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

**LOT 7 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DU QUARTIER NOUVELLE ROUTE NKOLBISSON, ENTREE UNIVERSITE ALKABU LUAN, DANS LA LOCALITE DE NKOLSO, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE VII**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	QTE	P.U.	P.T.
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP</b>				
101	Etude et Piquetage	km	0,70		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>	9,18		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U	10,00		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U	7,00		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U	17,00		
106	F et P Tige renforcée TG16 500 (code 504026)	U	20,00		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U	37,00		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34 54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U	42,00		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U	42,00		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U	42,00		
111	Attache perforée	U	37,00		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U	2,00		
113	F et déroulage câble almelec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	m	2 247,00		
114	F et P Plaque Numéro et Numerotation (Code 601006)	U	17,00		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U	17,00		
116	Prise en charge touret	U	7,00		
117	F et P Herse métallique 2,4m	U	14,00		
118	F et P Nappe Voute rigide	U	10,00		
119	Travaux sous coupure	U	1,00		
120	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	10,20		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603003)	U	10,00		
122	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U	14,00		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U	4,00		
124	F et Déroulage câble preassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+2EP (Code 112019)	m	756,00		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U	2,00		
126	Raccord BT à 6 (ou 4) éléments (code 3504035)	U	5,00		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U	2,00		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U	2,00		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U	2,00		
130	Confection de MALT IACM (ref 23001060125)	U	2,00		
<b>Sous Total 100</b>					
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP.</b>				
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km	0,70		



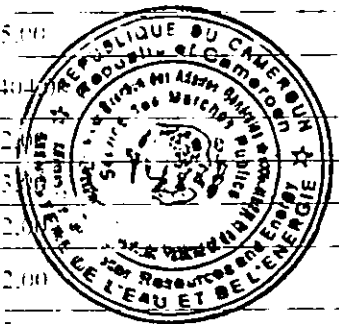
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	9,60		
203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U	11,00		
204	F et P Support béton 9m 500dAN (Ref 42-006-220734)	U	5,00		
205	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U	11,00		
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U	10,00		
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP- 2FP (Code 112019)	ml	756,00		
208	F et P Plaque Numéro et Numerotation (Code 601006)	U	16,00		
209	Confection de MAIT de neutre Type C (Code 603007)	U	5,00		
210	Prise en charge touret	U	2,00		
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	9,00		
212	F et P Capuchon d'extrémité	U	4,00		
<b>Sous Total 200</b>					
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION DE POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPES DE TRANSFORMATEURS H61-160KVA</b>				
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-50Kv B2 (code 503004)	U	2,00		
302	F et P Support béton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U	2,00		
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	1,41		
304	F et P C C a expulsion (Ref 22 001 050038)	U	6,00		
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 elts à eclateur (ref 23001060115)	U	6,00		
306	F et P Parafoudre 27kV (Ref 21005010007)	U	6,00		
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U	2,00		
308	Équipement complet poste triphase (Ref 22 001 050002)	U	2,00		
309	Confection MAIT type 2BH (Ref 22 001 050049)	U	2,00		
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	1,80		
<b>Sous Total 300</b>					
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>				
401	Transport et manutention materiel	T Km	2,00		
402	Transport poteaux	T Km	10,00		
403	Abattage et élagage	Km	0,50		
404	Déplacement équipe	H	2,00		
405	Installation et repli du chantier	FF	2,00		
<b>Sous Total 400</b>					
<b>500</b>	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>				
501	Branchement - abonnement ENFO BT monophasé (Ref 22 001 050022)	U	4,00		
<b>Sub Total 500</b>					
<b>TOTAL HORS TAXES</b>					
TVA		%	19,25		
<b>TOTAL AVEC TAXE</b>					



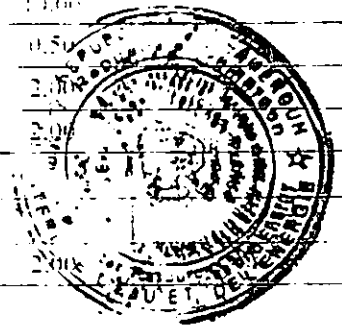
Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

**LOT 8 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER FEBE VILLAGE (ENTREE CARRIERE) DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	QTE	P.U.	P.T.
<b>100</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm<sup>2</sup> EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP</b>				
101	Etude et Piquetage	km	1,30		
102	Fouille en terrain normal	m <sup>3</sup>	16,80		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U	20,00		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U	8,00		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U	28,00		
106	F et P Tige renforcée TG16 500 (code 504026)	U	28,00		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U	68,00		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 éts 34 54mm <sup>2</sup> (Code 601002)	U	48,00		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U	48,00		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U	48,00		
111	Attache perforée	U	68,00		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U	1,00		
113	F et déroulage câble almelec 34 mm <sup>2</sup> (Code 601011)	ml	4 212,00		
114	F et P Plaque Numéro et Numerotation (Code 601006)	U	28,00		
115	F et P Plaque DM (Code 601005)	U	28,00		
116	Prise en charge tourlet	U	4,00		
117	F et P Herse métallique 2,4m	U	16,00		
118	F et P Nappe Voûte rigide	U	20,00		
119	Travaux sous coupure	U	1,00		
120	Massif de Fondation pour poteau béton ou en acier (Ref 42-006-220742)	m <sup>3</sup>	16,80		
121	F et P Armement d'alignement BI (Code 603001)	U	20,00		
122	F et P Armement d'ancrage BI (Code 603004)	U	16,00		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U	5,00		
124	F et Déroulage câble preassemble 3x70mm <sup>2</sup> +NP+ 2EP (Code 112019)	ml	404		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U	2,00		
126	Raccord BI a 6 (ou 4) éléments (code 3504035)	U	3,00		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U	2,00		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U	2,00		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U	2,00		
130	Confection de M.M.T IACM (ref 23-001060125)	U	2,00		
<i>Sous Total 100</i>					
<b>200</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm<sup>2</sup>+NP+2EP.</b>				
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km	0,20		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	2,50		



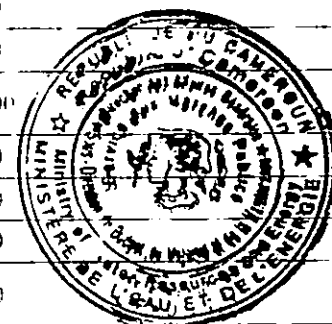
203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U	4,00
204	F et P Support béton 9m 500dAN (Ref 42-006-220734)	U	1,00
205	F et P Armement d'alignement BF (Code 603001)	U	4,00
206	F et P Armement d'ancrage BT (Code 603004)	U	2,00
207	F et Déroulage câble preassemble 3x70mm <sup>2</sup> -NP- 2EP (Code 112019)	ml	216,00
208	F et P Plaque Numero et Numérotation (Code 601006)	U	5,00
209	Confection de M.A.L.T de neutre Type C (Code 603007)	U	2,00
210	Prise en charge touret	U	1,00
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	3,00
212	F et P Capuchon d'extrémité	U	4,00
<b>Sous Total 200</b>			
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPE DE TRANSFORMATEUR H61-160kVA</b>		
301	F et P Transformateur H61-160 KVA-15kV B2 (code 503004)	U	1,00
302	F et P Support beton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U	1,00
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	1,00
304	F et P C.C.a expulsion (Ref 22-001-050038)	U	3,00
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 câbles à éclateur (ref 23001060115)	U	3,00
306	F et P Parafoudre 27kV (Ref 21005010007)	U	3,00
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U	1,00
308	Equipement complet poste triphase (Ref 22-001-050002)	U	1,00
309	Confection M.A.L.T type 2BH (Ref 22-001-050049)	U	1,00
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	1,80
<b>Sous Total 300</b>			
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
401	Transport et manutention materiel	T Km	2,00
402	Transport poteaux	T Km	11,00
403	Abattage et elagage	Km	0,50
404	Déplacement equipe	H	2,00
405	Installation et repis du chantier	FF	2,00
<b>Sous Total 400</b>			
<b>500</b>	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>		
501	Connection au Reseau BT monophasé (Ref 22-001-050022)	U	
<b>Sub Total 500</b>			
<b>TOTAL HORS TAXES</b>			
	TVA	%	19,25
<b>TOTAL TTC</b>			



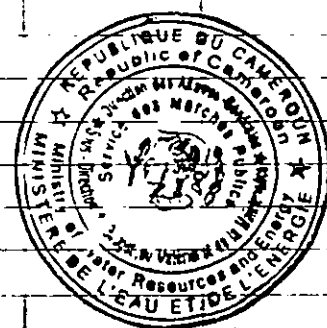
Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

**LOT 9 : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE PAR EXTENSION D'UN RESEAU HTA AERIEN TRIPHASE DANS LE QUARTIER AHALA II, LIEU DIT ANCIENNE GARE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III**

Ref N°	DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITE	QTE	P.U.	P.T.
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE 3x34mm² EN ALMELEC + LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm²+NP+2EP</b>				
101	Etude et Piquetage	km	0,60		
102	Fouille en terrain normal	m³	8,40		
103	F et P Support béton 11m 300dAN (Ref 42-006-220739)	U	10,00		
104	F et P Support béton 11m 500dAN (Ref 42-006-220740)	U	4,00		
105	F et P Ferrure de tête (Code 601004)	U	14,00		
106	F et P Tige renforcee TG16 500 (code 504026)	U	14,00		
107	S & F Isolateur rigide 30KV (Code 601001)	U	34,00		
108	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 elts 34 54mm² (Code 601002)	U	24,00		
109	F et P Pince d'ancrage MT	U	24,00		
110	F et P Fer U pour ancrage MT (Code 60113)	U	24,00		
111	Attache perforée	U	34,00		
112	Confection de bretelle de dérivation MT	U	1,00		
113	F et déroulage câble almelec 34 mm² (Code 601011)	m	1 944,00		
114	F et P Plaque Numéro et Numerotation (Code 601006)	U	14,00		
115	F et P Plaque DMI (Code 601005)	U	14,00		
116	Prise en charge touret	U	2,00		
117	F et P Herse métallique 2,4m	U	8,00		
118	F et P Nappe Voute rigide	U	10,00		
119	Travaux sous coupure	U	1,00		
120	Massif de Fondation pour poteau béton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m³	8,40		
121	F et P Armement d'alignement BT (Code 603001)	U	10,00		
122	F et P Armement d'ancrage BT (code 603004)	U	8,00		
123	Confection terre de neutre type C (Code 603007)	U	3,00		
124	F et Deroulage câble preassemble 3x70mm² NP+ 2EP (Code 112019)	m	648,00		
125	F et P Capuchon d'extrémité	U	2,00		
126	Raccord BT a 6 (ou 4) elements (code 3504035)	U	3,00		
127	F et P IACM 36KV (ref 23001060126)	U	2,00		
128	F et P Support béton 12m 800dAN pour IACM (Ref 42-006-220750)	U	3,00		
129	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U	2,00		
130	Confection de MALT IACM (ref 23001060125)	U	2,00		
<i>Sous Total 100</i>					
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE AERIEN AVEC LE CABLE LE CABLE PREASSEMBLE 3X70mm²+NP+2EP.</b>				
201	Etude et Piquetage (Code 10000)	km	0,42		
202	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m³	5,50		



203	F et P Support béton 9m 300dAN (Ref 42-006-220733)	U	8,00
204	F et P Support béton 9m 500dAN (Ref 42-006-220734)	U	3,00
205	F et P Armement d'alignement BI (Code 603001)	U	8,00
206	F et P Armement d'ancrage BI (Code 603004)	U	6,00
207	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> -NP- 2EP (Code 112019)	ml	453,60
208	F et P Plaque Numéro et Numérotation (Code 601006)	U	11,00
209	Confection de M.A.L.I de neutre Type C (Code 603007)	U	4,00
210	Prise en charge touret	U	1,00
211	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	6,60
212	F et P Capuchon d'extrémité	U	4,00
<b>Sous Total 200</b>			
300	<b>CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION EQUIPE DE TRANSFORMATEUR H61-160kVA</b>		
301	F et P Transformateur H61 160 KVA-30KV B2 (code 503004)	U	2,00
302	F et P Support beton 12m 1000dAN (Ref 42-006-220751)	U	2,00
303	Fouille en terrain normal (Code 100001)	m <sup>3</sup>	1,41
304	F et P C C a expulsion (Ref 22 001 050038)	U	6,00
305	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 elts a eclateur (ref 23001060115)	U	6,00
306	F et P Parafoudre 27kV (Ref 21005010007)	U	6,00
307	F et P coffret DHP (ref 23030061484)	U	2,00
308	Équipement complet poste triphase (Ref 22 001 050002)	U	2,00
309	Confection M.A.L.I type 2BH (Ref 22 001 050049)	U	2,00
310	Massif de Fondation pour poteau beton ou en acier (Ref 42-006-220002)	m <sup>3</sup>	1,80
<b>Sous Total 300</b>			
400	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
401	Transport et manutention matériel	T Km	3,00
402	Transport poteaux	T Km	12,00
403	Abattage et élagage	Km	1,35
404	Déplacement équipe	H	3,98
405	Installation et repli du chantier	FF	2,67
<b>Sous Total 400</b>			
500	<b>CONNECTION AU RESEAU</b>		
501	Connection au Réseau BI monophasé (Ref 22 001 050022)	U	4,00
<b>Sub Total 500</b>			
<b>TOTAL HORS TAXES</b>			
TVA		%	19,25
<b>TOTAL AVEC TAXE</b>			



Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

**LOT 10 : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE TRIPHASE DE LA LOCALITE DE MINKOAMEYOS DANS LA COMMUNE DE YAOUNDE VII**

N°	Désignation	U	QTE	P.U. (FCFA)	P.T.(FCFA)
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU TRIPHASEE AERIEN 3X34mm<sup>2</sup> SUR 1000 ml</b>				
101	Etude et piquetage	km	1		
102	Fouilles en terrain normal	m3	22.10		
103	F et P Poteau béton 11m/300 daN	U	13		
104	F et P Poteau béton 11m/500 daN	U	7		
105	F et P Poteau béton 11m/800 daN	U	-		
106	F et P Support béton 12m/500 daN		-		
107	F et P Ferrure de tête	U	20		
108	F et P Tige renforcée TG16/500	U	26		
109	F et P Isolateur rigide	U	46		
110	Attache performed		46		
111	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts	U	42		
112	F et P Pince d'ancrage MT	U	42		
113	F et P Fer U pour ancrage MT triphasé	U	42		
114	Confection bretelle de dérivation MT 34mm <sup>2</sup>	U	3		
115	F et déroulage câble aimélec 34 mm <sup>2</sup>	ml	3 300		
116	F et P Plaque Numéro et Numérotation	U	20		
117	F et P Plaque DM	U	20		
118	Prise en charge tourte	U	3		
119	Herse métallique 2.4m	U	14		
120	Herse métallique 3.4m		-		
121	F et P Nappe voute rigide simple NVR1	ens	13		
122	Travaux sous coupure	U	1		
123	Mass f de fondation pour supports	m3	6.5		
124	F et P IACM 36 KV	U	1		
125	F et P Support béton 12m/800 daN pour iacm	U	1		
126	Confection plate-forme de manœuvre IACM	U	1		
127	Confection MALT IACM	ens	1		
<b>Sous Total 100</b>					
200	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU MIXTE MT/BT TRIPHASE sur 500 ml</b>				
201	Etude et piquetage	km	0.50		
202	Fouilles en terrain normal	m3	8.05		
203	F et P Poteau béton 11m/300 daN	U	5		
204	F et P Poteau beton 11m/500 daN	U	5		
205	F et P Ferrure de tête	U	10		
206	F et P Tige renforcée TG16/500	U	10		
207	F et P Isolateur rigide 30kv	U	20		
208	Attache performed		20		
209	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34mm <sup>2</sup>	U	30		
210	F et P Pince d'ancrage MT	U	30		



211	F et P Fer U pour ancrage MT triphasé	U	30
212	F et déroulage câble almélec 34 mm <sup>2</sup>	ml	1 650
213	F et P Plaque Numéro et Numérotation	U	10
214	F et P Plaque DM	U	10
215	Prise en charge touret	U	1
216	Herse métallique 2.4m	U	10
217	F et P Nappe voute rigide simple NVR1	ens	5
218	Massif de fondation pour supports	m3	3.08
219	F et P Armement d'ancrage BT	U	10
220	F et P Armement d'alignement BT	U	5
221	Confection terre de neutre type C	ens	2
222	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+2EP	ml	550
223	F et P Capuchon d'extrémité	U	4
224	Raccord BT	Ens	12

**SOUS TOTAL 200**

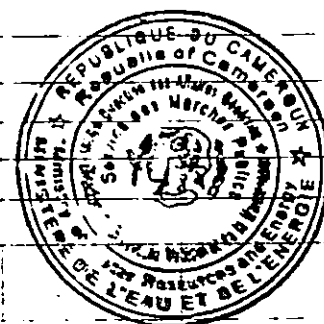
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASÉ 3*70mm<sup>2</sup>+2EP+NP sur 2000 ml</b>				
301	Étude et piquetage	Km	2		
302	Fouilles en terrain normal	m3	38.8		
303	F et P Poteau béton 9m/300 daN	U	28		
304	F et P Poteau béton 9m/500 daN		12		
305	F et P Armement d'alignement BT	U	28		
306	F et P Armement d'ancrage BT	U	24		
307	F et Déroulage câble Torsadé 3*70mm <sup>2</sup> +2EP+NP	m	2 200		
308	F et P Plaque numéro et numérotation	U	40		
309	Mise à la terre type C	U	8		
310	Prise en charge touret	U	2		
311	Massif de fondation	m3	4		
312	Raccord BT	Ens	24		
313	F et P Capuchon d'extrémité	Ens	12		

**SOUS TOTAL 300**

<b>400</b>	<b>POSTE DE TRANSFORMATION H61 160 KVA-30Kv / B2</b>				
401	F et P Transformateur H61 160 KVA-30Kv / B2	U	1		
402	F et P Support béton 12m/1000 daN	U	1		
403	Fouilles en terrain normal	m3	1.08		
404	F et P C/C à expulsion	U	3		
405	F et P Parafoudre 27KV	U	3		
406	F et P Coffret DHP	U	1		
407	Équipement complet poste	U	1		
408	Confection MALT type 2BH	Ens	1		
409	Massif de fondation	m <sup>3</sup>	0.48		

**SOUS TOTAL 400**

<b>500</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>				
------------	-----------------------------	--	--	--	--



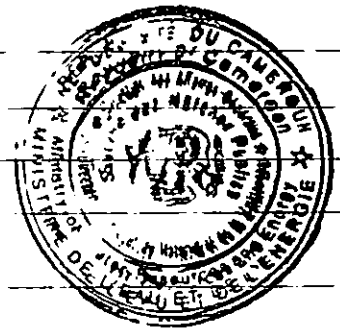
501	Transport et manutention matériel	T/KM	6
502	Transport poteaux	T/KM	6
503	Abattage et élagage	KM	2
504	Déplacement équipe	H	4
505	Installation et repli du chantier	FF	1
506	Dépose et normalisation du réseau BT triphasé existant	FF	1
<b>SOUS TOTAL 500</b>			
600	<b>BRANCHEMENT STANDARDS</b>		
601	Branchement+ Abonnement Eneo 2 fils prépayé	U	6
602	Branchement+ Abonnement Eneo 4 fils prépayé	U	6
<b>SOUS TOTAL 600</b>			
<b>TOTAL GENERAL HT</b>			
	TVA	%	19,25
	IR	%	2,2
<b>NET A MANDATER</b>			
<b>TOTAL TTC</b>			

Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

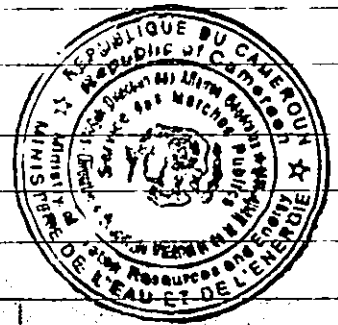


LOT 11 : TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE HTA AVEC POSE D'UN TRANSFORMATEUR DE 250KVA A OBAM ONGOLA, RUE DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE THERESE, ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III

N°	Désignation	Unité	Qté	PU	PT
100	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU TRIPHASE MOYENNE TENSION ET BASSE TENSION</b>				
101	Etude et piquetage	km	0,8		
102	Fouilles en terrain normal	m <sup>3</sup>	15		
103	F et P Poteau béton 12m 300 daN	U	10		
104	F et P Poteau béton 12m 500 daN	U	2		
105	F et P Poteau béton 12m 1000 daN	U	2		
106	F et P bras bis	U	15		
107	F et P Tige renforcée	U	3		
108	F et P Hers Métalliques 2.4m	U	6		
109	F et P Isolateur rigide 30KV	U	3		
110	Attache perfomed	U	50		
111	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 élts 34 54mm <sup>2</sup>	U	33		
112	F et P Pince d'ancrage MT 34 54	U	33		
113	F et P Fer U pour ancrage MT triphasé	U	33		
114	F et déroulage câble almelec 54 mm <sup>2</sup>	ml	1150		
115	Numérotation	U	11		
116	F et P Plaque DM	U	1		
117	Prise en charge touret	U	2		
118	Massif de fondation pour supports	m <sup>3</sup>	8		
119	F et P Crochet queue de Cochon	U	5		
120	F et P pince d'ancrage B1	U	5		
121	F et P Fer U pour ancrage B1	U	5		
122	F et P Pince d'alignement B1	U	5		
123	Confection Terre de Neutre Type C	U	3		
124	F et déroulage câble preassemblé 3x70mm <sup>2</sup> - EP	U	220		
125	F et P MAIL IACM	ml	1		
126	Plate forme de manœuvre IACM	U	1		
127	F et P IACM 36KV	U	1		
128	F et P Capuchon d'extrémité	Ens	1		
<b>TOTAL 100</b>					
200	<b>POSTE DE TRANSFORMATION H61 160KVA/30KV</b>				
201	F et P Transformateur H61 250 KVA-30KV B2	U	1		
202	F et P Support béton 12m 1000 daN	U	1		



203	Fouilles en terrain rocailleux	m3	4.35
204	F et P C C à expulsion	U	3
205	F et P Parafoudre 27KV	U	3
206	Confection MALT type 2BH	Ens	2
207	Massif de fondation	m <sup>3</sup>	0.25
208	Equipement complet poste 160 KVA	U	1
<b>TOTAL 200</b>			
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT TRIPHASE en Câble Préassemblé 3x70mm<sup>2</sup>+NP+EP</b>		
301	Étude et piquetage	Km	0.5
302	Fouilles en terrain normal	m3	12
303	F et P Poteau béton 9m 500 daN	U	5
304	F et P Armement d'alignement BT	U	5
305	F et P fer U pour ancrage BT	U	5
306	F et P Crochet queue de Cochon	U	5
307	F et P Armement d'ancrage BT	U	5
308	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> - NP EP 2x16mm <sup>2</sup>	ml	250
309	F et P Plaque numéro - numérotation	U	5
310	Mise à la terre type C	U	2
311	Prise en charge touret	U	1
312	Massif de fondation	m3	4
313	F et P Ensemble 4 Raccord BT à perforation d'isolant	Ens	5
314	Numérotation	U	5
315	F et P Capuchon d'extremite	Ens	2
<b>TOTAL 300</b>			
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
401	Transport et manutention matériel	FF	3
402	Transport poteaux	1 Km	30
403	Abattage et élagage	KM	0.5
404	Déplacement équipe	FF	4
405	Installation et repli du chantier	FF	1
406	Dépose et pose équipements y compris toutes suggestions	FF	1
<b>TOTAL 400</b>			
<b>500</b>	<b>PRODUCTION DE DOCUMENTS ET BRANCHEMENTS TEMOINS</b>		
501	Branchement- Abonnement Eneo 4 fils	U	1
502	Branchement- Abonnement Eneo 2 fils prépayé	U	2



503	Lampadaire au LED	U	10	
504	Production Projet d'exécution et plan conforme après travaux	U	1	
<b>TOTAL 400</b>				
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>				
<b>TVA</b>			<b>19,25%</b>	
<b>TOTAL TTC</b>				

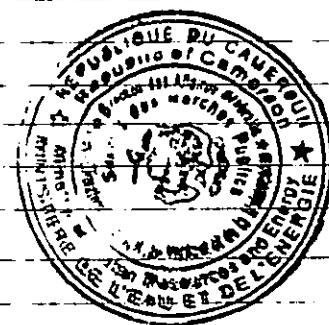
Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC



**LOT 12 : TRAVAUX D RENFORCEMENT ET DEXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE MT ET BT DU QUARTIER  
MESSAMENDONGO LIEU DIT LA CRECHE DES CHOUPINETTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IV**

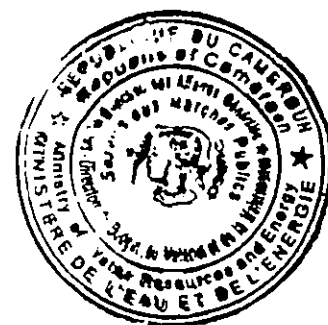
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>U</b>	<b>Qté</b>	<b>P.U.</b>	<b>P.T.</b>
100	Construction d'un reseau mixte HTA/BT aérien triphasé , par cable Almelec de section 3*54mm2, ET par cable préassemblé 3*70 mm2 sur un linéaire 400ml				
101	Etude et piquetage ligne mixte MT/BT triphasée	km	0.40		
102	Fouilles en terrain normal	m3	4.50		
103	F et P Poteau béton 11m/300 daN	U	8		
103	F et P Poteau béton 11m/500 daN	U	0		
104	F et P Poteau béton 12m/500 daN	U	1		
105	F et P Ferrure de tête	U	1		
106	F et P Tige renforcée TG16/500	U	24		
107	F et P Isolateur rigide	U	25		
108	Attache performed	U	25		
109	F et P chaîne d'ancrage 30KV 3 ééts 54 mm <sup>2</sup>	U	18		
110	F et P chaîne d'ancrage 30KV 4 ééts 54 mm <sup>2</sup>	U	-		
111	F et P Pince d'ancrage MT 54 mm <sup>2</sup>	U	18		
112	F et P Fer U pour ancrage MT triphasé	U	18		
113	F et déroulage câble almelec 54 mm <sup>2</sup> pour ligne triphasée	m	1 296		
114	F et P Numero et Numérotation	U	10		
115	F et P Plaque DM	U	10		
116	Prise en charge touret de cable Almelec preassemble et torsade	U	1 432		
117	F et P Herse métallique d ancrage simple 2.4m	U	6		
118	Herse métallique simple 3.4m	U	-		
119	F et P Nappe voute rigide simple NVR1	U	8		
120	Massif de fondation pour supports	m3	6.00		
121	F et P IACM 36 KV	U	1		
122	F et P poteau béton 12 m/ 800 daN pour IACM	U	1		
123	Confection plate forme de manoeuvre IACM	U	1		
124	Confection MALT IACM	Ens	1		
125	F et P Pince d'ancrage BT	U	6		
126	F et P Pince d'alignement BT	U	8		
127	Confection terre de neutre type C	U	3		
128	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+ 2EP	m	432		
129	F et Déroulage câble préassemblé 3x50mm <sup>2</sup> +NP+ 2EP	m	3 000		
130	ensemble 4 Raccord BT	Ens	6		
131	F et P Capuchon d'extrémité	Ens	12		
132	Travaux sous coupure	U	1		
	<b>TOTAL 100</b>				

<b>200</b>	<b>CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION H61</b>		
201	F et P Transformateur H61 160 KVA-Kv / B2	U	1
202	F et P poteau béton 12 m /1500 daN pour poste triphasé	U	1
203	Fouilles en terrain normal	m3	0.5
204	F et P C/C à expulsion	U	3
205	F et P Parafoudre 27KV	U	3
206	F et P bras bis	U	6
207	F et P DHP et Equipement complet poste	FF	1
208	Confection MALT type 2BH	Ens	1
209	Massif de fondation	m3	0.6
	<b>TOTAL 200</b>		
<b>300</b>	<b>Réhabilitation et Renforcement d'un reseau Basse Tension aérien Triphasé simple existant</b>		
301	Etude et piquetage	Km	0.65
302	Fouilles en terrain normal	m3	7.31
303	F et P Poteau béton 9m/300 daN	U	13
304	F et P Poteau béton 9m/500 daN	U	3
305	F et P Poteau béton 9m/800 daN	U	0
306	F et P Armement d'alignement BT	U	13
307	F et P Armement d'ancrage BT	U	8
308	F et Déroulage câble préassemblé 3x70mm <sup>2</sup> +NP+2EP	ml	702
309	F et Déroulage câble torsadé 4x25 mm <sup>2</sup>	ml	-
310	F et P Plaque numero+numerotation	U	13
311	Mise à la terre type C	U	5
312	Prise en charge touret	U	0.70
313	Massif de fondation	m3	8.125
314	ensemble 4 Raccord BT	Ens	5
315	F et P Capuchon d'extrémité	Ens	5
316	dépose du reseau BT existant	FF	1
	<b>SOUS TOTAL 300</b>		
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
401	Transport et manutention matériel	FF	1
402	Transport poteaux	T/KM	1
403	Abattage et élagage	KM	0.10
404	Déplacement équipe	H	1
405	Installation et repli du chantier	FF	1
406	projet d'exécution et dossier de recoilement	FF	1
407	suivi et contrôle du projet par les personnel du MOA	FF	1
408	Normalisation du reseau existant y compris toutes suggestions	FF	1
	<b>SOUS TOTAL 400</b>		



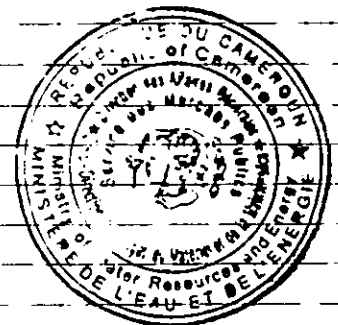
500	BRANCHEMENTS MENAGES ET ECLAIRAGE PUBLIC		
501	F et P lampadaire à ampoule LED 150 Watts. 1500 lumens avec crépusculaire pour éclairage public	U	10
502	Branchement+ Abonnement Eneo 4 fils (pré-paid)	U	2
503	Branchement+ Abonnement Eneo 4 fils (pré-paid)	U	2
SOUS TOTAL 500			
TOTAL GENERAL HT			
	TVA	%	19,25
	IR	%	2,2
NET A MANDATER			
TOTAL GENERAL TTC			

Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC



LOT 13 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE LIGNE TRIPHASÉ MT/BT AVEC BRANCHEMENTS MÉNAGE AU LIEUDIT DALLAS CITY PAR TSINGA VILLAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ I

N°	Désignation	U	Qté	P.U.	P.T.
<b>100</b>	<b>RENFORCEMENT RESEAUX MT/BT</b>				
101	Etude et piquetage	km	1,00		
102	Fouilles en terrain normal	m3	18,76		
103	F et P PBA 12m/500daN	U	20		
104	F et P PBA 12m/800daN	U	3		
105	F et P PBA 12m/1000daN	U	2		
106	F et P IACM 36kV	U	2		
107	Confection Plateforme de manœuvre IACM en béton armé	U	2		
108	Confection MALT IACM	Ens	2		
109	Massif pour Poteau béton	m3	10,59		
110	F et P Nappe-Voute rigide	U	20		
111	F et P Herse d'ancrage 3,40m	U	6		
112	F et P isolateur rigide 30KV	U	63		
113	F et P chaîne d'ancrage 30KV à 2 elts (ou 3elts 15kV), 54mm <sup>2</sup>	U	24		
114	F et P chaîne d'ancrage 30KV à 3 elts (ou 4elts 15kV), 54mm <sup>2</sup>	U	6		
115	F et P Pince d'ancrage MT 54	U	30		
116	F et P Fer U pour ancrage MT	U	30		
117	F et déroulage câble alméiec 54 mm <sup>2</sup>	ml	3 150		
118	Numérotation des poteaux béton	U	25		
119	F et P Plaque DM	U	25		
120	Prise en charge touret	U	5		
121	F et P armement d'ancrage BT	U	5		
122	F et P armement d'alignement BT	U	20		
123	Confection terre de neutre type C	U	3		
124	F et Déroulage câble préassemblé 3x70 mm <sup>2</sup> + N+EP	ml	535		
<b>SOUS TOTAL 100</b>					
<b>200</b>	<b>POSTES DE TRANSFORMATION H61 TRIPHASE</b>				
201	F et P Transformateur triphasé H61. 160 KVA- 30 kV / 32	U	1		
202	F et P Support béton 12m/1000 daN	U	1		
203	Fouilles en terrain normal	m3	2,27		
204	Massif pour Poteau béton	m3	2		
205	F et P C/C à expulsion	U	3		
206	F et P BRAS BIS support C/C	U	3		
207	F et P Parafoudre 27KV	U	3		
208	F et P DHP	U	1		
209	Confection MALT type 2BH	Ens	1		
<b>SOUS TOTAL 200</b>					
<b>300</b>	<b>CONSTRUCTION RESEAU BT EN CABLE PREASSEMBLE 3X70 MM<sup>2</sup> + N+EP</b>				
301	Etude et piquetage	km	0,50		



302	Fouilles en terrain normal	m3	6,79
303	F et P PBA 9m/300daN	U	7
304	F et P PBA 9m/500daN	U	6
305	Massif pour Poteau béton	m3	5,92
306	Numérotation des poteaux béton	U	13
307	Prise en charge touret	U	1
308	F et P armement d'ancrage BT	U	6
309	F et P armement d'alignement BT	U	7
310	Confection terre de neutre type C	U	6
311	F et Déroulage câble préassemblé 3x70 mm <sup>2</sup> + N+EP	ml	535
<b>SOUS TOTAL 300</b>			
<b>400</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
401	Transport et manutention du matériel	FF	1
402	Transport poteaux béton	FF	1
403	Abattage élagage et débroussaillage	KM	1,0
404	Installation et repli du chantier	FF	1
405	F et P panneaux chantier	U	2
406	Projet d'exécution	U	1
407	Dossier de recolement	U	1
<b>SOUS TOTAL 400</b>			
<b>500</b>	<b>BRANCHEMENTS</b>		
501	F et P Poteau beton 9m/300daN + fouille - câble 2x16mm <sup>2</sup> /4x16mm <sup>2</sup> /4x25mm <sup>2</sup> y compris toutes sujétions de mise en œuvre des branchement	Ens	3
502	Branchement - abonnement eneo 2fils	U	3
503	Branchement - abonnement eneo 4fils	U	2
504	F et P lampadaire d'éclairage public LED 220V (crosse-luminaire), avec interrupteur crépusculaire intégré	U	5
<b>SOUS TOTAL 500</b>			
<b>TOTAL GENERAL HT</b>			
	TVA	%	19,25
	IR	%	2,20
<b>NET A MANDATER</b>			
<b>MONTANT TTC</b>			

Arrêté le présent devis à la somme de : .....Francs CFA TTC

**PIÈCE N° 8 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX (CSDP)**



## CADRE DU SOUS DÉTAIL DES PRIX UNITAIRES

Poste: \_\_\_\_\_

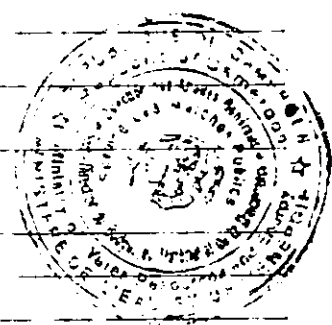
N° Prix Rendement journalier : Quantité total : Unité : Durée d'activité :

	Désignation	Unité	Quantité	PU	PT
I- Main d'œuvre					
	<b>TOTAL I</b>				

	Désignation	Unité	Quantité	PU	PT
II- Matériaux et fournitures					
	<b>TOTAL II</b>				

	Désignation	Unité	Quantité	PU	PT
III- Matériels (engins, matériels ; etc.)					
	<b>TOTAL III</b>				

IV	DÉBOURSÉ SEC (total coût direct) =		I+II+III		
V	FRAIS GÉNÉRAUX DE CHANTIER		=IV x %		
VI	FRAIS GÉNÉRAUX DE SIEGE		=IV x %		
VII	COUT DE REVIENT		=IV+V+VI		
VIII	BÉNÉFICE ET RISQUE		=VII x %		
IX	PRIX TOTAL DE VENTE HORS TVA		=VII+VIII		
X	PRIX UNITAIRE DE VENTE HORS TVA		=IX: Quantité		



**N.B.** : Le sous-détail des prix sera présenté sous forme de tableau dans lequel tous les prix du bordereau des prix seront décomposés conformément au présent cadre.

PIÈCE N° 9  
MODELE DE MARCHE



MARCHE N° \_\_\_\_\_/M/MINEE/CIPM/2026 DU \_\_\_\_\_ PASSÉE APRÈS APPEL  
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° \_\_\_\_\_/AONO/MINEE/CIPM/2026 DU \_\_\_\_\_ POUR  
LES ÉTUDES, FOURNITURES ET CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'EXTENSION MT/BT  
DANS LES ARRONDISSEMENTS DE YAOUNDE EN TREIZE (13) LOTS. LOT XX.

TITULAIRE DU MARCHE : \_\_\_\_\_

B.P: \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, Tel \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_\_ A à \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

N° Compte bancaire : \_\_\_\_\_

OBJET : ÉTUDES, FOURNITURES ET CONSTRUCTION DES OUVRAGES  
D'EXTENSION MT/BT DANS LES ARRONDISSEMENTS DE YAOUNDÉ, LOT XX  
LIEU D'EXECUTION : ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ xx, DÉPARTEMENT DU  
MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE.

MONTANT TTC DU MARCHE EN FCFA :

	En Chiffres	En lettres
TOTAL HTVA	_____	_____
T.V.A. (19.25 %)	_____	_____
IR (5,5 ou 2,2 %)	_____	_____
TOTAL NAM	_____	_____
TOTAL TTC	_____	_____

DELAI D'EXÉCUTION : quatre (04) mois pour les lots 1, 2, 4 et 6 et de cinq (05) mois  
pour les autres lots

IMPUTATION BUDGETAIRE : 60 32 340 01 320000 05 523415

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2026

SOUSCRITE. LE \_\_\_\_\_

SIGNEE. LE \_\_\_\_\_

NOTIFIEE. LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREE. LE \_\_\_\_\_



Entre

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Eau et de l'Energie,

Ci-après désigné « Le Maître d'Ouvrage ».

D'une part,

Et

La société

B.P. :

Tél. :

Fax :

N° RC :

N° Contribuable :

N° Compte bancaire

Représentée par Monsieur/Madame \_\_\_\_\_ (Titre) ci-après désigné « Le Cocontractant »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



# SOMMAIRE

TITRE I	Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP)
TITRE II	Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP)
TITRE III	Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
TITRE IV	Bordereaux des Prix Unitaires (BPU)



PAGE.....ET DERNIÈRE DU MARCHÉ N° \_\_\_\_\_/M/MINEE/CIPM/2026  
DU \_\_\_\_\_ PASSÉE APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° \_\_\_\_\_/AONO/MINEE/CIPM/2026 DU \_\_\_\_\_ POUR LES ÉTUDES,  
FOURNITURES ET CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'EXTENSION MT/BT DANS LES  
ARRONDISSEMENTS DE YAOUNDÉ EN TREIZE (13) LOTS. LOTXX. EN PROCÉDURE  
D'URGENCE.

TITULAIRE DU MARCHÉ : \_\_\_\_\_

B.P

Tél. :

Fax :

N° Contribuable :

N° Compte bancaire :

**OBJET :** ÉTUDES, FOURNITURES ET CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'EXTENSION  
MT/BT DANS LES ARRONDISSEMENTS DE YAOUNDÉ

**LIEU D'EXECUTION :** ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ XX, DÉPARTEMENT DU  
MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE.

**DELAI D'EXECUTION :** quatre (04) mois pour les lots 1, 2, 4 et 6 et de cinq (05) mois pour  
les autres lots

**MONTANT EN FCFA :**

	En chiffres
TOTAL HTVA	
TVA (19,25%)	
IR (2,2 ou 5,5%)	
TOTAL NAM	
TOTAL TTC	

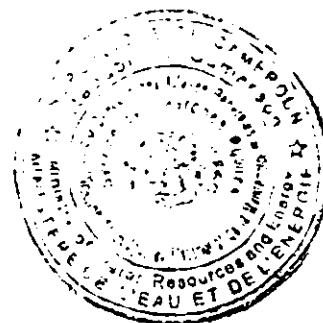
Lu et acceptée par le Cocontractant

Yaoundé. le \_\_\_\_\_  
Le Ministre de l'Eau et de l'Energie  
(Maître d'ouvrage)

Yaoundé. le \_\_\_\_\_

Enregistrement

**PIÈCES N° 10**  
**MODELES OU FORMULAIRES A UTILISER PAR LES**  
**SOUSSIONNAIRES**



## TABLE DES MODELES

ANNEXE N° 1: MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

ANNEXE N° 2: MODELE DE SOUMISSION

ANNEXE N° 3: MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION)

ANNEXE N° 4: MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

ANNEXE N° 5: MODELE DE CAUTIONNEMENT D'AVANCE DE DEMARRAGE

ANNEXE N° 6: MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXÉCUTION EN REMPLACEMENT DE LA RETENUE DE RETENUE DE GARANTIE

ANNEXE N° 7: LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

ANNEXE N° 8: MODELE DE CADRE DU PLANNING

ANNEXE N° 9: MODELE DE LISTE DU PERSONNEL A MOBILISER

ANNEXE N° 10: MODELE FICHE DE PRESTATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE SOUS-TRAITEES COMMANDEES

ANNEXE N° 11: MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

ANNEXE N° 12: REFERENCES DU CANDIDAT

ANNEXE N° 13: DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

ANNEXE N° 14: MODELE DE FICHE D'INFORMATION RELATIVE AU MATERIEL ESSENTIEL - LE CAS ECHEANT

ANNEXE N° 15: MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VISITE DU SITE

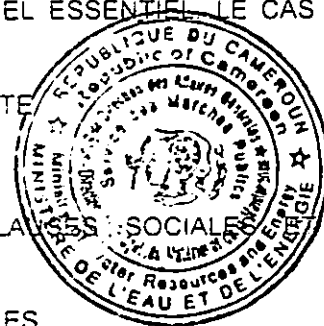
PIECE N° 11: CHARTE D'INTÉGRITÉ

PIECE N° 12: DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES

PIECE N° 13: VISA DE MATURITE OU JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES

PIECE N° 14: LISTE DES ORGANISMES HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

PIECE N° 15: PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES EN LIGNE



**ANNEXE N° 1: MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER**

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n° [indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature nom et cachet du soumissionnaire



## ANNEXE N° 2: MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné ..... [Indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement (8) ..... Dont le siège social est à ..... Inscrite au registre du commerce de ..... Sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs.

N° ..... [Rappeler l'objet de l'appel d'offres]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° ..... À ..... [En chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à

..... Francs CFA Toutes Taxes  
Comprises [En chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de ..... Mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai ..... Jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ..... Ouvert au nom de .....  
la banque

..... Agence de .....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

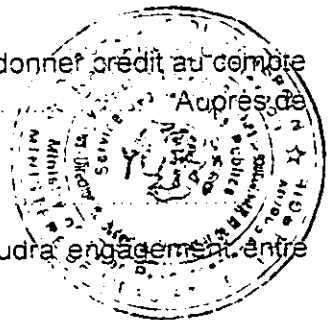
Fait à ..... Le .....

Signature de

En qualité de ..... Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de (9) .....

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoirs engageons solidairement .....



### ANNEXE N° 3 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier :

Référence de la Caution : N° .....

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Prestataire ..... ci-dessous désignée « le soumissionnaire » a soumis son offre en date du ..... Pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée

« L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant]

Francs CFA.

Nous ..... [Nom et adresse de l'organisme financier], représentée par ..... [Noms des signataires], ci-dessous désignée « l'organisme financier », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que l'organisme financier s'engage à régler intégralement à au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres :

Où Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

- omet de signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire .
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué d'un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

À ..... le .....

[Signature de l'organisme financier]



**ANNEXE N° 5 : MODELE DE CAUTIONNEMENT D'AVANCE DE DEMARRAGE**

Organisme financier : .....  
Référence du Cautionnement : N° .....  
Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]  
[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]  
ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Nous soussignés (organisme financier, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de : ..... [le titulaire], au profit de

Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué [Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué] (« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que ..... [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché ..... du ..... relatif aux fournitures et services connexes [indiquer l'objet et les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [quarante 40% et trente 30% (respectivement pour les marchés de fournitures et de services connexes) ] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° ..... payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : ..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de ..... [le titulaire] ouverts auprès de la banque ..... sous le n° .....

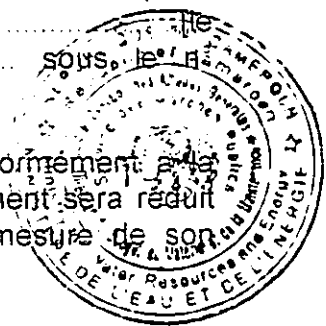
Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant du cautionnement sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par l'organisme financier

à ..... le .....

[signature de l'organisme financier]



**ANNEXE N°6 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXÉCUTION EN  
REPLACEMENT DE LA RETENUE DE RETENUE DE GARANTIE**

Organisme financier : .....  
Référence du Cautionnement : N° .....  
Adressée [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué]  
[Adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]  
ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que ..... nom et adresse du  
fournisseur ou du prestataire].  
ci-dessous désigné « le Fournisseur», s'est engagé, en exécution du marché, livrer les  
fournitures de [indiquer l'objet des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage  
inférieur à 10% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution  
solidaire.

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement  
Nous, ..... adresse organisme financier], représentée par  
..... noms des signataires], et ci-dessous désignée « organisme financier »

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à  
l'égard du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur ou du  
prestataire, pour un montant maximum de ..... [en chiffres et en lettres].  
correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché (10)

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué,  
dans un délai maximum de huit (08) semaines sur simple demande écrite de celui-ci  
déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se  
trouve débiteur du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué au titre du marché  
modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de  
contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du  
montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux  
figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage  
Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la  
somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne  
nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et  
nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de  
trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée  
délivrée par le Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage  
Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé  
de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

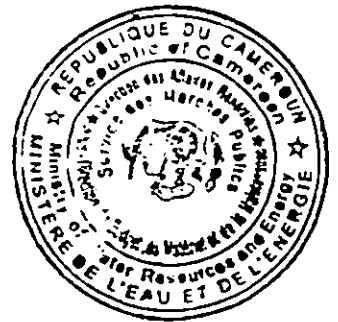
La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais.  
Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

à..... le .....

[signature de l'Organisme financier]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.



## ANNEXE N°7 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du maître d'ouvrage]

Madame/Monsieur,

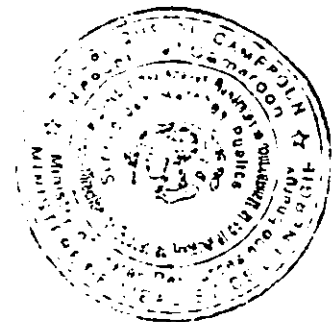
Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N° ..... du ..... relatif à ..... de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veillez agréer, Madame/Monsieur ..... l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire .  
Nom du Candidat : Adresse



**ANNEXE N° 8 : MODELE DE CADRE DU PLANNING**

**CALENDRIER DES ACTIVITÉS (PROGRAMME DE TRAVAIL)**

**A. Préciser la nature de l'activité**

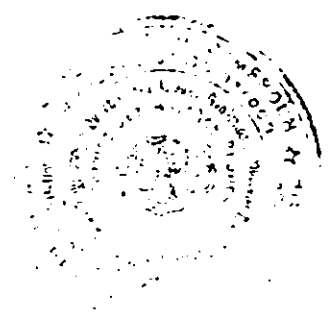
*[Mois ou semaines à compter du début de la*

**B. Achèvement et soumission des rapports**

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapports d'avancement	
a. Premier rapport d'avancement	
b. Deuxième rapport	
3. Projet de rapport final	
4. Rapport final	



N°	Nom	Rapports à fournir	Personnel (sous forme de graphique à barres) <sup>2</sup>												Total personnel/mois		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	n	Siège	Terrain
<b>Personnel</b>																	
1			[Siège]														
			[Terr]														
2																	
n																	
														<b>Total partiel</b>			
														<b>Total</b>			



<sup>2</sup> Les mois sont comptés à partir du début de la mission. Par chaque agent indiquer séparément affectation au siège ou sur le terrain

# CALENDRIER DU PERSONNEL SPÉCIALISÉ

Rapports à fournir : \_\_\_\_\_

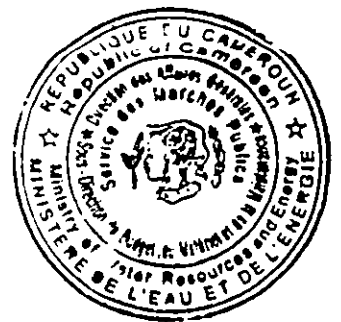
Durée des activités : \_\_\_\_\_

Signature : (*Représentant  
habilité*)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_





**ANNEXE N°10 : MODELE FICHE DE PRESTATIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE SOUS-TRAITEES COMMANDEES**

N°	Désignation des Fournitures	Quantité (Nombre d'unités)
	<i>[Insérer la désignation des Fournitures]</i>	<i>[insérer la quantité des articles à fournir]</i>

N° Service	Désignation du Service	Unité de mesure
<i>[insérer le numéro du Service]</i>	<i>[insérer la désignation du service]</i>	<i>[unité de mesure]</i>



*A*

**ANNEXEN°11 : MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL  
SPECIALISE PROPOSE**

Poste : .....

..... Nom du Candidat : .....

..... Nom de l'employé : .....

..... Profession : .....

..... Diplômes

.....

..... Date de naissance : .....

..... Nombre d'années d'emploi par le Candidat

.....

Nationalité : .....

Affiliation à des associations/groupements professionnels : .....

.....

Attributions spécifiques : .....

.....

**Principales qualifications :**

*[En une demi-page environ. donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles*

*à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures. en en précisant la date et le lieu.]*

.....

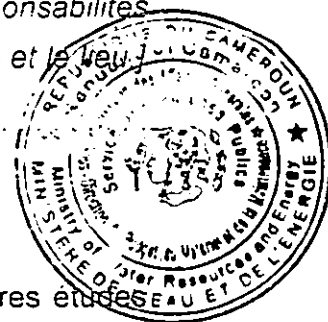
.....

**Formation :**

[En un quart de page environ. résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé. en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées. avec les dates de fréquentation. ainsi que les diplômes obtenus.]

**Pièces Annexes :**

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une



attestation de l'ordre du corps de métier

- Attestation de disponibilité

.....  
.....

**Expérience professionnelle :**

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....  
.....

**Connaissances informatiques :**

*[Indiquer le niveau de connaissance]*

.....  
.....  
.....

**Langues :**

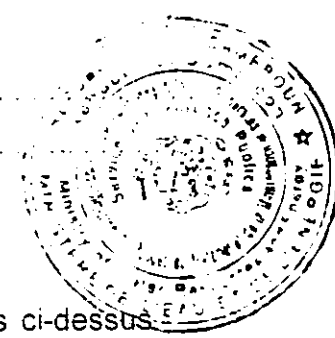
*[Indiquer, pour chacune le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée ]*

.....  
.....  
.....

**Attestation :**

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

.....  
..... Date : .....

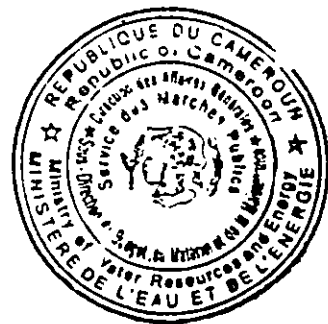


[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé : .....

Nom du représentant habilité : .....



## ANNEXEN°12 : REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :

Pays :

Lieu :

Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :

Nom du Client :

Nombre d'employés ayant participé à la Mission :

Adresse :

Nombre de mois de travail :  
durée de la Mission :

Délai :

Date de démarrage :  
(mois/année)

Date d'achèvement :  
(mois/année)

Valeur approximative des services  
(en francs CFA HT) :

Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :

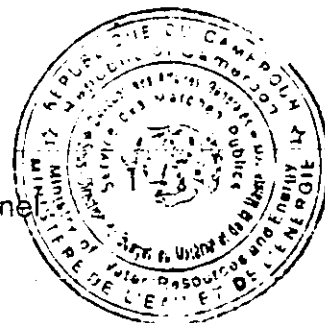
Nombre de mois de travail de  
spécialistes fournis par les prestataires  
associés :

Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :

Descriptif du projet :

Description des services effectivement rendus par votre personne

Nom du candidat :



## ANNEXE N°13 : DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLAN DE TRAVAIL PROPOSES POUR ACCOMPLIR LA MISSION

La conception technique, la méthodologie et le plan de travail sont les éléments essentiels de la proposition technique. Il est suggéré de présenter la proposition technique (10 pages maximum, y compris les tableaux et graphiques) divisée en trois chapitres :

- a) Conception technique et méthodologie.
- b) Plan de travail, et
- c) Organisation et personnel

a) Conception technique et méthodologie. Dans ce chapitre, il vous est suggéré d'expliquer la manière dont vous envisagez les objectifs de la mission, la conception des prestations, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Vous devrez mettre en relief les problèmes à résoudre et leur importance et expliquer la conception technique que vous adopterez pour ce faire. Vous devrez en outre expliquer la méthodologie que vous avez l'intention d'adopter et sa compatibilité avec la conception proposée.

b) Plan de travail. Dans ce chapitre, vous proposerez les principales activités qui comprennent la mission, leur nature et durée, échelonnement et interrelations, les jalons (y compris les approbations intermédiaires de l'autorité contractante) et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail proposé doit être compatible avec la conception technique et la méthodologie, montrer que les termes de référence ont été compris et peuvent être traduits en un plan de travail pratique. Une liste des documents finaux, y compris les rapports, croquis et tableaux qui constituent le produit final, doivent être inclus dans ce chapitre. Le calendrier du personnel (4G) doit être compatible avec le programme de Travail (4H).

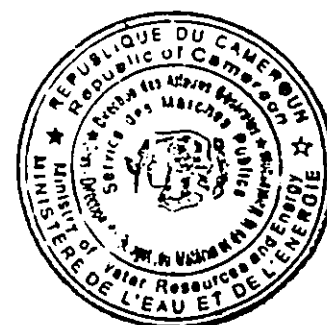
d) Organisation et personnel. Dans ce chapitre, vous proposerez la structure et la composition de votre équipe. Vous donnerez la liste des principales disciplines représentées, le nom de l'expert responsable et une liste du personnel clé et d'appui proposé.

**ANNEXEN°14 : MODELE DE FICHE D'INFORMATION RELATIVE AU MATERIEL ESSENTIEL, LE CAS ECHEANT**

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal Requis (colonne à remplir par le MO/MOD)	Nombre disponible	Propriétaire/ location	Année d'obtention	Justificatif
1							
2							
...							
N							

*[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels et outils requis pour la réalisation des prestations (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes.]*

Note : Pour chaque matériel, joindre la copie certifiée de la facture ou de la carte grise, le cas échéant



**ANNEXEN°15 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE VISITE DU  
SITE**

Je soussigné

M. \_\_\_\_\_

Représentant

l'Entreprise \_\_\_\_\_

Reconnais avoir visité ce jour le \_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_ de.

l'année \_\_\_\_\_

En compagnie de

M. \_\_\_\_\_

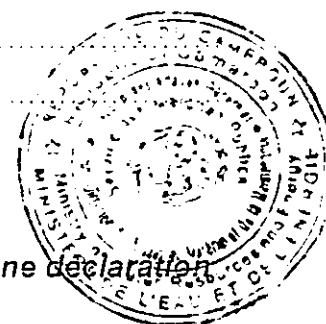
Agissant en lieu et place de l'utilisateur, le site du Projet de

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pour lequel mon entreprise veut soumissionner.

M'étant rendu sur les lieux, les observations suivantes ont été relevées :

.....  
.....  
.....



***N.B : le prestataire doit soumettre pour chaque site de projet une déclaration  
de visite de site.***

Fait à ..... le .....

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, signature et cachet)

PIECE N°11  
CHARTRE D'INTEGRITE



## CHARTE D'INTEGRITE

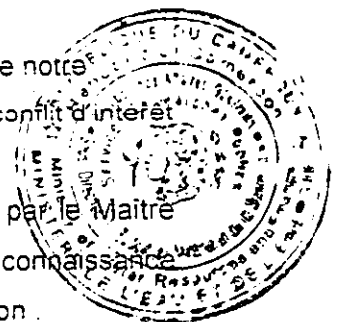
INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : \_\_\_\_\_

[ à préciser lors du montage du DAO ]

LE « .....SOUSSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
  - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
  - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
  - 1.6) avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation
  
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes
  - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
  - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
  - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre

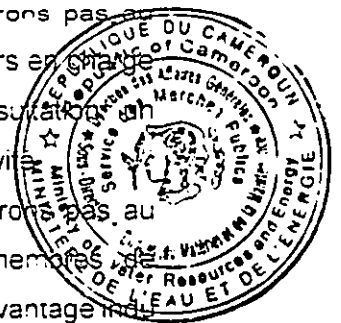


soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions. avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire. entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives. de les influencer. ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage :

- 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui. par sa nature. risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage :
- 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
  - i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications. plan. calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée :
  - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées recrutés. ou devant l'être. par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché
- 3 Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique. nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée. que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai. au Maître d'Ouvrage. qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics. tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
  - 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui. à lui dissimuler intentionnellement des éléments. à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou

réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles
- 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles
- 5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents, aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité
- 5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres des Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché
- 5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne



correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

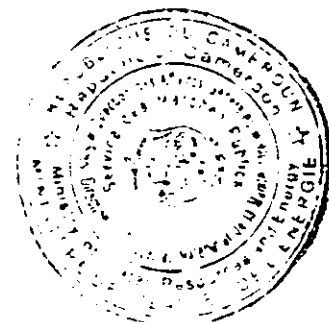
6. Nous-mêmes les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom\_\_

Signature\_\_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de

En date du \_\_



PIECE N°12

DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT  
DES CLAUSES SOCIALES ET  
ENVIRONNEMENTALES



DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : \_\_\_\_\_

[ à préciser lors du montage du DAO]

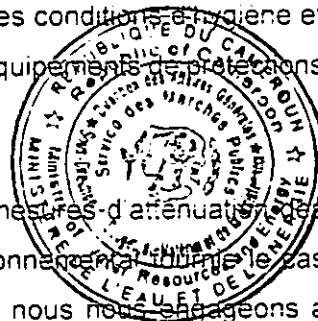
LE « .....SOUSSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage»

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions de hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental, le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.



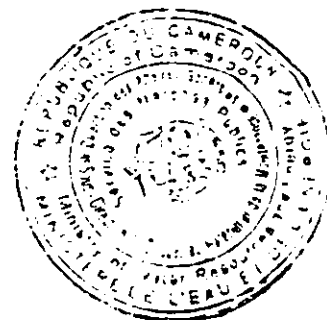
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom : \_

Signature : \_

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du \_\_\_\_\_



PIECE N°13

VISA DE MATURITE OU JUSTIFICATIFS DES  
ETUDES PREALABLES



## VISA DE MATURITE OU JUSTIFICATIF DES ETUDES PREALABLES

1. Joindre l'étude préalable :

2. Indiquer :

2.1. La date de la réalisation de l'étude;

2.2. Le nom du maître d'œuvre public ou privé l'ayant réalisé ;

2.3. Les références du marché, si maîtrise d'œuvre privée l'ayant réalisé ;

2.4 Si entretien

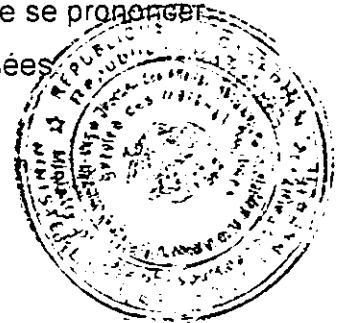
2.4. Description des études : (pour les projets de moindre envergure une note

de présentation peut être rédigée sous forme d'études préalable à condition

de bien ressortir la détermination des coûts et spécifications techniques).

*N.B 1/* Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué peut fournir un calcul justificatif des quantités du DAO.

*2/* Le président de la commission des marchés peut avant de se prononcer solliciter l'avis d'un expert sur la qualité des études réalisées.



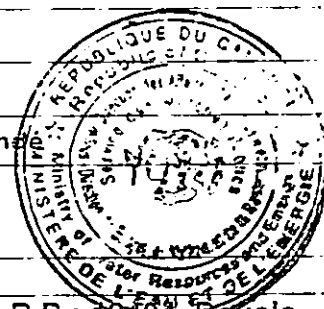
**PIECE N°14 :**

**LISTE DES ORGANISMES HABILITES A  
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS**

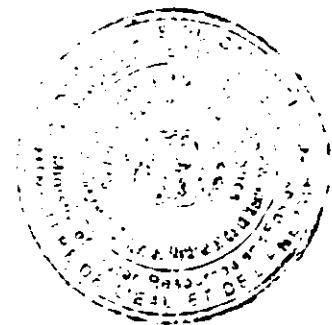


**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES  
D'ASSURANCES HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS**

N°	Designation de l'établissement
<b>I.</b>	<b>BANQUES</b>
1	Afriland First Bank
2	Banque Atlantique
3	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
4	CiTi Bank Cameroon (CBC)
5	Commercial Bank Cameroon (CBC)
6	Ecobank Cameroon (ECOBANK)
7	National Financial Credit Bank (NFC-Bank)
8	Société Commerciale de Banque du Cameroun
9	Société Générale de Banques du Cameroun
10	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)
11	Union Bank of Cameroun (UBC)
12	United Bank for Africa (UBA)
13	BGFI BANK
14	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME)
15	BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR) BP: 34 692 Yaoundé
16	Crédit Communautaire d'Afrique (CCA)
17	Access Bank Cameroun B.P.6000, Yaoundé ;
18	Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE). Yaoundé
<b>II.</b>	<b>COMPAGNIES D'ASSURANCES</b>
19	Activa Assurance, B.P: 12970, Douala
20	Assurance et Réassurance Africaine (AREA) S.A, B.P : 18404, Douala
21	Chanas Assurance, B.P : 109, Douala
22	PRO ASSUR S.A, B.P: 6650, Douala
23	Zenithe Insurance, B.P : 1130, Yaoundé /-
24	Bénéficial Général Insurance S.A B.P: 2328 Douala
25	CPA S.A B.P: 54 Douala
26	NSIA Assurances S.A B.P: 2756 Douala
27	SAAR S.A B.P:1011 Douala
28	SANLAM Assurances S.A B.P: 11315 Douala
29	Atlantique Assurances S.A B.P: 2933 Douala
30	Royal ONYX Insurance Cie B.P : 12 230 Douala



**PIECE N°15.**  
**PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES EN**  
**LIGNE**



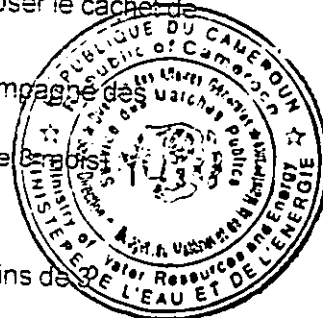


# LA PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

Pour soumissionner en ligne, le prestataire doit suivre les quatre étapes ci-après :

## Étape 1 : Enregistrement de l'Entreprise dans la plateforme COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse [www.coleps.cm](http://www.coleps.cm) ou [www.mmp.gov.cm](http://www.mmp.gov.cm)
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* » et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
  - i) Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 03 mois)
  - ii) Photocopie du Registre de Commerce ;
  - iii) Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
  - iv) Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 03 mois)



## mois) Étape 2 : Acquisition du Certificat Électronique

- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse [www.antic.cm](http://www.antic.cm) dans la rubrique « *Demande de Certificats (Entreprise)* » ;
- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes
  - i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50 000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94 ;
  - ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur du certificat ;
- S'enrôler auprès de l'opérateur MINMAP et récupérer le récépissé de demande de

Certificat :

- Se connecter à l'adresse <http://www.camgovca.cm/fr/operations-certificats.html> et télécharger dans un support amovible (vierge) le Certificat Électronique à partir des informations (Numéro de référence et Code d'autorisation) contenues dans le récépissé

(Bien conserver le mot de passe pour les connexions à COLEPS)

### Étape 3 : Enregistrement du Certificat Électronique dans COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontrats.cm> ;
- Aller dans l'onglet « Enregistrement des soumissionnaires », puis la rubrique « Enregistrement nouveau / Certificat supplémentaire » ; identifier l'entreprise à partir du numéro de Registre de Commerce, puis ajouter le Certificat après avoir minutieusement renseigné le formulaire.

### Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 237 084/677 006 110 ou écrire à l'adresse email [camgovca@cam.gov.cm](mailto:camgovca@cam.gov.cm).

